

Evolutions de la politique de « filières universitaires » du ministère des Affaires étrangères au prisme des actions de terrain : Turquie, Bulgarie et Roumanie

Comment, sur le terrain, la politique des formations universitaires francophones apparaît-elle et évolue-t-elle ? Quelles sont les investissements et les adhésions des « acteurs de terrain » du ministère à cette politique ?

Le « terrain » du ministère des Affaires étrangères, est essentiellement constitué, dans les contextes locaux où sont implantées les formations francophones, par les services culturels des ambassades de France, qui représentent la politique du ministère des Affaires étrangères en matière de « culture » au sens large : action culturelle au sens stricte (spectacles, musique, diffusion du livre...), mais aussi action de diffusion de la langue française et de son enseignement /apprentissage – les politiques linguistiques éducatives -, actions en faveur de l'enseignement universitaire, de la recherche... Tout en adaptant contextuellement les grandes lignes du ministère des Affaires étrangères et de la direction chargée de l'action culturelle, les « SCAC » jouissent également d'une certaine autonomie - mais limitée par le cadre de l'enveloppe budgétaire qui leur est allouée.

Le cas des formations universitaires francophones nous semble une excellente illustration de ce mouvement pendulaire entre les orientations du ministère et du « département » et les actions de terrain : les unes contribuent à forger les autres et inversement.

Il nous semble en effet que la politique de « filières universitaires francophones » conduite par le MAE a d'abord émergé « du terrain », et en particulier sur les terrains turc, roumain et bulgare, - tout du moins, s'est-elle très fortement construite en interaction avec « ce terrain ».

Par commodité, nous désignons indifféremment comme « SCAC¹⁰²⁰ » ou « Services culturels » ou « Postes » ces services culturels des ambassades de France, à la tête desquels est affecté un conseiller culturel nommé et rémunéré par le ministère des Affaires étrangères¹⁰²¹. Ce ne sont pas toujours administrativement des « SCAC », certains ont changé de statut. Il s'agit d'un « SCAC » en Turquie. Mais en Bulgarie, ces services culturels étaient désignés jusqu'en 2012 comme Centre de coopération et d'action culturelle (CCC), dans la mesure où le conseiller culturel était également responsable de l'Institut français (centre culturel) de Bulgarie. Depuis 2012, ils sont dénommés « L'Institut français de Bulgarie », gérés par l'ambassade mais administrés non directement par le MAE, mais par L'Institut français, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français, opérateur du ministère des Affaires étrangères et du développement international et du ministère de la culture et de la communication pour l'action culturelle extérieure de la France. Quelle que soit leurs désignations et les rattachements administratifs, nous les désignons donc indifféremment comme « SCAC » : ils sont toujours à la jonction entre des politiques culturelles gouvernementales, conduites à Paris, la politique culturelle des ambassades de France et des adaptations aux spécificités contextuelles. Cependant, ces différences administratives ont des incidences sur les budgets et surtout sur la manière de les lire – ce qui ne fut pas sans nous poser de nombreux problèmes.

Nous désignons de même de manière générique le « Ministère des affaires étrangères » qui a adopté plusieurs noms au cours des années (ministère des Affaires extérieures, et, dernièrement, ministère des Affaires étrangères et du développement international).

Qui, au sein des SCAC, était chargé de la coopération universitaire ?

Avant 1999, la fonction d'attaché de coopération universitaire n'existait pas : elle a été créée en même temps que la grande restructuration de la direction « culturelle » du MAE, lorsque la DGRST est devenue la DGCID (1999).

¹⁰²⁰ Service de coopération et d'action culturelle.

¹⁰²¹ Si nous conservons ces trois termes, c'est parce que ce sont ceux que les acteurs utilisent le plus fréquemment, avec le terme d' « Institut » en Bulgarie. Mais nous avons exclu de recourir à ce dernier terme (le cas échéant, dans les citations, nous indiquons entre crochet, l'un des équivalents), comme étant trop polysémique : il interfère avec d'autres « Instituts », de formation cette fois, comme l'IFAG.

Auparavant, les actions en direction des universités relevaient de la « coopération scientifique et technique », voire, parfois, de la « coopération linguistique » (lorsque la mise à disposition de lecteurs dans les départements de français constituait la majorité de la coopération universitaire, à côté de l'attribution de bourses). Quand ils existaient, le plus souvent, la coopération universitaire relevait donc des attachés de coopération scientifique et technique.

L'une de nos premières tâches a consisté à identifier qui, depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990, s'occupait de cette coopération – qui, en d'autres termes, était chargé des « formations universitaires francophones » dans les différents SCAC. En effet, nous souhaitons nous entretenir avec les personnes qui avaient été les plus impliquées dans cette coopération.

Retracer le processus fut assez complexe.

En Turquie, comme en témoignent les archives, depuis au moins la fin des années 1980, le conseiller culturel est directement impliqué dans la gestion de cette coopération. A partir de 1992, quand l'EEIG¹⁰²² est créé, un « conseiller culturel » adjoint est plus particulièrement chargé de la coopération avec Galatasaray. Pour les autres, elle relève du conseiller culturel. Depuis 2003, un poste d' « attaché de coopération universitaire » a été mis en place. Mais le conseiller culturel reste chargé de la « grosse coopération » avec Galatasaray.

En Bulgarie, le premier poste d' « attaché de coopération universitaire » a été créé en 2002. Avant cette date, depuis 1990, le conseiller culturel s'occupait directement de la « coopération scientifique et technique » (Entretien attaché de coopération linguistique, SCAC, Bulgarie, 1990-1997 ; Rapport de fin de mission conseiller culturel, 1994-1998)¹⁰²³. Comme le conseiller culturel ne pouvait pas tout gérer, les attachés de coopération linguistique intervenaient aussi, mais sans qu'il n'y ait de « véritable » rôle attribué.

En Roumanie, avant 1991, le conseiller culturel et les attachés de coopération linguistique se sont occupés de gérer les premiers temps de la coopération – sous toutes ses formes. Fin 1991, un poste d' « attaché de coopération scientifique et technique » est créé. L'attaché est secondé par plusieurs VSN (trois), qui se partagent chacun un secteur de coopération (sciences ; sciences humaines...). Scientifique et technique, la coopération est loin de ne concerner que le seul domaine universitaire. Elle concerne aussi les centres de recherche, les secteurs industriel, la médecine, l'agriculture..., soit l'ensemble des domaines de la vie socio-économique – hors l'enseignement primaire et secondaire et la culture proprement dite (arts, livre...). Il semblerait que ce soit en 2001 qu'un poste portant la dénomination « attaché de coopération universitaire et scientifique » est créé en Roumanie, sans que son périmètre d'intervention ne diffère beaucoup de celui de ses prédécesseurs.

Pour la Turquie, nous disposons des archives du poste diplomatique à Ankara pour la période 1985-1997, de documents isolés à la Courneuve (le plus ancien est daté de 1985, le plus récent de 2000)¹⁰²⁴. Au-delà, nous possédons quelques documents (archives « non officielles ») concernant le budget global du SCAC (2001 ; 2004 ; 2005). Mais nous n'avons plus de données au-delà de 2005. Nous avons eu

¹⁰²² Pour rappel : établissement d'enseignement intégré Galatasaray (1992-1994), avant la création de l'université Galatasaray elle-même (1994).

¹⁰²³ Dans son rapport de fin de mission (25 août 1998), le conseiller culturel en poste entre 1994 et 1998 note que ce poste n'a jamais été créé et il suggère que ce soit fait à la fin du contrat de chargé de mission Audiovisuel, livre et écrit : « A mon arrivée à Sofia [septembre 1994], il n'y avait pas de chargé de mission pour l'ensemble de cette coopération [scientifique et technique (ST)] qui représente 55% de l'enveloppe du poste. La coopération ST était gérée par le Secrétaire général ! Après une restructuration du Service culturel, à personnel constant, la coopération ST est désormais gérée directement par le Conseiller culturel, avec l'aide d'un jeune CSN. » (Rapport, 1998: 32). Après son départ, les flottements au sein de l'ambassade et du SCAC (Évaluation de la coopération française en Bulgarie (1991-2001), MAE/DGCID, 2003 : 68-73) n'ont pas permis de créer un tel poste avant septembre 2002, comme s'en félicite le rapport d'évaluation : « En 1993 [et même avant], le service culturel ne disposait pas d'attaché de coopération scientifique, ni même de CNS, ce qui n'a pas été sans conséquence pour le secteur. [...] La nomination en septembre [2002] d'un attaché de coopération universitaire de haut niveau est une heureuse addition pour donner plus de visibilité et d'impact à ce secteur capital dans une politique d'influence et linguistique. » (op. cit. : 72-73).

¹⁰²⁴ Voir partie I, les données d'archives.

plusieurs rencontres avec des attachés de coopération. Comme nos demandes portaient sur des données factuelles, nous n'avons pas réalisé d'entretien à proprement parler, ni d'enregistrement.

Concernant les activités de coopération des SCAC en Bulgarie et en Roumanie, pour la période MICECO (1990-1993) nous avons eu accès aux rapports de bilan annuel transmis à la MICECO par les conseillers culturels en poste (archives de Fontainebleau).

Pour la suite, c'est pour le SCAC en Bulgarie que nous avons le plus de données d'archives (non officielles). Pour la période 1994-1998, nous disposons du rapport de fin de mission du conseiller culturel en poste (rapport de fin de mission, 25 août 1998, archives non officielles).

Le rapport paru en 2003 intitulé « La coopération française avec la Bulgarie. Evaluation de la politique française (1991-2001) » (277 pages), réalisé par des experts sur demande du MAE / DGCID, permet d'avoir une vue d'ensemble assez précise de la coopération française en Bulgarie sur toute la décennie 1990 (archives non officielles). Un chapitre spécifique de 25 pages est dédié à « la coopération scientifique, universitaire et dans le domaine de la recherche ».

Nous avons enfin pu prendre connaissance du budget détaillé du SCAC pour les années 2009 et 2010. Nous avons, par ailleurs, réalisé des entretiens avec le conseiller culturel en poste entre 1991 et 1994, l'attaché de coopération linguistique en poste entre 1990 et 1997 (qui, ultérieurement, a été en poste en Roumanie, pour la même fonction, entre 2001 et 2005), puis les attachés de coopération universitaires qui se sont succédé entre 2002 et 2014 (2002-2006 ; 2006-2010 ; 2010-2014).

En Roumanie, les données d'archives que nous avons pu consulter au-delà de la période MICECO sont plus rares. Il s'agit des rapports des attachés de coopération scientifique / des attachés de coopération scientifique et universitaire en poste entre 1992 et 1996 et 2006 et 2010 (archives non officielles). Nous avons également conduit des entretiens avec des acteurs de la coopération du secteur scientifique / universitaire, voire linguistique, permettant de couvrir pratiquement toute la période 1990-2012¹⁰²⁵.

Pour les trois pays, depuis 2007, nous avons également utilisé les Fiches Curie, régulièrement mises à jour.

Afin d'avoir une idée de l'évolution des investissements réalisés sur le terrain en faveur de la création et du fonctionnement dans la durée de formations universitaires francophones, nous proposons d'abord une présentation longitudinale des budgets des SCAC (fin des années 1980 – début des années 2010) en Turquie, en Bulgarie et en Roumanie (a). Malgré les défauts d'une telle synthèse, elle permet d'avoir une idée très générale des évolutions. Les points suivants répondent au découpage chronologique que nous avons adopté jusque-là (partie I-A). La fin des années 1980 et les années 1990, période qui correspond, peu ou prou dans les trois pays, à une période de créations de formations universitaires francophones fait l'objet d'un deuxième point (b), tandis que la période qui commence à la fin de la décennie 1990 ou au début des années 2000 (période tournant également pour la DG) et qui s'étend jusqu'à aujourd'hui constitue une troisième partie (c).

1. Evolution globale : les budgets des SCAC : fin des années 1980 – début des années 2010

Les évolutions des budgets constituent un indicateur, non exclusif mais intéressant, de la coopération et témoignent de l'intérêt qu'un Etat – en l'occurrence la France – porte à son inscription dans un autre pays. Ils permettent au moins de donner de manière efficace et synthétique un aperçu des évolutions de cette coopération et, parfois, de relativiser les présentations particulièrement élogieuses qui sont faites de certaines actions. Les budgets ne font, certes pas tout, mais en tout cas, ils facilitent hautement la réalisation des actions, surtout quand elles sont ambitieuses.

Nous ne disposons pas de données comptables – les « enveloppes d'intervention » mises à la disposition des « postes » - complètes, loin s'en faut.

¹⁰²⁵ Entretiens conduits avec les acteurs de la coopération scientifique / universitaire dans les trois pays. Nous avons également recours aux entretiens réalisés auprès d'autres acteurs, quand ils émettaient un avis sur la coopération des SCAC.

Ce sont des données assez confidentielles : les sommes allouées à la coopération « culturelle » (dans un sens large) dans un pays font partie de la « Diplomatie culturelle » (Salon, 1983). Elles sont ainsi peu diffusées, afin d'éviter les « comparaisons » entre pays et aussi de rendre trop visibles les coupes claires dans les budgets. Par ailleurs, il faut bien reconnaître que la complexité de ces derniers, dont les catégories changent en permanence, se prête à de très nombreuses interprétations et est susceptible de conduire à de nombreux contre-sens. Après avoir passé de longs moments à tenter de les comprendre et de comprendre leur continuité, nous sommes mieux en mesure de saisir le sens des restrictions d'accès¹⁰²⁶.

Les tableaux sont donc lacunaires. Cependant, complétés avec les commentaires des acteurs (données d'archives ou entretiens), ils permettent d'avoir un aperçu d'ensemble des évolutions.

Si, pour la Turquie, nous avons davantage d'informations concernant les budgets consacrés au DSPA et à l'université Galatasaray, pour la Bulgarie et la Roumanie, nous avons davantage d'informations sur les budgets globaux des SCAC.

Les données manquantes, le passage du franc à l'euro contribuent à perturber la lecture des évolutions budgétaires. Néanmoins, passés ces obstacles, les évolutions sont assez perceptibles.

2. Evolution du budget du SCAC et de la coopération universitaire en Turquie : 1973-2011

Les sources que nous avons utilisées pour réaliser le tableau de synthèse sur l'évolution des budgets de la coopération française avec la Turquie se trouvent dans l'annexe 17.

Synthèse coopération scientifique et technique, puis scientifique, technique et universitaire avec la Turquie

Année	73	79	81	85	86	87	88	89	91	93	96	97	98	2000	2001	02* ¹	03* ²	04*	05*	08*	2011		
Etat français ³		50							69 (63,3)	71		77,5 (64,5)	80 (66,5)										
Total Poste / SCAC							40,2				46,8	48,4	48,4					6,5*	7*			[entre 5 et 6]	
Dont personnel enseignant														MICEL : 20									
CLC				19,2					32,5	36,2	23			3,6 €*	3,48 €*	3,4*	3,16*	2,77*	2,64*				
Dont ens bil					18,2				dont GSL : 13,8	dont GSL : 14	20,2 (hors GSL)	dont congr : 13,6 (2,1€*)	19,4 (hors GSL)	dont GSL : 8				dont congr : 0,7*					
CST / CSTU	3	3,2	2,7	2	2,2	4,7	6,2	10	7,8	9,5			23,73		21			2,5*	2,64*				
Dont DSPA							0,97		1,85		1,9		1,64	2,422 0,37 €*	2,58 0,39€*			0,21*					
Dont fr sup	1		0,7	0,8																			
Dont bourses	0,9		1,3	0,7																			
EEIG / GSU ⁴									EEIG 17	EEIG 21,7			EEIG 20,33	GSU 12,04 1,84 €*	GSU ⁵ 12,57 1,802€* (75,4%)			GSU 1,84* (69,5%)	GSU 1,75*			GSU + GSU env 2*	

Unités monétaires : jusqu'en 2001-2002 compris : en millions de francs ; depuis 2002 : en millions d'euros(*) (attention : pour les années 2000, 2001 : deux unités monétaires)
CST : coopération scientifique et technique / CSTU : coopération scientifique, technique et universitaire ; CLC : coopération linguistique et culturelle.

Ens bil : enseignement bilingue francophone du secondaire.

Fr sup : enseignement du français dans les établissements d'enseignement supérieur.

Congr : 6 lycées congréganistes en Turquie ; GSL : Lycée Galatasaray

¹ Nomination d'un attaché de coopération scientifique à Ankara.

² Fin des quotas de bourses annuelles pour GSU (12) et DSPA (4).

³ Entre parenthèses : le montant hors enseignement français à l'étranger (AEFE).

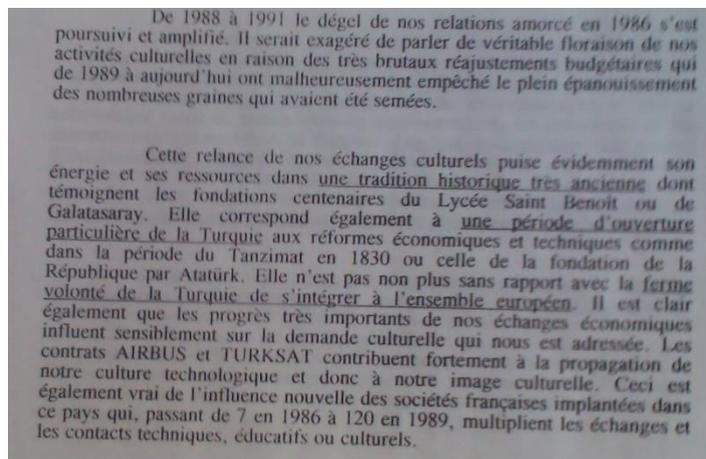
⁴ EEIG : Etablissement d'enseignement intégré Galatasaray. L'EEIG comprend à la fois le budget du lycée et celui de l'université. Le budget EEIG se partage donc entre la coopération linguistique et la coopération ST / STU. Jusqu'en 2000 environ, les budgets présentent indissociablement le lycée et l'université. Les pourcentages indiqués, comme pour les bourses, représentent des pourcentages effectués à partir du budget total de la CST / CSTU.

⁵ Un document interne à GSU (archives non officielles) apporte plusieurs précisions (voir le détail en annexe) : le budget total alloué par le gouvernement français est de 2 M€ en 2001 : MAE : 1,9 M€ + MESR : 0,102 M€

L'interprétation repose aussi sur les rapports produits par le SCAC en Turquie, dans lesquels certaines indications permettent de combler les « données manquantes ». Une des difficultés de l'interprétation

¹⁰²⁶ Des experts mandatés par le MAE, disposant de toutes les facilités d'accès aux données, avouent ne pas avoir réussi à s'y retrouver (Evaluation de la coopération française en Bulgarie (1991-2001), MAE / DGCID, 2003 : 58-65).

réside dans les changements ou chevauchements de catégories qui touchent la « coopération universitaire ». De manière générale, le budget du SCAC en Turquie a soudainement connu une augmentation en 1986, au moment où les relations entre la France et la Turquie sont devenues moins tendues après des années de tensions diplomatiques (voir partie II-A). Cette évolution est particulièrement liée à l'ouverture de l'économie turque à des investisseurs étrangers et à l'implantation des entreprises françaises en Turquie.



Rapport conseiller culturel et conseiller culturel adjoint, « Relations culturelles, scientifiques et de coopération franco-turques », novembre 1992, Archives Nantes, carton 15.

Globalement, malgré des périodes de légère régression (1989), il augmente constamment environ jusqu'en 1997. Après une stagnation jusqu'en 2000, le budget tend vers une diminution (avec des exceptions, comme en 2004).

L'augmentation du budget général entre 1986 et la fin des années 1990 correspond à une augmentation du budget de la coopération scientifique et technique et à la création du département de sciences politique et administratives de l'université de Marmara (DSPA-UM, 1988) puis de l'établissement d'enseignement intégré Galatasaray¹⁰²⁷ - deux « modèles » de la coopération franco-turque. A partir de la fin des années 1990 et du début des années 2000 commence une période d'incertitude pour le DSPA, - marquée dans les budgets -, avec un désengagement assez net à partir de 2003. Mais, à la marge, les économies vont également avoir des répercussions sur l'université Galatasaray, et finalement sur les lycées congréganistes, qui ne reçoivent quasiment plus aucun soutien à partir de 2006.

3. Bulgarie et Roumanie

L'évolution globale en Roumanie et en Bulgarie (tableau ci-dessous) montre clairement un changement de dimension des budgets entre 1989 et 1990. Il est évident que ce changement de dimension tient à la nouvelle donne politique et économique de la Bulgarie et de la Roumanie.

La France, par l'intermédiaire de la MICECO (voir ci-dessous), tente d'intervenir dans tous les domaines de la vie sociale, économique, politique, culturelle et universitaire de ces pays.

Le lien entre évolution du budget global et évolution du budget consacré spécifiquement aux filières universitaires est beaucoup moins clair qu'en Turquie. Mais il est évident, néanmoins que le soutien aux filières correspond aux possibilités qu'offre le budget global.

Là encore, il faut composer avec les données manquantes et avec les quelques rapports dont nous disposons. La fin des budgets « exceptionnels » coïncide avec la fin de la MICECO (1990-1993). Néanmoins les budgets conservent une consistance certaine jusqu'en 1998 en Bulgarie, jusqu'en 2001

¹⁰²⁷ Comme l'établissement intégré comprend une école primaire, un lycée et une université, il est hasardeux de comprendre où il figurait dans le budget. De même jusqu'en 1998, le SCAC compte toujours un budget global pour ces trois entités, alors que l'université Galatasaray a été créée par une loi turque depuis 1994.

en Roumanie. Depuis 2006-2008, au moment où les deux pays intègrent l'Union européenne, la coopération française avec ces pays subit régulièrement de nouvelles coupes budgétaires¹⁰²⁸. Le budget alloué à la Bulgarie est particulièrement réduit.

Synthèse : Evolution des budgets de la coopération culturelle, universitaire, scientifique et technique en Bulgarie et en Roumanie (1990-2013)

Destinataires de la coopération française Années	BULGARIE		ROUMANIE	
	SCAC	EL / STU	SCAC	EL / STU
(1990)* (MF)			(3,14 MF)*	
1990	31 MF		49 MF	
1991	(31 MF)		(69,5 MF)	
1992	22,5 MF		58 MF	
1993	21 MF		42 MF	
1994	21 MF		?	
1995	21 MF	EL : 3,34 MF STU : 11,7 MF	43 MF	STU : 27MF (UNIV : 11 MF, dont FUF : 3MF)
1996	21 MF		41,7 MF [6,4 M€ env]	EL : 13MF STU : 27 MF
1997	18,4 MF			
1998	17,4 MF	EL : 3,35 MF STU : 9,6 MF	4,7M€ [31 MF]	
1999	12,8 MF		4,8M€	
2000	12,5 MF [env. 1,9 M€]		4,3 M€ [28 MF]	
2001	11,5 MF [env. 1,8 M€]		2,4 M€	
2002	?		2,3	
2003 (M€)	?		2,3	
2004	[env 2 ?] ¹⁰²⁹		3,8	
2005	[env 2 ?]		3,8	EL : 1,035
2006-2008	?		?	
2009	1,16	EL : 0,174 STU : 0,079	env. 3	STU : 0,936 (FUF : 0,13)
2010-2011	?		?	
2012	1,1		2,3	
2013	0,918		2,16	

D'après des données d'archives (MICECO, Archives de Fontainebleau (1990-1993) ; rapports de coopération des postes diplomatiques (archives non officielles)¹⁰³⁰, et pour les années récentes, le site France diplomatie.

MF : million de francs ; M€ : million d'euros : à partir de 2002, les sommes sont en Millions d'euros

SCAC : budget global du SCAC ; EL : budget de la coopération éducative et linguistique ; STU : budget de la coopération scientifique, technique et/ou universitaire.

* Programmation avant le changement de régime politique¹⁰³¹

Entre parenthèses : budget programmé.

Entre crochets : nos calculs

Nous avons essayé de ne tenir compte que des actions de titre IV, c'est-à-dire destinées aux programmes (et non aux locaux ou aux personnels de coopération rattachés aux ambassades. Cependant, nous ne garantissons pas que ce soit toujours le cas. Il est possible, notamment pour les dernières années, où nous ne disposons que d'un chiffre global, les chiffres soient encore moins élevés que ceux indiqués dans le tableau).

PECO : pays d'Europe centrale et orientale ; NEI : nouveaux états indépendants. En 1992, les pays suivants recevaient une aide de la MICECO : Albanie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Tchécoslovaquie ; RDA (avant la réunification allemande) ; ainsi que ex-URSS (incluant les futurs NEI) et Yougoslavie.

¹⁰²⁸ D'après les rapports, l'augmentation de budget en 2004 et 2005, visibles en Roumanie, serait liée à un budget spécial alloué à la formation linguistiques des futurs fonctionnaires européens.

¹⁰²⁹ Nos interlocuteurs parlent d'une situation « radicalement nouvelle » sur le plan financier à partir de 2006 (baisse drastique). On peut supposer, comme en Roumanie, une légère augmentation des crédits en 2004 (Plan pluriannuel pour le français, destiné aux futurs fonctionnaires des instances européennes).

¹⁰³⁰ Voir annexe 16, les références précises des données. Les données budgétaires qui figurent dans l'annexe ne sont pas toutes identiques pour la même année : certaines données correspondent à des programmations, d'autres aux crédits effectivement consommés ; certains montants ne correspondent qu'aux crédits d'intervention (titre III), d'autres incluent les crédits consacrés à l'immobilier (titre IV)...

¹⁰³¹ Archives de la Courneuve, Fonds 3278 TOPO, carton 31.

La différence de budget entre la Bulgarie et la Roumanie a des répercussions sur la coopération en général, la coopération universitaire en particulier.

Bien que nous ne disposions pas de données depuis 2008 quant au budget du SCAC en Turquie, il est vraisemblable qu'il soit lui aussi en diminution constante, mais encore incomparablement plus élevé que les budgets des SCAC en Roumanie et, surtout en Bulgarie¹⁰³². Les raisons de ces différences tiennent à la fois à des raisons démographiques, mais aussi diplomatiques. La tendance étant pour la Bulgarie et la Roumanie – selon la même logique que l'AUF – d'inscrire autant que possible les échanges dans des programmes européens (Fiches Curie, Bulgarie, Roumanie, 2007-2015).

Les budgets doivent également être lus en tenant compte des investissements d'autres acteurs. Or, il apparaît qu'en Roumanie, les entreprises françaises, les régions françaises, plusieurs associations ont développé des échanges de coopération bien plus importants que dans les deux autres pays : une des tâches principales des attachés de coopération universitaire en poste en Roumanie entre 2006 et 2014 (2006-2010 ; 2010-2014) était de démarcher les entreprises françaises afin qu'elles financent des bourses de recherche dans des domaines de pointe¹⁰³³.

Mais, les différences de budgets tiennent à la coopération avec le lycée et, surtout, l'université Galatasaray, qui, selon les rapports produits par les services culturels (2003, 2005), les annonces régulières des conseillers culturels, absorbe près de 75% du budget scientifique et technique du SCAC.

Pour résumer, la période 1986-2000 en Turquie et 1990-1999/2001 en Bulgarie et en Roumanie coïncide avec la mise en place de « filières francophones » dans ces pays. Les diminutions de budget de la coopération coïncident aussi avec un essoufflement certain de cette coopération.

Ces budgets nous semblent pouvoir constituer un indicateur de l'évolution de la politique de « filières francophones » de la part des SCAC ainsi que de l'évolution du financement des formations soutenues par les SCAC.

Comment ont évolué les adhésions et les investissements des acteurs de la coopération française envers une politique locale de filières francophones ? Les orientations globales et les budgets diminuant, quelles orientations donnaient-ils, donnent-ils ou entendent-ils donner à une politique de « filière francophone » ? Comment les conçoivent-ils ? Et comment conçoivent-ils les apports de la coopération française ?

4. La Turquie terrain expérimental d'une politique de filières francophones du MAE

Les créations de formations francophones de la fin des années 1980 et de la décennie 1990 sont très différemment portées par les acteurs des SCAC, selon qu'il s'agisse de la Turquie ou de la Roumanie et de la Bulgarie.

Depuis les années 2000, comme les acteurs du BECO (AUF), les acteurs des SCAC – conseillers culturels et attachés scientifiques et/ou universitaires – sont de moins en moins engagés dans le fonctionnement des filières francophones.

Comme pour l'AUF, et conformément aux orientations politiques de la DG, au-delà de la décennie 1990, il n'y a pour ainsi dire plus de politique de « filières francophones », hormis les projets très politiques, hérités, qui continuent à bénéficier d'un soutien fort – sans conviction de la part des acteurs de la coopération représentants du MAE sur place cependant : l'université Galatasaray en Turquie et le Collège juridique en Roumanie.

¹⁰³² Encore qu'il faille beaucoup nuancer pour la Roumanie, les centres culturels, ayant a priori, des budgets qui ne sont pas compris dans celui du SCAC.

¹⁰³³ Si le budget pour la coopération universitaire a subi une amputation régulière de l'ordre de 30% entre 2009 et 2012 (936 000 € en 2009 ; 670 000 € en 2012), en 2012, les cofinancements privés de bourses (fondations, entreprises) s'élevaient à près de 300 000 €, soit environ 50% du budget (Programmation de la coopération scientifique et universitaire 2009 (archives non officielles) ; Entretien, ACU, 2010-2014).

Entre la création du département en sciences politiques et administratives de l'université de Marmara (DSPA-UM) qui ouvre en 1988 et celle de l'université Galatasaray (GSÜ), qui ouvre sous forme d'établissement d'enseignement intégré Galatasaray (EEIG) en 1992, la Turquie apparaît à bien des égards comme un terrain expérimental d'où la DG tire ses modèles d'intervention : le modèle des filières francophones (DSPA) ; le modèle d'une université francophone (GSÜ).

Selon nous, une politique de filières francophones du MAE a émergé du terrain turc, un terrain très « politique ».

Comment ces modèles se sont-ils construits sur le terrain, selon quelles conceptions, avec quelle implication des acteurs locaux de la coopération française ?

Une première période (1987-1994) montre le rôle moteur des acteurs des SCAC dans la conception de projets de créations de formations francophones qui s'enchaînent, selon des modalités différentes entre les pays.

Une deuxième période (1994-2000) est une période où l'on s'emploie à gérer l'existant en envisageant des économies d'échelle et en affrontant les problèmes curriculaires

a) 1987-1994 : de la création du DSPA à la création de l'université Galatasaray : le rôle moteur des acteurs de terrain représentants du MAE en Turquie

En Turquie, l'initiative de créer des formations francophones, est, comme dans les deux autres pays favorisée par la conjonction de plusieurs facteurs : ouverture économique – la plus fréquemment évoquée –, ouverture démocratique et perspective d'adhésion aux instances européennes. Elle tient également à un renouveau des relations franco-turques (voir partie précédente). Sur ce plan, comme nous l'avons souligné plus haut (Turquie, le tournant des années 1980), les années 1984-1985 marquent une véritable reprise qui se concrétise par la venue de Turgut Özal à Paris en 1985 où il rencontre des hommes d'affaires et des parlementaires français.

« [La création d'une filière en langue française] c'était une demande du ministère des Affaires étrangères qui était motivée par deux choses. **D'une part, c'était déjà le projet Galatasaray, c'est-à-dire que c'était déjà l'idée que dans un pays où il y avait des établissements francophones du secondaire, de créer une filière universitaire, et alors il y avait un contexte politique qui était assez porteur, les relations entre la Turquie et la France au point de vue diplomatique étaient bien meilleures qu'aujourd'hui.** C'était en plus juste après le dépôt de candidature de la Turquie à ce qu'on appelait la Communauté européenne, ça a eu lieu en 87, et là on était en 88. Et la France à l'époque soutenait, en tout cas était assez favorable, et, par-dessus le marché, c'était une époque aussi, c'était les années Özal. C'est-à-dire que c'était une époque où l'on sortait un peu du coup d'Etat, il y avait un retour, il y a eu les élections libres en 83, mais en 87, c'est le moment où il y a eu la révision constitutionnelle qui levait le bannissement contre tout un lot d'hommes politiques. C'était un peu vraiment, on était en pleine période de retour à la démocratie, l'ouverture avec l'Europe, on était un peu dans cet esprit-là.

C'était aussi d'activer, côté français, les relations avec la Turquie, en utilisant justement le potentiel économique secondaire qu'on avait et en créant des ouvertures au niveau universitaire et d'une certaine manière ça a été une sorte de banc d'essai aussi. [...] **Donc, c'est comme ça qu'est parti le projet, donc disons que c'était un peu la vision du ministère des Affaires étrangères.** » (Entretien, coordinateur pédagogique, DSPA, 1988-1992)

Si le ministère des Affaires étrangères fait appel à un expert et à la Fondation nationale de sciences politiques (« demande du ministère des Affaires étrangères » évoquée par notre interlocuteur), en réalité la demande a été fortement sollicitée par le terrain.

i. Créer des enseignements supérieurs de langue française : le SCAC et la Fondation Galatasaray pour l'éducation

Depuis 1985, les conseillers culturels successifs, relayés par les ambassadeurs, produisent de véritables argumentaires à destination du Ministère des affaires étrangères pour favoriser la création de formations supérieures en Turquie. Cette idée étant elle-même motivée par le « lobbying » puissant exercé, à travers plusieurs de ses acteurs, dans différentes directions, d'abord en Turquie, auprès de l'ambassade, mais

aussi, très probablement en France, grâce à son réseau, par la « toute puissante Fondation Galatasaray » (GEV), selon les termes employés par le conseiller culturel (Note, SCAC Ankara, 12 janvier 1989, archives Nantes, carton 23).

Qu'est-ce que la « toute puissante Fondation Galatasaray » ? Son intitulé exact est « Fondation pour l'éducation Galatasaray » (Galatasaray Eğitim Vakfı). Elle a été fondée par d'anciens diplômés du lycée Galatasaray, qui occupent des fonctions prestigieuses au sein de la société turque¹⁰³⁴. Son objectif était de participer à la « reconstruction du lycée », tombé, selon plusieurs documents produits par la Fondation ou par le directeur des études françaises employé par la France, en état de déliquescence.

« La Fondation pour l'Éducation de Galatasaray (Galatasaray Eğitim Vakfı) a vu le jour en 1981, période où se sont créées de nombreuses fondations d'institutions civiles. Le but était d'apporter au Lycée de Galatasaray un soutien actif sur tous les plans, matériel, pédagogique, social. Dès cette date, la Fondation s'est également donné pour objectif la création d'une université francophone, projet concrétisé en 1992. » (Site de la Fondation Galatasaray, 2012)

1981, c'est en effet la date de la grande loi sur l'éducation (voir plus haut), qui, autorisait, entre autres, la possibilité de créer des établissements supérieurs de fondation. Son fonds est alimenté par les contributions de ses diplômés¹⁰³⁵.

Si la Fondation a poussé à la création de « formations francophones » - plus exactement à celle d'une haute école « intégrée » au lycée¹⁰³⁶ -, il est probable qu'elle ait déployé, par l'intermédiaire de son réseau de diplômés, des offensives dans plusieurs directions : auprès de l'ambassade, mais aussi en France. Côté français, les premières créations de formations universitaires francophones en Turquie ont été poussées par les acteurs de terrain, et non par les autorités françaises à Paris - contrairement à la création de l'université Galatasaray, plus « tardive », pour laquelle se sont conjuguées pressions du terrain (Fondation, ambassade, SCAC) et pressions du « sommet » (présidence de la République),

ii. L'argumentation et les prémices d'une politique de « filières francophones »

Quel est cet argumentaire ?

En 1985, plusieurs notes¹⁰³⁷, émises par le conseiller culturel, reprises par l'ambassadeur lui-même, et adressées au ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, jugent préoccupant l'état de la coopération

¹⁰³⁴ Jusque dans les années 1960-1970, le lycée Galatasaray a formé l'élite turque. Depuis 1970 son rôle s'affaiblissait pour des raisons de politique turque, de montée en puissance des établissements anglo-saxons et des relations avec les États-Unis (obtentions de bourses d'études). Le Président de la Fondation est, depuis l'origine, İnan Kıraç, homme d'affaires, un des représentants de la famille Koç, l'une des deux plus grosses fortunes de Turquie ; son conseil d'administration comportait aussi un ambassadeur, ministre des Affaires étrangères en 1995, qui va avoir un rôle particulièrement actif dans la création de l'université Galatasaray : Coşkun Kırca, des universitaires, dont l'un particulièrement investi également dans le projet de Galatasaray, Barlas Tolan.

¹⁰³⁵ « Les fonds sont recueillis auprès d'anciens élèves, occupant aujourd'hui des postes de responsabilité à un haut niveau, ou jouissant de revenus suffisants, ou, tout simplement, profondément attachés à leur ancien établissement. Une importante source de financement provient du tirage au sort annuel des élèves destinés à intégrer l'école primaire (environ 1 million et demi de livres turques) [depuis 2005]. [...] Ces fonds soutiennent de multiples actions :

- Bourses attribuées à des élèves méritants ou issus de familles aux revenus modestes (cette année 146 au Lycée, 129 à l'Université)
- salaires du personnel administratif ou d'entretien recruté par le biais de la Fondation
- traitements de certains enseignants
- entretien de parties du bâtiment et création de lieux d'éducation et de vie (dortoirs, laboratoires, bibliothèques...)
- soutien partiel ou total à des actions culturelles ponctuelles (participation aux festivals de théâtre francophones à l'étranger, envoi d'élèves aux sessions du Modèle des Nations Unies, Assises Jeunes-Méditerranée...)

Ainsi depuis sa création jusqu'à nos jours [1981-2011], la Fondation a recueilli 114 millions de dollars et a réalisé 220 projets. » (Site de la Fondation Galatasaray, 2012)

¹⁰³⁶ L'objectif d'une « université » ne fait pas partie des objectifs initiaux de la Fondation Galatasaray, contrairement à ce qu'avance la présentation de 2012. La forme « université » a constitué une alternative, un « compromis acceptable », à un moment donné (ci-dessous).

¹⁰³⁷ Archives Nantes, carton 126 ; Courneuve, 3278 TOPOI, carton 366.

avec la Turquie et la faiblesse de l'enveloppe face aux défis auxquels est confrontée l'influence française. Cette influence est indissociablement liée à de la langue française.

« La Coopération culturelle, scientifique et technique avec la Turquie pose au moins deux séries de problèmes. La première tient à la diminution régulière, peut-être systématique, des moyens dont nous disposons dans tous les domaines : plus de 50% depuis le budget approuvé en 1979.

La seconde est le reflet de nos relations politiques avec la Turquie. Le ministère turc des Affaires étrangères joue, depuis 1984¹⁰³⁸, le rôle d'écran filtreur qui nous oblige à mener des opérations en marge des normes établies. » (Ambassadeur en Turquie / ministre des Affaires étrangères, mars 1985¹⁰³⁹)

C'est en 1986, que la coopération est véritablement lancée : la Commission mixte franco-turque des relations culturelles, qui ne s'était pas tenue depuis 1982 et qui se déroule à Ankara les 16-17 juillet 1986, en est le signe.

« En raison de la tension constatée entre 1982 et 1985 dans les relations politiques entre la France et la Turquie, il convient de considérer que nous devons nous efforcer de renouer dans tous les domaines. Des signes apparaissent qui indiquent le chemin. » (Ambassadeur / ministre des Affaires étrangères, 24 juin 1986¹⁰⁴⁰)

Les premiers arguments qui apparaissent à partir de 1985 pour justifier la relance de la coopération « scientifique et technique », qui s'est réduite à sa plus simple expression au fil des années, sont la nécessité de contrer l'influence anglo-saxonne qui happe les étudiants turcs et celle de développer les sciences sociales.

« La coopération technique devrait nous permettre de montrer que nous pouvons être un pays moderne. Les médias nous y aideraient si nous pouvions en disposer.

S'il est satisfaisant pour l'esprit de penser que nos actions de coopération scientifique et technique permettront, peut-être, de grasses récoltes économiques, nous pêchons toutefois par l'excès d'ingénuité.

Un spectromètre, si sophistiqué qu'il soit, ne pourra jamais former les esprits comme le ferait un professeur de droit européen, de Sciences politiques, d'Economie politique. Négliger les sciences humaines aboutit à réduire notre action à la recherche d'un bénéfice matériel immédiat... Nous laissons échapper le domaine de « l'induit » parfois bien plus prometteur... [...]

Coopération technique [point III]

C'est le complément logique de nos actions pour le maintien de l'enseignement en français et de la diffusion de notre culture. [...] Après avoir crû de façon relativement constante de 1973 à 1979 les moyens consacrés à la Coopération technique ont diminué de façon très préoccupante de l'ordre de 50 % en francs constants entre 1979 et 1985 [...]

Que conclure de ces constatations ?

Certes nous devons gérer avec austérité un budget de plus en plus réduit. Cela est dans le droit fil de notre politique économique. Il semble cependant qu'au-delà de cette austérité une stratégie de désengagement soit appliquée systématiquement à ce pays où dans certaines disciplines survit une tradition francophone.

La lente extinction des bourses d'études va obliger de jeunes universitaires à se tourner davantage vers les mondes germanique ou anglo-saxon qui apprécient les qualités intellectuelles de ces étudiants turcs ambitieux et durs à la tâche quand il s'agit de monter dans l'échelle sociale. »

(Ambassadeur / ministre des Affaires étrangères, mars 1985, p. 4-9)

Entre 1985 et 1987, plusieurs notes, dans la même veine, vont développer l'argument de l'absence de débouchés offerts aux lycéens diplômés des lycées bilingues francophones et qui sont captés par l'enseignement supérieur américain.

Malgré la faiblesse de l'enveloppe « scientifique et technique » dont se plaignent les conseillers culturels et les ambassadeurs, malgré des relations entre la France et la Turquie particulièrement tendues depuis les années 1970, il n'en reste pas moins que le gouvernement français n'a cessé de consacrer, depuis leur création au XIXe siècle, une enveloppe (coopération « linguistique » / « éducative ») importante au Lycée Galatasaray - devenu lycée public turc -, aux six lycées congréganistes qui avaient réussi à « survivre » à la République turque, à deux lycées français et à deux lycées privés turcs qui avaient ouverts entre temps. Cette enveloppe consistait à mettre à disposition de ces lycées des enseignants

¹⁰³⁸ Question du génocide arménien (voir partie 2-II-A sur le contexte social, politique et économique turc).

¹⁰³⁹ Lettre de Fernand Rouillon, Ambassadeur de France en Turquie, à Son Excellence M. Roland Dumas, ministre des Relations extérieures, Direction générale des relations culturelle, scientifique et technique, Ankara, le 1er mars 1985. Courneuve, 3278 TOPOI, carton 366.

¹⁰⁴⁰ Télégramme diplomatique, Louët, 26 juin 1986. Archives Nantes, carton 17.

français détachés de l'Education nationale ou VSN. En 1986, par exemple, 112 enseignants français - sans compter ceux en poste dans les deux lycées français - étaient mis à disposition des huit établissements bilingues du secondaire, dont 29 détachés auprès du lycée Galatasaray¹⁰⁴¹. Il s'agit d'un investissement conséquent, mais qui paraît vain et profite aux établissements anglo-saxons.

« Au cours des quinze dernières années nous cessons, petit à petit, de nous intéresser au sort des élèves du secondaire, environ 6000 pour 11 établissements, formés en français aux méthodes françaises et dont les seuls débouchés – 800 environ obtiennent tous les ans le droit d'entrer en université – sont, soit les 25 universités turques, soit, pour les plus doués, les deux universités anglo-saxonnes d'Ankara et d'Istanbul, soit les universités américaines (38 étudiants turcs boursiers séjournent en France avec notre aide). » (Ambassadeur / ministre des Affaires étrangères, juillet 1985¹⁰⁴²)

Dans la foulée, l'ambassadeur fait le bilan du « désengagement » français dans les domaines scientifiques où s'exerce une coopération française et où « tout respire la modestie » (médecine, agriculture, hydrobiologie, géologie). Mais le domaine qui lui semble le plus négligé est celui de l'économie et de l'administration :

« C'est dans le domaine des sciences économiques, de l'administration, que notre désengagement semble total. Comme je le signalais dans ma lettre XXX du 1^{er} mars 1985, des appareils si sophistiqués qu'ils soient, ne pourront jamais former les experts comme le ferait un professeur de sciences économiques » (op. cit.)

En 1986, que propose le nouvel ambassadeur au ministre dans le domaine des « échanges scientifiques » - outre les bourses d'études, bourses de recherche et divers échanges scientifiques « de haut niveau » ? De créer plusieurs formations en français, dans des disciplines diverses (en géologie, gestion et commerce, aéronautique et informatique). L'argument majeur est celui de l'absence de débouchés aux diplômés des lycées francophones.

« L'imprégnation française qui caractérisait la Turquie jusqu'à ces dernières années était due à l'existence de lycées où l'on enseignait les disciplines scientifiques en français mais aussi à la possibilité qu'avaient de nombreux étudiants turcs de poursuivre des études supérieures en français en France.

Il n'en est plus de même, nous n'accordons plus de bourses de longue durée. Il conviendrait d'envisager d'aider :

- 1- à l'ouverture d'enseignement de la géologie en français [...] :
 - 2- à la création d'une ou plusieurs écoles de gestion ou de commerce et cela d'autant plus qu'un prêt de la Banque mondiale va inciter les autorités turques à aller dans ce sens ;
 - 3- à l'ouverture d'un cours de propulsion au département d'aéronautique de l'université technique du Moyen-Orient [...]
- au développement de nos relations dans le domaine de l'informatique.

Ce sont là de nouvelles possibilités que ce poste s'est efforcé depuis plus d'un an à mettre en place sans trouver toujours un écho favorable du côté français. [...] » (TD, Ambassadeur / ministre des Affaires étrangères, 24 juin 1986. Op. cit.)

Nous pourrions multiplier les exemples (notes des conseillers culturels adressées à l'ambassadeur, notes des attachés adressées au conseiller culturel, TD diplomatiques...), pour relever la construction d'un argumentaire que s'approprient les différents acteurs conduisant à la création de formations francophones à partir d'une situation de terrain (le manque de débouchés pour les étudiants formés dans les lycées bilingues ou français dans lesquels la France investit depuis fort longtemps ; la perte de ces étudiants au profit des systèmes anglo-saxons).

D'après cet ensemble de citations, on relève trois éléments qui marquent les prémices de la politique de filières francophones de la DGRCSST.

¹⁰⁴¹ Tous statuts : détachés budgétaires (pour la plupart), « contrats-types », VSNA (en minorité). Au lycée Galatasaray : 28 civils détachés budgétaires, 1 VSNA (Note « Commission mixte franco-turque », 11 juillet 1986, SCAC, Archives Nantes, carton 17).

¹⁰⁴² Lettre de Fernand Rouillon, Ambassadeur de France en Turquie, à Son Excellence M. Roland Dumas, Ministre des Relations extérieures, Direction générale des relations culturelle, scientifique et technique, Ankara, le 27 juillet 1985. Archives Nantes, carton 126.

D'abord, la catégorie de « filière francophone » n'apparaît pas dans les documents de 1985 et 1986. On ne parle pas non plus de « formation universitaire francophone », mais d' « enseignement en français ». Elle apparaît une fois le département de sciences politiques et administratives de l'université de Marmara acté et une fois la catégorie créée à la DG. Dans aucun des documents que nous avons consultés, nous n'avons pu trouver de référence quelconque à un modèle de formation supérieure en langue française qui aurait été développé « ailleurs », ce qui confirme les propos de l'universitaire-expert délégué par le MAE pour monter et suivre le projet DSPA, que nous avons cité plus haut (création de la catégorie « filière francophone » par le MAE). La catégorie « filière francophone » - et la politique à laquelle elle s'associe - a été créée à partir d'une situation de terrain, dans les interactions entre un ensemble d'acteurs : acteurs en poste, intermédiaires universitaires qui vont intervenir dans la création du DSPA, acteurs de la DG.

Ensuite, les projets de monter des formations que transmettent les ambassadeurs au ministère se heurtent à une résistance, ou, au moins à un manque de réaction, du niveau « central ». C'est après de nombreuses relances au ministère qu'en 1987 la décision est prise de créer le DSPA. A la DG, le « modèle » n'existait pas. Il n'y avait pas de « politique de filière ». La demande faisait probablement figure d'OVNI.

Que s'est-il passé entre 1986 et 1987 ?

Vraisemblablement, la visite en Turquie de Thierry de Beaucé, directeur général aux relations culturelles, scientifiques et techniques (1986-1987), débloque la situation pour les acteurs de terrain.

« PI- On m'a demandé un jour d'aller faire une mission d'exploration [octobre 1987].

CT- C'était le ministère des Affaires étrangères ?

PI- C'était le ministère des Affaires étrangères, à l'époque c'était Thierry de Beaucé [Directeur général, DGRCSST, 1986-1987]. Et en gros il était allé en Turquie [juin 1987] et il s'était fait un petit peu chahuté par les partenaires francophones et francophiles et kémalistes qui expliquaient, bon ben ceux qui ont fini par faire Galatasaray, qui lui ont expliqué que ça n'était pas, la France n'était pas sérieuse, et donc quand il est revenu, un peu furieux, il a dit, envoyez-moi quelqu'un voir ce qu'on peut faire. Donc je suis parti. » (Entretien, universitaire-expert chargé du projet DSPA-UM, 1987-2003).

En réalité, il est le troisième expert envoyé par la DGRCSST depuis juillet 1987. Il va devenir le « coordonnateur du projet » du DSPA, réalisant la coordination entre la DGRCSST, la Fondation nationale de sciences politique – qui va être impliquée dans le projet – et le DSPA lui-même où un directeur français est associé à un directeur turc.

A partir du moment où Thierry de Beaucé s'implique, c'est la DGRCSST qui est impliquée et qui commence à s'intéresser à ce montage inédit. Quand il quitte la DGRCSST en 1987, Jean-Pierre Angremy se charge du projet (Fondation nationale de sciences politiques, CA, 7 février 1989¹⁰⁴³)

Enfin, on constate que ce sont les acteurs de terrain – acteurs du SCAC en interaction avec les « partenaires francophones et francophiles et kémalistes », les acteurs de la Fondation Galatasaray - qui ont fourni à la DG la base conceptuelle de la « filière francophone » (voir plus haut) : créer un débouché aux élèves des lycées bilingues de Turquie, soit construire une francophonie « locale » du lycée à l'université.

iii. Un consensus ambigu

La conception de la Fondation, d'une part, et celle des acteurs du SCAC, de la DG ou du MAE, d'autre part, n'est cependant pas la même.

On peut dire qu'il y a, à la base de la création des formations francophones, un consensus ambigu sur le statut du français¹⁰⁴⁴.

L'intérêt de la Fondation est un projet politique : redonner du pouvoir et du prestige au lycée, bastion de la laïcité et du kémalisme¹⁰⁴⁵, afin qu'il forme de nouveau l'élite de la nation – à un moment où les kémalistes sont en train de perdre le pouvoir politique (ci-dessus, le cadre politique en Turquie). Le

¹⁰⁴³ Document transmis par les archives de la Fondation nationale de sciences politiques (FNSP).

¹⁰⁴⁴ Voir l'étude de cas, annexe 25 (PDF).

¹⁰⁴⁵ Le lycée, créé sous l'Empire ottoman, avec l'aide de la France, était prêt à assurer le virage républicain laïc, kémaliste : premier lycée multiconfessionnel impérial, délivrant des bourses aux élèves les plus pauvres, les principes laïcs-républicains du kémalisme ne présentaient pas de contradiction avec ses fondements.

projet d'une université – plus exactement initialement d'une Ecole supérieure de gestion « intégrée », prolongement direct du lycée¹⁰⁴⁶ - répondait à cette optique. La langue française, en revanche, n'est que très secondaire. Elle permet d'avoir le soutien du gouvernement français, pour qui le lycée Galatasaray est indissociablement un lieu d'influence politique et culturelle - un lieu de diffusion de la langue française -, un lieu où l'on forme / formait l'élite turque et un lieu d'investissements massifs, jamais interrompus depuis 1868.

Voici le témoignage de l'un des initiateurs du projet Galatasaray, ancien diplômé du lycée, membre de la Fondation, qui a participé activement à la réalisation de l'opération, comme universitaire d'abord en poste à Marmara, puis à Galatasaray.

« A part les personnalités, il faudra également souligner les motivations réciproques.

Pour la partie turque (je veux dire les Anciens), on peut les résumer essentiellement en 3 points. En premier lieu, une prise de conscience du fait de l'impossibilité de faire durer l'existence d'une communauté sur la base d'un lycée, quels que soient sa dimension historique et son prestige social ancré dans les traditions. En second lieu, protéger le lycée, source qui a donné naissance à une communauté, contre les interventions de toute sorte, essentiellement bureaucratiques, voire même politiques, en le plaçant dans un contexte juridique universitaire relativement autonome.

En dernier lieu, prend place un vœu profond de M. Kırca, issu de ses analyses sur l'Etat turc. Selon lui, cette nouvelle université devrait répondre aux besoins urgents de la bureaucratie, décadente et non qualifiée. Il pensait reproduire ici quelque chose d'équivalent à l'ENA et l'Ecole de la Magistrature réunies. Cette école fournirait les cadres supérieurs de la bureaucratie, de la diplomatie, des finances et de la magistrature. D'où le premier intitulé de la branche essentielle de l'Université « Ecole des Sciences de l'Etat ». C'était un vœu trop gigantesque pour être réalisé dans la conjoncture turque.

Du côté français, il s'agissait essentiellement, je pense, de créer une œuvre politique basée sur un noyau culturel de grande envergure, dans une géographie moyenne orientale où la France avait une influence plus que considérable, comme jadis en Turquie même. Certes, il existait déjà des entreprises timides à Beyrouth, au Caire, plus tard à Bucarest, mais tout cela était limité

D'autre part, il existait déjà plusieurs établissements francophones, la plupart des lycées anciennement confessionnels à Istanbul. Evoluant dans une certaine médiocrité par le niveau de l'enseignement, ces lycées avaient déjà perdu leur rayonnement d'antan, la demande sociale allant plutôt vers des établissements anglophones. La création d'une université francophone, la seule en Turquie, leur donnerait un coup de fouet en les rendant plus attractifs. C'est pour cela que la partie française avait beaucoup insisté pour faciliter l'accès des élèves en provenance de ces établissements à l'Université, sans passer par le concours national. » (Présentation de l'histoire de l'université Galatasaray, Barlas Tolan, Journée Galatasaray, Sénat Palais du Luxembourg, dans le cadre de l'année de la Turquie en France, 27 Novembre 2009¹⁰⁴⁷)

Le projet d'un établissement d'enseignement supérieur par ses initiateurs turcs, pensé pour le lycée Galatasaray et exclusivement pour le lycée Galatasaray, avec une perspective politique, permet, côté français, de construire un projet de francophonie cohérent, susceptible de répondre aux attentes de l'ensemble des lycées bilingues francophones qu'elle soutient – Galatasaray, comme les lycées congréganistes, comme les lycées français et comme les lycées privés turcs¹⁰⁴⁸ - et d'espérer contrer l'influence anglo-saxonne.

Pour les fondateurs turcs de l'université Galatasaray, nul projet francophone parmi les arguments mentionnés.

En tout cas, la Fondation a fourni la base de l'argumentation : créer une université et/ou des formations universitaires en français : créer un prolongement « naturel » aux lycées francophones de Turquie, soutenus depuis longtemps par la France.

Comme le fait remarquer l'un de nos interlocuteurs, d'autres options auraient pu être envisagées par les autorités françaises pour ne pas « perdre » les diplômés des lycées francophones : les représentants de

¹⁰⁴⁶ Sur le modèle d'HEC. Note du conseiller culturel à l'attention de l'ambassadeur, 22 janvier 1989 (rappel de l'histoire du projet Galatasaray). Archives Nantes, carton 57.

¹⁰⁴⁷ Document remis par l'auteur, qui nous a communiqué la version longue, non celle qui a été prononcée (version courte). Il est intéressant de constater qu'un passage sur la « décadence de la francophonie » a été supprimé de la version prononcée. Ce témoignage figure intégralement parmi les entretiens, dans la mesure où il les complétait utilement (annexe 23-1 (PDF)).

¹⁰⁴⁸ Voir partie 1 : le français en Turquie.

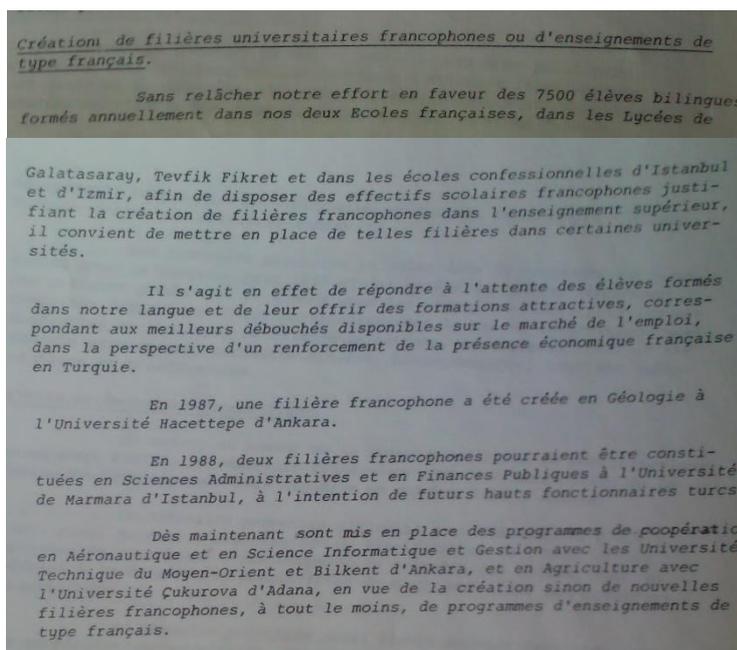
la France auraient tout aussi bien pu envisager de développer les bourses d'études en France – un outil « classique » du répertoire de la diplomatie culturelle¹⁰⁴⁹.

iv. La création des premières filières et projet d'une politique de filières

La catégorie de « filière francophone », créée à la DG, tend à son tour à s' « implanter sur le terrain ». Les périphrases utilisées témoignent d'un certain flottement terminologique, d'une recherche de sens, d'une diffusion de la catégorie qui ne va pas de soi pour les acteurs de terrain : « filière universitaire francophone ou d'enseignement de type français » (22 décembre 1987) ; « filières francophones de formations universitaires » (2 décembre 1987) ; « filières d'enseignement supérieur francophone » (juin 1988).

Une première « filière universitaire francophone ou d'enseignement de type français » a été ouverte en 1987. Il s'agit d'une « filière » de troisième cycle en géologie à l'université Hacettepe : des échanges entre scientifiques français et turcs étaient déjà en place, elle est peu lourde à monter, car s'il est prévu qu'elle développe un premier cycle, le troisième cycle est déjà fonctionnel.

A partir de 1987, quand le ministère donne son accord à la création d'une formation universitaire francophone à l'université de Marmara, projetée initialement comme une filière en administration et en économie, une véritable politique de « filières francophones de formation universitaire » se met en place au sein de l'ambassade. Les filières d'Hacettepe et de Marmara ne doivent être qu'une « première expérience », une « première phase » – malgré le coût élevé (près d'1 million de francs pour le DSPA) – et « une expérience pilote » pour le MAE. Un autre argument se greffe à l'argument principal (débouché pour les lycéens) : la possibilité de l'adhésion de la Turquie aux instances européennes¹⁰⁵⁰.



La coopération culturelle, scientifique et technique avec la Turquie, Ankara, 22 décembre 1987¹⁰⁵¹

Nous présentons un peu longuement un extrait dans lequel se déploie toute cette argumentation en 1987 au moment de la programmation du budget 1988.

« [Le projet de programme de coopération scientifique et technique] est marqué par la **relance politique entre la France et la Turquie**, au moment où l'ouverture démocratique qui s'est traduite par

¹⁰⁴⁹

¹⁰⁵⁰ Pour rappel : par l'intermédiaire de Turgut Özal, premier ministre, la Turquie présente sa candidature officielle d'adhésion à la CEE le 14 avril 1987.

¹⁰⁵¹ Note, archives Nantes, carton 15.

l'organisation, le 29 novembre 1987, **des premières élections générales** depuis le coup d'Etat de 1980, s'accompagne **d'un développement économique sans précédent à travers le pays** – le taux de croissance du PNB en valeur constante sera cette année de 6,8%.

Il était donc normal que le budget de coopération du poste reflète cette situation. De 4.684.680 F. en 1987, déjà en sensible augmentation par rapport à celui de 1986 – 2.000.000 F., le budget de coopération avec la Turquie, tel qu'il est proposé pour 1988, s'élève à 7.424.175 F., soit une croissance de 58% sur l'exercice qui s'achève.

Toutefois **cette augmentation résulte essentiellement des mesures nouvelles liées à l'implantation, en première phase, de filières francophones de formations universitaires et comprend une dotation en faveur du département de géologie de l'université Hacettepe** – filière francophone – d'un équipement de fluorescence [...]

Il s'agit d'un programme de transition où nos interventions en secteur universitaire – hors filières francophones – demeurent encore prépondérantes. [...]

Secteur économique et technique / sciences administratives et finances publiques

Il s'agit de la plus importante des filières francophones de formation universitaire ; celle-ci sera mise en place à l'université de Marmara.

Ce projet répond à la nécessité d'offrir aux élèves des établissements scolaires franco-turcs d'Istanbul, d'Ankara et d'Izmir, la possibilité, qui n'existe pas actuellement, de poursuivre des études, dans notre langue, dès le premier cycle universitaire et dans des disciplines recherchées, où la tradition des échanges franco-turcs et la réputation de l'université française sont officiellement reconnues. Le coût du dispositif à mettre en place, à savoir 969.830 F., pour assurer la viabilité de l'opération est élevé, mais les exigences de la réglementation universitaire locale imposent le seuil de prestation indiquée [...]

De la réussite de cette première expérience de filière francophone, face à la concurrence étrangère, puisqu'il existe en Turquie plusieurs enseignements supérieurs délivrés en anglais, dépendra la possibilité de mise en place d'autres enseignements francophones, notamment à l'université d'Ankara, en droit communautaire ou à l'université Bilkent ou Hacettepe en gestion et droit des affaires.

La voie ainsi ouverte est la seule qui soit de nature à maintenir le français en bonne place en Turquie, **au moment où ce pays de 55 millions d'habitants s'apprête à frapper à la porte de la Communauté européenne en faisant valoir les perspectives offertes aux économies européennes par un marché intérieur en pleine expansion et le volume des investissements que nécessite le développement des infrastructures nationales.** [...]

Ce projet [l'ensemble du programme] répond [...] au **souci du Département de voir s'établir entre la coopération scientifique et technique et la promotion de notre langue, une convergence de démarches et d'intérêts.** A cet égard, celui-ci peut donc constituer une **expérience pilote** du plus grand intérêt.» (Ambassadeur / ministre des Affaires étrangères, décembre 1987¹⁰⁵²)

Plus qu'une argumentation, c'est une véritable théorie de la francophonie qui est ainsi échafaudée à travers le développement de formations universitaires, qui se nourrit elle-même de plusieurs sous-théories.

Une première théorie de la francophonie conduisant à la nécessaire création de formations universitaires francophones repose sur des prémisses qui ne se discutent pas :

- le choix des diplômés des lycées bilingues de poursuivre un cursus francophone en Turquie ;
- leur capacité d'influence en Turquie, vaste marché économique ;
- leur militantisme francophile.

La formulation suivante en est un bon résumé... au conditionnel, cette fois.

« La création d'une filière francophone à l'université de Marmara devrait renforcer les motivations des jeunes élèves et de leurs familles pour l'apprentissage du français, au moment notamment où la Turquie sollicite son adhésion à la Communauté européenne. Elle permettrait de constituer, en outre, une élite locale francophone, influente et militante, en faveur de notre coopération économique et culturelle. » (Ambassadeur / ministre des Affaires étrangères, décembre 1987¹⁰⁵³)

¹⁰⁵² Programme de coopération scientifique et technique avec la Turquie pour 1988, proposé par Philippe Louët, Ambassadeur de France en Turquie à SE monsieur Jean-Bernard Raimond, ministre des Affaires étrangères, Ankara, le 2 décembre 1987. Archives Nantes, carton 128.

¹⁰⁵³ Lettre, note de synthèse et relevé de conclusions « Création d'un département universitaire francophone de sciences politiques et administratives à Tarabya – Istanbul », de Philippe Louët, Ambassadeur de France en

Elle se double d'une autre théorie : la nécessité qu'éprouveraient les autorités turques – en général (?) – à s'ouvrir à la langue et à la culture françaises, afin de ne pas se laisser enfermer dans un référentiel anglo-saxon au moment où elles expriment leur intention d'intégrer l'Europe communautaire :

« Les autorités turques n'ont pas manqué de rappeler qu'elles déploraient la perte d'influence subie par les français, en en rendant responsable le contexte politique de ces dernières années, ainsi que la réduction de nos moyens de coopération au regard des interventions croissantes de nos concurrents ou partenaires anglo-saxons dans les milieux universitaires, économiques et scientifiques. Dans ce contexte où l'ouverture vers l'Europe constitue un puissant facteur de motivation, **un rééquilibrage en direction du français est perçu ici comme une nécessité**. C'est donc avec un vif intérêt que les représentants turcs des Affaires étrangères, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur ont pris acte de notre volonté de faire aboutir les projets de filières d'enseignement supérieur francophone dont la mise en place, bien que tardive, **évitera de laisser le champ libre à l'anglomanie ambiante**. » (TD Ankara 403, 23 juin 1988¹⁰⁵⁴)

v. *La filière « modèle » : le DSPA de Marmara*

A quoi ressemble, en 1988, la première filière - modèle appuyée par la DGRCSST ? Et de quoi se compose le soutien accordé par la France à ce modèle ?

Nous avons déjà présenté plus haut le « modèle » Marmara, qui a servi à la DGRCSST de base à la création d'une catégorie d'intervention « filière francophone » de type « institutionnel ». Mais la définition du ministère - disant beaucoup, mais aussi quelque peu lapidaire - occultait une des caractéristiques qui apparaît comme une des caractéristiques centrales à l'expert-universitaire qui a été chargé par le ministère de monter la formation : le consortium universitaire. Nous reprenons des passages-clefs de l'extrait d'entretien déjà cité.

« [...] Il n'y avait pas de modèle et moi j'ai dit, **on va faire un consortium, et donc on va embarquer des instituts politiques divers là-dedans**.

CT-Vous n'aviez pas de modèle à ça ?

PI-Non. C'était original. **Maintenant un consortium, tout le monde parle de ça, on fait un consortium. Mais ça n'existait pas. Donc moi j'ai fait un consortium avec la Fondation nationale des sciences politiques**, parce qu'elle était de droit privé, et ça permettait, notamment sur le plan de recrutement, paiement, transfert d'argent, etc., des libertés qu'on n'aurait pas eues avec le système totalement public, et donc le projet c'était à la fois une sorte donc ENA / ENM au niveau master 3ème cycle et puis avant au niveau bachelor, un institut d'études politiques comme celui-ci [IEP de Grenoble].

[...] La filière francophone du Caire [...] a été conçue sur le même modèle, en copié-collé. [...] » (Entretien, expert – projet DSPA-UM, 1987-2003)

Comme nous l'avons déjà relevé, la conception de la « filière » qui est construite avec le DSPA va trouver un écho non seulement au MAE, mais aussi à l'AUPELF, dont le propre modèle de « filière » est très proche. La différence porte sur le consortium universitaire. Il est constitué d'établissements d'enseignement supérieur français dans le cas du MAE (« consortium bilatéral ») ; d'établissements d'enseignement supérieur de 3 ou 4 pays membres de la Francophonie (consortium « multilatéral », dans le cadre de l'AUF).

Le DSPA - filière qui va servir de « modèle » aux futures créations de l'AUPELF et du MAE - y compris à l'université Galatasaray - se présente selon des caractéristiques qui apparaissent très bien en annexe (annexe 3) de la convention signée le 18 janvier 1989¹⁰⁵⁵ entre l'Etat français (représenté par l'ambassadeur) et le recteur de l'université de Marmara.

La convention principale est un engagement en termes de moyens. Elle est valable pour une durée de dix années. Par cette convention, l'Etat français donne à bail à l'université de Marmara une propriété installée au bord du Bosphore – sur le domaine de Tarabya -, ancienne résidence d'été des ambassadeurs

Turquie à SE monsieur Jean-Bernard Raimond, ministre des Affaires étrangères, Ankara, le 16 mars 1988. Archives Nantes, carton 58.

¹⁰⁵⁴ Archives Nantes, carton 17.

¹⁰⁵⁵ Voir annexe 3.

de France, afin qu'une « **filière d'enseignement en langue française spécialisée en sciences administratives et politique** » accueillant 250 étudiants puisse y être installée.

L'université de Marmara s'engage « à assumer tous les frais de remise en état des bâtiments » et de pourvoir à leur entretien. Le bail est signé pour une durée de dix années (1989-1999) (article 4), durée de la convention. Il peut être résilié dans les cas suivants :

- « - abandon du projet de filière francophone ou fermeture de cette filière ;
 - changement de destination des biens loués ;
 - **modification des programmes, et notamment renonciation au français comme langue de base de l'enseignement sans accord formel de la partie française ;**
 - non-réalisation des travaux dans les délais prévus, en raison de fautes imputables au locataire. »
- (Convention Etat français / université de Marmara, 18 janvier 1989, article 11)

La convention pédagogique (annexe 3) est relative aux grandes lignes du curriculum de formation.

Le soutien qu'apportera l'Etat français au projet « sera précisé lors de la réunion annuel du comité pédagogique bipartite », puis les propositions seront présentées lors de la commission mixte culturelle et scientifique franco-turque.

Il est de nouveau souligné que le français est la langue majeure d'enseignement et que l'entrée « directe » des étudiants en lisans (licence turque, en 4 ans) est soumise à un examen de connaissance en langue française.

« Il est convenu que **les enseignements seront tous donnés en français, sauf un cours sur la Turquie et un cours de troisième langue.**

A cet égard, les deux parties conviennent de la nécessité de soumettre les étudiants admis dans ce département à un examen de connaissance de français pour l'accès direct au programme de la licence. Les étudiants non admis seront appelés à suivre une année de cours préparatoire intensif de français, sanctionné par un examen d'avis à la licence. »

Le terme de « consortium » n'est pas explicitement mentionné, mais la « substance » du consortium et de son rôle est bien là :

« Le **programme d'enseignement s'inspirera de celui des instituts politiques français.** Il pourra toutefois évoluer conformément au vœu d'un comité pédagogique bipartite.

Des accords de coopération interuniversitaire entre l'université de Marmara et les établissements français participant au projet seront établis. Une structure définitive sera mise en place, au plus tard pour l'inauguration officielle de l'établissement de Tarabya. »

Le « modèle » du MAE, tel qu'il apparaît sur la convention de coopération, présente donc les caractéristiques suivantes :

- une formation implantée dans un établissement d'enseignement supérieur étranger ;
- délivrant entièrement des enseignements en français – sauf exception (« entièrement ou partiellement » en français) ;
- recevant en accès direct des étudiants disposant de « connaissances » du français ;
- reposant sur un programme négocié, « inspiré » d'un programme français, révisable sous le contrôle d'un comité pédagogique bipartite ;
- soutenue par des accords de coopération inter-universitaire entre l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil de la formation et des établissements français (un consortium).

Par ailleurs, la convention de coopération interuniversitaire - d'une durée de 4 ans - précise les conditions et apports du consortium :

- vocation de l'université d'accueil à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur en français dans le domaine des sciences sociales ;
- méthodes pédagogiques utilisées pour les enseignements inspirées par celles de l'établissement français (en l'occurrence, celles des IEP) ;
- réalisation de tous les enseignements en français – sauf un cours sur la Turquie et un cours de troisième langue ;
- engagement de l'établissement français (en l'occurrence la Fondation nationale de sciences politiques) à soutenir le programme, avec d'autres établissements français associés.

Ce soutien, détaillé, se résume à :

- l'accueil et l'échange de personnels scientifiques et d'étudiants ;

- facilités d'accès à de la documentation scientifique et diffusion des activités scientifiques des établissements français

La convention définit enfin la composition du comité pédagogique et scientifique, à parité entre acteurs turcs et français.

Dès 1988-1989, première année de fonctionnement, le soutien financier du MAE consiste à :

- rémunérer des enseignants français à temps plein au DSPA : 1 coordinateur des études, maître de conférences (IEP de Grenoble), 4 VSN (doctorants dans un des domaines de la formation (sciences politiques, économie...)) ;

- verser une subvention à la FNSP afin qu'elle organise des missions d'universitaires français : 10 missions ont lieu la première année (enseignement sur une semaine, pour une douzaine d'heures de cours, intégré à un cours semestriel assuré par un enseignant turc) ;

- prendre en charge les missions de coordination (expert – coordonnateur du projet DGRCSST / DSPA / FNSP) ;

- octroyer une subvention pour l'achat de livres, d'abonnements, de matériel informatique, et pour le fonctionnement du secrétariat de la filière.

Ce qui représente au total à peu près 1 millions de francs, la première année¹⁰⁵⁶.

vi. Projet d'un établissement d'enseignement supérieur francophone

Le DSPA - dont les débuts sont considérés comme tout à fait réussis¹⁰⁵⁷ -, s'il convient aux instances françaises de coopération - à l'ambassade et à la DG -, ne répond cependant pas aux attentes formulées initialement sur le terrain, par la Fondation Galatasaray pour l'Education : la création d'un établissement « intégré », composé du lycée et d'une école de commerce sur le modèle d'HEC.

Les « pressions » et les ajustements divers vont avoir raison de la politique de filières telle qu'elle a été ébauchée par l'ambassadeur et le SCAC présentée en 1988.

Le terrain turc va devenir le « laboratoire » d'une nouvelle « expérimentation » : la création d'une université publique de droit turc, où les enseignements sont en langue française, tout entière composée de « filières francophones ».

La coopération française va s'engager dans un projet - l'université Galatasaray - dont pratiquement personne ne voulait initialement dans la forme où elle a été créée : ni la Fondation, soucieuse de prolonger le lycée et non d'ouvrir une université turque soumise au « droit universitaire commun turc » - la loi du YÖK et du concours national d'entrée à l'université, ouvert au « tout venant » des lycéens (voir ci-dessus, partie 2) ; ni l'ambassadeur hésitant sur les conséquences politiques d'un soutien à un projet labélisé « kémaliste » ; ni le MAE, conscient de l'énormité financière d'un tel projet.

Comment, alors qu'un département francophone en sciences administratives et financières (dans un premier projet) vient tout juste d'être créé, répondant a priori aux attentes exprimées, le ministère des Affaires étrangères se laisse-t-il « embarquer » dans la création de ce projet ?

Encore une fois, le rôle d'intermédiaires des acteurs de terrain - celui de l'attaché culturel en poste à Istanbul et celui du conseiller culturel en poste à Ankara en particulier - entre la Fondation Galatasaray et l'ambassade, puis le ministère des Affaires étrangères, est essentiel. Néanmoins ce rôle n'est pas déterminant : d'autres pressions, plus fortes se sont exercées au sommet de l'Etat turc et au sommet de l'Etat français¹⁰⁵⁸.

¹⁰⁵⁶ Voir, annexe 18, les évolutions. C'est en 1992 que les moyens alloués ont été les plus importants.

¹⁰⁵⁷ Rapports du SCAC, du coordinateur du DSPA pour la FNSP ; du coordinateur français de la formation (Archives Nantes, carton 59).

¹⁰⁵⁸ Turgut Özal, premier ministre de 1982 à 1989, est élu Président de la République en 1989 (1989-1993). Son parti est un parti « démocrate libéral » de centre droit, qui s'oppose au(x) parti(s) kémaliste(s) qui se sont succédé. Cependant, il est entouré de conseillers, collaborateurs, diplômés du lycée Galatasaray. Une note de l'attaché culturel au conseiller culturel, rendant compte d'une possible décision « au sommet » de créer une université, prend bien soin de préciser que, entre autres, le beau-frère de Turgut Özal, diplômé de Galatasaray, a « servi de courroie de transmission ». (Note à l'attention de Monsieur le conseiller culturel, « Projet universitaire de la Fondation de Galatasaray », Istanbul 01 juin 1991. Archives Nantes, carton 52.)

Mais il montre parfaitement l'implication des acteurs de terrain dans le développement d'une politique de formations francophones en Turquie, puis dans la création d'une université turque francophone.

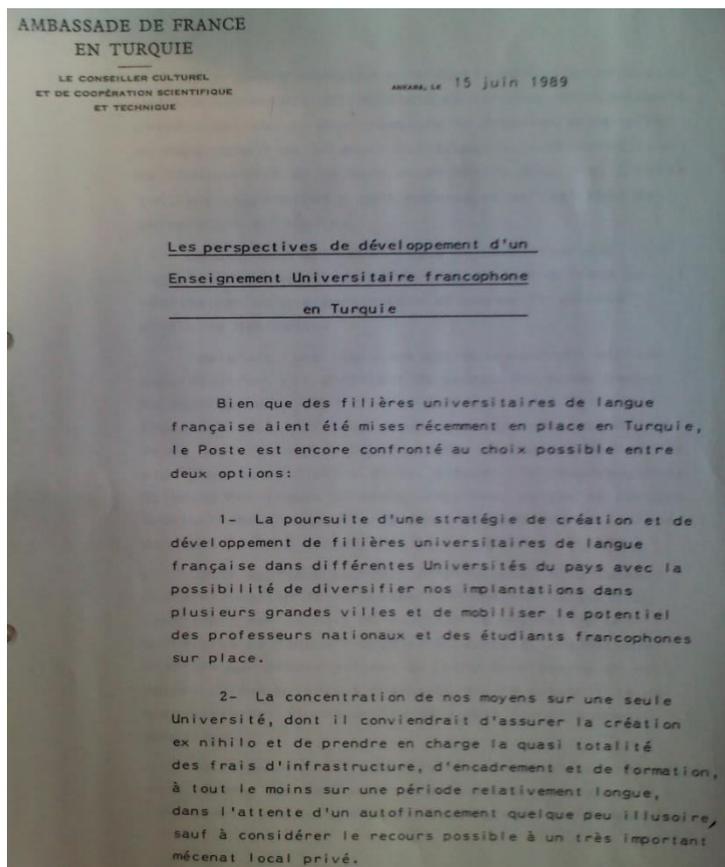
En juin 1989, Thierry de Beaucé qui avait précipité la création du DSPA, devenu, depuis sa première visite, secrétaire d'Etat chargé des relations culturelles internationales (1988-1991), effectue un nouveau séjour en Turquie. A cette occasion, différentes notes de synthèse sont préparées pour rendre compte de l'ensemble des relations culturelles, scientifiques et techniques en Turquie. L'une d'elles, produite par le conseiller culturel, « Les perspectives de développement d'un enseignement universitaire francophone en Turquie », est surprenante. Elle est datée du 15 juin 1989. Le DSPA a ouvert il y a moins d'un an, à la rentrée 1988. Non seulement, c'est la première évocation de la possibilité d'une université francophone en Turquie, parmi l'ensemble des documents que nous avons consultés, mais aussi on y trouve ébauché tout un plan de développement. On comprend que la Fondation est insatisfaite du DSPA qui ne répond pas à ses attentes. La note ne fait pas qu'anticiper les demandes, elle se propose d'y répondre, voire de les solliciter.

Elle se trouve reproduite sur les pages suivantes.

Elle présente plusieurs options pour développer un enseignement universitaire francophone en Turquie, avec chacune leurs avantages et inconvénients : poursuivre la politique de filières envisagée fin 1987 ; créer une université francophone ; intégrer les filières déjà créées ou en cours de création dans un seul projet universitaire.

Cette note nous semble importante pour montrer :

- l'implication des acteurs de terrain en Turquie – en l'occurrence le conseiller culturel (1987-1991) et son collaborateur à Istanbul - dans le développement de filières, puis d'une université – qui finissent par influencer, en partie, la création d'une politique inédite à la DG ;
- la labilité des projets que les acteurs du SCAC développent, dans lesquels ils se sont impliqués, qui finissent par se créer (DSPA) et qui sont menacés par l'existence de nouveaux projets.



La première approche a le double mérite de permettre une francophonisation immédiate de certains enseignements universitaires, ce dont témoigne la création exemplaire du département de Sciences Politiques et Administratives de l'Université de Marmara et de mettre en place, à cette fin, une coopération à coût modeste et partagé avec des Universités existantes.

La deuxième approche risque de nécessiter des négociations longues et difficiles avec un différé de réalisation de quelques années et une maîtrise très difficile des coûts.

Toutefois, une troisième approche pourrait mériter considération. Il s'agirait de poursuivre comme devant le développement des filières universitaires de langue française déjà réalisées ou en cours de création, mais de ne pas s'interdire de considérer que la première et la plus importante d'entre elles, à savoir le Département de Sciences Politiques et Administratives, puisse constituer éventuellement le premier élément d'une Université privée de droit local à terme.

Cette approche pourrait être retenue si le Conseil d'Administration de la puissante Fondation Galatasaray confirmait son souhait de susciter la création d'une Université de langue française en Turquie, susceptible d'offrir aux élèves sortant du Lycée Galatasaray et des autres Lycées bilingues franco-turcs, la possibilité de poursuivre des études en français dans l'enseignement supérieur.

Cette possibilité pourrait être prise en considération sous réserve que la Fondation Galatasaray assure le financement global du projet: construction sur le domaine

français de Tarabya (60 hectares), équipements, recrutement et paiement des professeurs nationaux, paiement de la contrevaletur des traitements locaux aux professeurs français détachés, mise en place d'un contingent de bourses de perfectionnement en France du personnel enseignant local.

Si un tel financement était assuré, il y aurait lieu d'intégrer le Département de Sciences Politiques et Administratives de Marmara au sein de l'Université francophone qui pourrait s'adjoindre progressivement, année après année, de nouveaux Départements: Faculté de Droit, Faculté d'Economie et de Gestion, Ecole Nationale de la Magistrature...

Il serait donc souhaitable d'obtenir du Conseil d'Administration de la Fondation Galatasaray de plus amples précisions sur ses intentions à ce sujet et de lui faire savoir que la création et le fonctionnement d'une nouvelle Université locale dont la spécificité serait de délivrer son enseignement en français relèveraient entièrement de son initiative et de sa responsabilité.

Pour sa part, la France apporterait aux différents départements les concours en personnel d'encadrement et en formation nécessaires pour assurer aux enseignements un niveau comparable à celui des mêmes études universitaires effectuées en France.(JLT)./.

Note, « Les perspectives de développement d'un enseignement universitaire francophone en Turquie », 15 juin 1989. Archives Nantes, carton 18.

En juin 1989, il y a donc en germe tout un projet qui va être porté à maturation et qui va se précipiter deux ans plus tard, avec la visite officielle de Turgut Özal à Paris, en mai-juin 1991 :

« D'après nos informations, le Président Özal aurait effectivement fait part au président Mitterrand, lors de sa récente visite à l'Élysée, d'un projet d' « université » élaboré par la Fondation Galatasaray – en fait, par l'ex-ambassadeur Kirca, « tête pensante » de la Fondation. [...] [Information largement] reprise dans la presse et à la télévision turques. [Les autorités et la Fondation de Galatasaray [...], de leur côté, font tout ce qu'elles peuvent pour amener les médias à monter en épingle leur projet. » (Note de l'attaché culturel à Istanbul à l'attention de Monsieur le conseiller culturel, « Projet universitaire de la Fondation de Galatasaray », Istanbul, 1er juin 1991. Archives Nantes, carton 52.)

La Fondation élabore de son côté son projet « monstrueux », qui s'émancipe et semble échapper aux acteurs locaux de la coopération française.

« C'est à titre strictement confidentiel qu'il y a quelques semaines, nous avons pu prendre connaissance du texte concernant le projet Kirca. Nous avons aussitôt émis nombre de réserves, à la foi de forme et de fonds, et avons insisté pour que le texte soit au moins remanié de façon à devenir présentable [...] Si dans son état actuel le projet me paraît rien moins que viable, c'est qu'il y a à cela d'innombrables raisons ». (Note de l'attaché culturel à Istanbul, « Projet universitaire de la Fondation de Galatasaray », Istanbul, 1er juin 1991.op. cit.)

Outre des problèmes de législation (projet d'un établissement d'enseignement intégré, avec la création d'une université, mais aussi d'une école primaire bilingue, dont la législation ne permet pas la création ; les problèmes de lieux, trois problèmes apparaissent particulièrement qui touchent directement la coopération française :

1- Les moyens humains – et financiers – du projet.

« Le document [...] n'indique pas les besoins en enseignants turcs francophones, alors qu'il donne des chiffres très précis concernant les besoins en enseignants français. Les chiffres sont exorbitants.

- classe primaire : 14 instituteurs

- classes préparatoires du secondaire : 6 instituteurs

- propédeutique : 15 professeurs de français (au moins titulaires du Capes), soit 35 enseignants pour le primaire et le secondaire, en plus des 23 professeurs actuellement affectés.

- Section « sciences sociales » de l'université : 42 professeurs ou maîtres de conférences ; 22 assistants VSNA ;

- sections techniques de l'université : 10 professeurs ou maîtres de conférences ; 5 assistants.

Soit au total, 52 professeurs et 27 assistants pour l'enseignement supérieur, à condition que les professeurs turcs francophones soient, de leur côté, à la hauteur de leurs tâches ! » (op. cit.)

2- Les aspects pédagogiques.

« Tout à fait utopique est l'apprentissage approfondi de trois langues étrangères en plus de la langue maternelle, avec des cours intensif de français et d'anglais ;

- les programmes universitaires constituent un mélange incohérent où apparaissent côte-à-côte les structures de classes préparatoires, de grandes écoles, de cycles universitaires (licence, maîtrise) et d'études post-universitaires. [...]

Le projet global est en lui-même, nous osons le dire, monstrueux. C'est une vision utopique, quasi phalanstérienne, qui met sur le même plan l'enseignement primaire et universitaire. Les élèves étudiants y sont internes, de l'entrée à l'école jusqu'à la sortie de l'université. Le système décrit me semble renforcer un enseignement de type mécaniste, sanctionné par des séries de tests qu'il conviendra d'apprendre par cœur. » (op. cit.)

3- La dimension hautement politique du projet.

« Un des traits les plus surprenants du système proposé est celui qu'on trouve au bas de la page 15 : Galatasaray entendant se réserver le gouvernement de la Turquie, seuls ses élèves titulaires des diplômes requis pourraient devenir des hauts fonctionnaires ! » (Note de l'attaché culturel à Istanbul, « Projet universitaire de la Fondation de Galatasaray », Istanbul 1er juin 1991.op. cit.)

L'ambassadeur, qui est resté à l'écart de ces projets, un mois plus tard, transmet au ministère telle quelle une note de l'attaché culturel à Istanbul¹⁰⁵⁹ : comme si le projet, quel qu'il soit, avait déjà été acté en

¹⁰⁵⁹ Ce qui est assez rare : d'après ce que nous avons pu voir, l'ambassadeur, reformule généralement les notes que lui font parvenir ses conseillers, reprenant les arguments avancés et en signant lui-même le courrier adressé au ministère. Dépêche de SE Eric Rouleau, ambassadeur de France en Turquie à SE Monsieur Roland Dumas,

« hauts lieux », et que l'ambassade et les services culturels ne pouvaient désormais agir qu'à la marge, sur la définition du projet.

Les aspects pédagogiques sont retournés en arguments positifs. Ils sont désormais reformulés de manière à correspondre parfaitement avec les objectifs traditionnels de la coopération française à l'étranger : formation des élites, référentiel français des valeurs occidentales ; enseignement en français tout au long du curriculum ; référentiel français en matière de méthodes éducatives. Les termes de l'influence française en matière éducative se retrouvent en un seul et même projet.

- La formation de cadres « qui assureront dans tous les domaines la direction du pays » ;

- Un projet reposant sur des valeurs morales et civiles exigeantes.

« Outre les connaissances indispensables pour exercer ces fonctions dirigeantes, les élèves devront, pour constituer un corps homogène, être imprégnés des valeurs morales et civiques exigeantes : d'où la nécessité d'un enseignement intégré du primaire au supérieur et de la vie comme dans un véritable phalanstère » (Ambassadeur / ministre, 1^{er} juillet 1991, op. cit.)

- Le choix de la France comme source de référence des valeurs occidentales.

« Le choix de notre pays comme parrain et soutien du projet s'explique évidemment parce que la Fondation Galatasaray est constituée d'anciens élèves du lycée francophone du même nom, mais aussi parce que notre pays a été pour la Turquie et est toujours dans une certaine mesure, la source et la référence en matière de « valeurs occidentales » ». (op. cit.)

- L'enseignement dispensé en français tout au long du curriculum.

« L'enseignement sera dispensé en français (avec une formation poussée en anglais) à partir de la 3^{ème} année du primaire. » (op. cit.)

- Une méthode française en matière de formation des élites.

« L'esprit et les programmes seront directement inspirés de notre système scolaire et, au niveau du supérieur, de celui des grandes écoles. En effet, à l'issue du secondaire, les meilleurs élèves seront admis à une classe préparatoire (lettres ou sciences) qui, sur concours, leur permettra d'accéder à l'Ecole supérieure des Sciences de l'Etat ou à l'Ecole supérieure de technologie d'où ils sortiront avec le niveau d'une maîtrise » (op. cit.)

- Une sélection des « meilleurs éléments » sur concours pour accéder à une Ecole nationale de magistrature et de l'administration ou à une Ecole supérieure d'études avancées pour l'ingénierie et l'informatique.

« A ce niveau ils auront le statut de fonctionnaires et après trois ans d'études (et 19 années de présence sur le campus) accéderont aux grands corps de l'Etat qui leur seront en principe réservés. Il est possible à l'issue de ces études de faire un doctorat. » (op. cit.)

- La mise à disposition d'un terrain par la Fondation Galatasaray pour y édifier le complexe scolaire et universitaire.

Le projet est exceptionnel. Mais il n'est pas sans risque.

« L'occasion offerte à la France paraît, à première vue extraordinaire. La réalisation de ce projet garantirait à notre pays **une influence sans commune mesure avec l'impact de nos opérations habituelles**. Mais la mariée n'est-elle pas trop belle ? » (op. cit.)

Les points problématiques qui demeurent sont les points trop politiques du projet et l'apport de la France qui doit être éclairci.

1- La question politique du projet.

- Il n'est pas certain, selon le rédacteur de la note, que les responsables de la Fondation aient obtenu plus qu'un accord de principe de la part du ministère de l'Education nationale, du conseil de l'enseignement supérieur [YÖK] et du Président de la République lui-même.

« Tel qu'il est, le projet ne manquera pas de provoquer d'après polémiques car il marque la volonté de la Fondation Galatasaray de s'assurer une influence prépondérante dans la direction du pays. [...] Il y a sans aucun doute là matière à un vaste débat national et à d'intenses luttes d'influences turco-turques. Il convient d'attendre, avant de prendre position et d'envisager une coopération, que le projet ait obtenu l'accord formel des autorités officielles. Il serait bien surprenant qu'il soit retenu tel quel. Même s'il l'était, la Fondation Galatasaray se ferait nombre d'ennemis qui deviendraient aussi les nôtres en cas

ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, « Projet d'établissement intégré d'enseignement francophone de la Fondation Galatasaray », Ankara, le 1^{er} juillet 1991, 7 pages). Archives Nantes, carton 52.

d'implication de la France. Nous serions alors à la merci d'un retournement de la situation locale (montée du nationalisme, affaiblissement de l'influence de la Fondation...) qui entraînerait inévitablement le démantèlement d'un établissement trop visible et identifié à la France. » (op. cit.)

Une négociation s'impose donc pour reconsidérer la formation exclusive des élites turques que la Fondation entend s'attribuer, et, sans parler des élites turques dans leur ensemble, déjà des élites turques francophones

« Mais tout en évitant d'être entraînés dans un projet trop ambitieux et conflictuel sur le plan local, il ne faut pas perdre la chance que nous offrent la volonté, le dynamisme et le poids de la Fondation Galatasaray. Il nous appartient d'orienter nos interlocuteurs vers un projet de proportions plus raisonnables [...] l'ouverture progressive au sein d'une jeune université francophone de départements bien choisis offrirait une possibilité de poursuite logique de leurs études aux élèves du lycée Galatasaray que nous perdons actuellement au niveau du supérieur. [...] Il ne saurait être question d'assurer à cette université le monopole de la formation universitaire francophone. **Nos filières de sciences politiques à l'université de Marmara, de géologie à l'université Hacettepe doivent continuer à exister, voire à être multipliées, pour permettre une diffusion multipolaire de notre influence et éviter une implantation unique, exclusive, voyante et vulnérable.** » (op. cit.)

2- La question financière du projet

L'auteur de la note suggère qu'il est possible de se tenir à l'écart d'un investissement massif. Il propose un dispositif encore plus léger que celui qui vient de se mettre en place au DSPA, qui n'impliquerait aucun enseignant français – dans la droite ligne de l'argument de « non-substitution » défendu au ministère. L'auteur de la note croit-il vraiment en son argument, alors même que la Fondation a dressé un projet qui impliquerait la mise à disposition de plus d'une cinquantaine d'enseignants français ?

« Mais il doit être entendu que le coût, très lourd de cette opération sera supportée par la Fondation Galatasaray, la France ne pouvant dans le meilleur des cas qu'assurer la prise en **charge de missions visant à la conceptualisation du projet et éventuellement d'un coordinateur sur place.** » (op. cit.)

L'argumentaire, tout en prenant en compte les défauts, présente des solutions de négociations et tend à minimiser l'étendue de ces négociations et la faisabilité des propositions avancées. Il conclut ainsi :

« La création d'une université francophone portant le nom prestigieux de Galatasaray, complémentaire des filières que nous avons créées dans d'autres institutions, délivrée de toute prétention à l'exclusivité sur la formation des élites nationales, affranchie d'une idéologie dirigiste constituerait un développement logique de l'action que nous conduisons au Lycée Galatasaray et permettrait une percée significative de notre influence en Turquie. C'est dans cette direction que ce poste pense, sous réserve de l'accord du Département, essayer de convaincre la Fondation Galatasaray d'orienter son projet. » (op. cit.)

Concernant le statut des langues dans ce projet, il apparaît évident à travers l'argumentaire contenu dans la note que son auteur et ses destinataires n'envisagent même pas qu'il puisse ne pas être en français ou même que la question du français pourrait poser problème.

Parmi l'ensemble des arguments mis en avant en faveur du projet, le statut du français est celui qui occupe le moins de lignes : il s'agit d'une évidence pour les représentants français. Il est inutile de la justifier. On note que l'anglais est tenu à distance dans une parenthèse, comme s'il s'agissait d'un point mineur, voire embarrassant : l'essentiel étant que le français occupe la première place : celle de langue d'enseignement, dans un continuum de l'école primaire à l'université.

Ce document donne aussi une idée des tractations et négociations diverses qui ont été menées pour arriver, finalement, à un projet dont personne ne voulait vraiment :

- la Fondation qui ne voulait pas d'une université et souhaitait se réserver la formation des élites turques
- avec l'appui diplomatique de la France ;
- le gouvernement, voire l'Etat français, qui ne comptait pas s'embarquer dans un projet onéreux, de long terme.

Le témoignage du coordonnateur du projet DSPA pour le MAE, qui a participé en tant que représentant français aux discussions sur le projet Galatasaray montre bien les réticences françaises à s'engager dans un tel projet.

« [A propos d'une réunion préparatoire au projet de l'université Galatasaray] Bon on a négocié tout le long comme ça [les représentants français avec les représentants de la Fondation Galatasaray] et, **puis**

finalement ils se sont laissés embarquer, alors vraiment à reculons, je peux vous dire, à reculons, parce qu'ils ne sentaient pas ce projet.

CT- Mais qui « ils » ?

PI- **L'ambassadeur, le ministère français des Affaires étrangères, ils ne sentaient pas ce projet.**

CT- Galatasaray, donc ?

PI- **Oui, ils ne le sentaient pas à l'origine, non. Ils voyaient la philosophie générale mais ils ne le sentaient pas comme projet universitaire.** C'est une université qui sort de terre, et il n'y a personne, ils vont aller chercher les gens où. Il n'y avait pas que le problème de l'existence de Marmara qu'il allait falloir dépouiller pour affecter les moyens là. [...]

Bon, en fait ils m'avaient demandé de faire le sale boulot. On va dire le sale boulot qui était d'expliquer pourquoi le gouvernement français ne pouvait pas soutenir n'importe quel type d'opération francophone, fût-elle liée depuis le début à cette idée qu'il fallait faire quelque chose ensemble, c'était devenu une affaire politique avec une entente avec des ministres, des présidents, les chefs d'Etat, etc. Alors ils ont fait leur système, et puis, ils ont commencé à faire des grands bureaux avec des marbres, etc. Et voilà, vous connaissez la suite des opérations. Et puis ça a coexisté [GSÜ et DSPA]. »

[Hors enregistrement¹⁰⁶⁰ :

« La Fondation Galatasaray avait un poids très important... des ministres, des hommes d'affaires... Il y avait des intérêts politiques et commerciaux et il fallait absolument maintenir les liens avec cette communauté. L'Ambassadeur disait que le projet universitaire ne valait rien, qu'on allait certainement s'y casser les dents, mais que ce n'était pas le plus important, que c'était un sacrifice nécessaire dans les relations de la France avec la Turquie. »

En Turquie, une université, c'est très important. C'est politiquement important. Galatasaray, c'est un projet éducatif, idéologique. Une université où on apprendrait à se comporter en Républicains, etc. A l'époque, l'idéologie kémaliste est en train d'en prendre un coup. C'est un projet éducatif-idéologique, pas du tout un projet linguistique, ou même universitaire, comme on l'entend nous.

Et pour la France, c'est pareil, il s'agit avant tout de soutenir un projet politique, celui d'une République laïque, porté par des représentants de Galatasaray. C'est un vieux projet. Politiquement, on se devait de le soutenir, il n'était pas possible de faire autrement.

Donc, pas pour des raisons linguistiques, mais pour des raisons politiques, on devait soutenir ce projet. Ce projet a pris forme à Marmara, on a été à Marmara. Et il s'est déplacé à Galatasaray, on devait se déplacer à Galatasaray. Et à chaque fois on devait réaffecter les moyens, point, c'est tout, ça n'allait pas au-delà. » (Entretien, coordinateur du projet DSPA pour le MAE, 1987-2003).

Finallement, un accord est signé très solennellement le 14 avril 1992 par les deux ministres des Affaires étrangères, Roland Dumas et Hikmet Çetin, en présence des Présidents de la République française et de la République de Turquie, François Mitterrand et Turgut Özal (voir annexe 3)

A partir de ce moment, tout s'enchaîne très vite. Le 9 avril, quelques jours avant la signature, le conseiller culturel écrivait dans une note sur le DSPA, que bien que ce dernier ait vocation à rester comme élément du dispositif français de coopération, les soutiens qui lui sont apportés sont appelés à être redéfinis.

« Il conviendra de définir ensuite la forme du soutien [au DSPA] qui, de manière très allégée, permettra de maintenir notre influence sur cette licence francophone, d'assurer le succès définitif de ce projet exemplaire et de justifier les moyens importants que nous y avons investis. Quel que soit son avenir à terme, faculté de l'université de Marmara ou faculté intégrée dans l'université francophone de Galatasaray, dont la date création est encore imprécise, ce département jouera un rôle important dans notre présence au niveau universitaire. Il se doit, dans tous les cas, par sa qualité, sa vigueur, sa réputation de constituer une référence de notre coopération. Ce poste veillera à lui permettre de rester à la hauteur de cette mission. » (Note sur la filière francophone de sciences politiques, administratives et financières, université de Marmara, Conseiller culturel, Istanbul, Ankara, le 9 avril 1992. Archives Nantes, carton 15)

Le projet est amendé : le soutien de la France ne sera ni celui souhaité par la Fondation (une cinquantaine d'enseignants détachés par la France), ni celui espéré comme le plus léger possible (missions de conceptualisation et coordination sur place). Le projet qui est mis en place relève incontestablement de ce que le ministère va dénommer - voire dénomme déjà mais ce n'est pas encore aussi explicite - « coopération de substitution » : du personnel français en nombre relativement conséquent employé par

¹⁰⁶⁰ Demande de notre interlocuteur d'interrompre l'enregistrement à ce moment-là. La partie en italiques et entre crochets correspond à notre prise de notes.

la France, employé essentiellement à des tâches d'enseignement. Mais il est alors mis en place porté par une certaine effervescence.

b) 1994-début des années 2000 : mise en place d'une concurrence DSPA / GSÜ

Une deuxième période (1994-2000) est une période où l'on s'emploie à gérer l'existant en envisageant des économies d'échelle. Le projet puis la création de l'université Galatasaray a des conséquences sur la politique des filières qui est abandonnée et sur le DSPA – qui dès 1989 avait déjà été projeté comme ayant vocation à s'intégrer à une possible future université.

Choisir l'année 1994 pour « dater » un changement est donc très arbitraire : les arguments se sont construits avant 1994. Symboliquement 1994 est la date de la transformation de l'EEIG en université Galatasaray¹⁰⁶¹ et du lancement de la coopération officielle avec les universités françaises, par la signature d'une convention-cadre entre le ministère des Affaires étrangères et un consortium d'appui à l'Université Galatasaray de 7 universités françaises¹⁰⁶². A partir de ce moment-là, les acteurs de la coopération culturelle française en Turquie, les conseillers culturels, vont développer une contre-argumentation systématique aux rapports produits sur le DSPA par les acteurs qui l'administrent. Ces derniers, disposant du réseau de la FNSP, qui s'étend au sein de la DGRCST, reçoivent le soutien de la DG. C'est « poste » contre « DG ».

Les conseillers culturels successifs (1987-1991 ; 1991-1995 ; 1996-2000 et au-delà) vont donc s'employer à réduire les moyens du DSPA et à le mettre au service de l'université Galatasaray, en minimisant ses succès.

Cependant, le DSPA reste provisoirement soutenu. La venue du Président Demirel aux cérémonies organisées pour fêter le dixième anniversaire du DSPA (1998), un rapport d'évaluation très positif (1999 – voir ci-dessus), le soutien de la DGRCST (voir ci-dessous) permettent d'obtenir un sursis et engageant à remettre des moyens (1999-2002) qui avaient considérablement diminué depuis 1996.

« Donc cela a été une cérémonie remarquable [10 ans de Tarabya, juin 1998] il y avait toute la presse, il y avait toutes les autorités, toute la société civile d'Istanbul qui étaient là. **On avait l'impression qu'on était reparti pour un avenir glorieux.** Moi je suis parti 3 semaines plus tard, il y a eu le tremblement de terre ensuite, 15 jours plus tard, et ils ont pensé à autre chose. » (Entretien, coordonnateur pédagogique, DSPA, 1992-1999)

Mais la création de l'université Galatasaray, pour l'ensemble de nos interlocuteurs qui ont participé au fonctionnement du DSPA, marque la fin des soutiens apportés au DSPA, qui a, finalement, été une sorte de « premier essai » - et même de « brouillon ».

C'est d'abord la fin de l'implication de la Fondation de Galatasaray – qui avait poussé à la création d'une « Ecole de gestion et d'administration » – et dont l'un des membres fondateurs se trouvait justement en poste à Marmara (BT, Professeur de sociologie, co-directeur du DSPA (1988-1993), vice-doyen de l'université Galatasaray (1993-1999)).

« Sauf que, après [la création du DSPA] il y a eu le vote de la loi qui a permis d'avoir l'université Galatasaray. Et donc à partir de ce moment-là ils ont fait ce qu'ils connaissaient, ailleurs.

CT- « Ils » ?

PI- Les « Galatasaraylı » [*personnes issues du Lycée Galatasaray*] engagés dans le projet.

CT- Ils sont partis ?

PI- **Et ils ont dit « Tarabya c'était le brouillon ».**

CT- Donc en fait, en gros, il y a BT qui est parti, mais il y en avait d'autres qui l'ont suivi, c'est ça ?

PI- **Non, lui, il est parti, mais ils ont retiré leurs billes, enfin ils ne se sont plus intéressés à Marmara. En gros, ils ont dit, Marmara c'est fini.**

CT- Qui en fait ?

PI- Et bien le président de la Fondation Galatasaray [le financier Kiraç], l'ancien ministre Kırca.

CT- D'accord, parce qu'ils étaient tous dans le projet Marmara au départ ?

¹⁰⁶¹ Loi n° 3993 du 6 juin 1994, qui sera suivie le 13 octobre 1994 d'un protocole annexe à l'accord du 14 avril 1992 entre le gouvernement français et le gouvernement turc.

¹⁰⁶² 13 octobre 1994.

PI- Kırca était l'âme qui a inspiré tout ça. » ». (Entretien, coordinateur du projet DSPA pour le MAE, 1987-2003).

C'est, parallèlement, un désengagement progressif du gouvernement français.

« Il y avait un problème, c'est qu'en fait, oui il y avait un problème qui était que, il y avait une deuxième opération qui démarrait et en plus employait des moyens très importants, beaucoup plus importants que ceux de Tarabya, c'était un petit peu de savoir comment la France allait s'impliquer dans les deux opérations. **Alors au début elle a choisi de s'impliquer un peu dans les deux, et puis après progressivement, elle s'est désengagée de Tarabya.** » (Entretien, coordonnateur pédagogique, DSPA, 1988-1992)

« [Mon prédécesseur – 1992-1999] s'est retrouvé dans une période charnière de ce projet, c'est-à-dire, le passage de l'euphorie à, de l'euphorie de la coopération franco-turque à une, comment dire, pour plusieurs raisons je pense à une dégénérescence de ce projet, qui sont liées plus à des raisons politiques qu'à autre chose, du côté turc en partie, du côté français en partie aussi. » (Entretien, coordonnateur pédagogique, DSPA, 1999-2002)

« PI- Donc progressivement, j'ai eu pas mal de difficultés parce qu'il **fallait en permanence que je justifie de la légitimité du projet de Marmara par rapport à Galatasaray.**

CT- Auprès du MAE ?

PI- **Pas tellement auprès du MAE, mais surtout auprès des autorités françaises locales, au Consulat général, à la Chambre de commerce franco-turque, c'est-à-dire qu'il y avait un pilonnage non pas anti Marmara, enfin un pilonnage sans cesse médiatique des relations publiques de Galatasaray, donc nous on était un peu à côté.** Si ce n'est que, moi je me suis également attaché, ce qui me paraissait quand même essentiel, c'est-à-dire tenir le cap du point de vue de la formation de nos étudiants, garantir la spécialité de nos étudiants. [...]

Et Galatasaray, c'est vrai que Galatasaray a en partie tué Marmara pour des raisons budgétaires, parce qu'on n'en pouvait plus. On avait réduit les moyens, quand je suis arrivé il y avait 5 VSN. Et quand je suis parti, il n'y avait plus rien. » (Entretien, coordonnateur pédagogique, DSPA, 1992-1999)

Les conseillers culturels en particulier se désengagent très rapidement, comme l'explique le coordonnateur expert du projet DSPA pour le MAE.

« Et donc ça dépend de la personne charnière, je crois. Si la personne charnière a décidé à faire marcher de sorte à que ça marche, ça marche, sinon, ben, ça foire, ça capote. Et dans tous les cas, ça été ça. Ça a été en fait une espèce de trio entre une personne sur place, par exemple, le conseiller culturel, le premier, celui qui décide de faire ça, de jouer le jeu.

CT- C'était qui le premier en Turquie ?

PI- C'était à l'époque, c'était CB qui était attaché culturel, et il y a eu ensuite un conseiller culturel très vite, qui a joué, JLT, qui a joué le jeu à fond. Jusqu'à la loi [création d'établissements intégrés]. Quand il y a eu la loi, je l'ai vu lui-même un jour oublier que j'étais devant lui, il a commencé à sortir que Galatasaray c'était l'avenir et que Marmara avait été le **brouillon**, etc. Après il s'est calmé parce qu'il s'est rendu-compte que j'étais là, effectivement, il s'est dit, j'ai peut-être été un peu loin, mais bon. Son successeur, BM, lui ne s'est pas privé d'arriver en disant « bon j'ai des ordres ». Et cela a foiré évidemment. » (Entretien, coordinateur du projet DSPA pour le MAE, 1987-2003).

A partir de 1994, les arguments utilisés s'appliquent à réduire le succès de la filière – par ailleurs, estimé comme un succès, de l'avis non seulement de ceux qui y sont investis (rapports du coordinateur du projet ; rapports du coordinateur pédagogique), mais aussi de diplômés de la première et deuxième promotions, devenus assistants, puis maîtres de conférences à Galatasaray, mais encore, au sein même du SCAC, de l'avis d'attachés culturels (en poste à Istanbul), n'ayant de toute évidence pas le même regard que le conseiller (en poste à Ankara)¹⁰⁶³. Les filières francophones – le DSPA – ne sont plus aussi consensuelles : il est à peu près évident que les enveloppes ne vont pas augmenter et la priorité est désormais à l'université Galatasaray. Une note (reproduite ci-dessous) datée du 18 février 1994 donne le ton qui va désormais être de mise dans les rapports du SCAC.

¹⁰⁶³ Notes du SCAC : Archives Nantes, carton

Lors de la réunion du 10 janvier consacrée au bilan de la mission à l'EEIG d'un groupe d'universitaires français, l'idée a été avancée "qu'une synergie s'établisse avec le Département francophone de Marmara dont la vocation pour la recherche est actuellement encouragée et dont le rôle pourrait être privilégié pour la formation des formateurs de l'EEIG."

Cette proposition s'inscrivant dans un contexte marqué jusqu'ici par une certaine rivalité, est fondée sur les éléments suivants :

1) Éléments certains :

a) La convention réglant l'occupation et l'entretien du Yali de Tarabya par l'Université de Marmara à une durée de 10 ans nous lie donc jusqu'en 1999. Compte tenu des réparations déjà faites on voit mal comment cette convention pourrait être remise en cause.

b) Dans cette logique le Service Culturel de cette Ambassade s'est engagé, vis-à-vis des protagonistes de ce projet, à maintenir son aide à la filière pendant une durée équivalente même si une légère diminution est attendue.

c) Le contrat du directeur français de la filière, M. Jean Louis BALANS, nous lie au minimum jusqu'en septembre 1995.

d) Des efforts non négligeables ont déjà été faits en matière d'équipement ou de documentation.

e) Un réseau important d'universitaires ou de chercheurs français a été établi et fonctionne, notamment avec le réseau de la F.N.S.P.

f) L'objectif initial de formation à l'administration publique a été revu. Les formations sont aujourd'hui orientées vers la gestion des entreprises.

g) "La Recherche" apparaît aujourd'hui comme le nouvel objectif prioritaire en ce qu'il détermine et la formation des formateurs et l'avenir de certains étudiants. L'Université de Marmara a donc décidé de localiser à Tarabya un "centre de recherche en sociologie" même si le succès du programme DEA initié en 1993 reste à confirmer. Il nécessite en tout cas de notre part un soutien et un investissement (doc).

2) Éléments d'incertitude :

L'ancrage administratif de la filière au sein de l'Université de Marmara, son autonomisation comme faculté ne sont toujours pas acquis et paraissent incertains.

La marginalisation croissante de la francophonie, objectif initial de la filière, soulève des questions non résolues même si cette tendance est attribuée à une meilleure image de la filière au concours d'accès à l'enseignement supérieur et même si l'on peut, après tout envisager de soutenir une filière en turc. Déjà les recrutements à l'EEIG mordent sur le vivier potentiel des candidats pour la filière.

Cette évolution montre en tout cas que la filière, tendanciellement, répondra de moins en moins aux besoins spécifiques de nos écoles francophones, alors que le projet d'EEIG devrait apporter des éléments de réponse.

On ne peut donc pas aujourd'hui affirmer que la filière remplit totalement tous ses objectifs initiaux même si l'on peut mettre à son crédit le transfert réussi du modèle pédagogique FNSP.

Il est aujourd'hui trop tôt pour évaluer le succès de la filière auprès des employeurs potentiels, notamment les industriels français établis en Turquie.

Le problème de la succession du directeur actuel de la filière, Yasar GÜRBÜZ, se posera dans deux ou trois ans. Certains des candidats potentiels tel Aydin UGUR, manifestent plus d'intérêt pour la recherche que pour l'administration de la filière proprement dite. On ne peut donc garantir l'évolution future du projet de formation une fois GÜRBÜZ parti.

Les enseignants turcs de la filière, francophones, souvent liés au lobby des saints, apparemment bien installé à Marmara, s'inquiètent naturellement de leur avenir. La remise en cause de la filière signifierait par eux la fin de nombreuses facilités que leur procure cette filière et notamment l'accès au réseau français de recherche.

3) Propositions :

Prenant acte de ces différents éléments, constatant que quoi qu'il arrive à la formation donnée par Tarabya, "la recherche" est, et restera au cœur du projet Marmara, pour les années à venir et nécessite un soutien particulier.

Soucieux de mobiliser les meilleurs intervenants francophones de Marmara et de lever leurs inquiétudes éventuelles,

Soucieux de valoriser, quoiqu'il arrive, les investissements déjà faits,

Constatant que Yasar GÜRBÜZ et Yildizhan YAYLA sont assez amis pour débattre d'un rapprochement,

Constatant que l'ouverture croissante à l'EEIG des élèves des Saints et la qualité des contacts établis entre la direction de l'EEIG (TEZIC) et celle des Saints a beaucoup atténué les craintes et les polémiques initiales,

Constatant aussi que le 3ème cycle de l'EEIG ne sera pas mis en place avant quatre ou cinq ans, qu'il faut au minimum 3 ou 4 ans pour former les futurs assistants ou maîtres de conférence de l'EEIG ou pour mettre en place une véritable activité de recherche,

je propose :

- a) d'affirmer plus nettement désormais l'unicité des objectifs de l'enseignement supérieur francophone en Turquie.
- b) de susciter dans tous les cas possibles des échanges de prestations (participation systématique des intervenants de Tarabya à des cours de l'EEIG et vice versa, organisation commune de colloques telle la prolongation en Turquie du colloque sur la laïcité de Grenoble).
- c) de fléchir les meilleurs étudiants de licence ou de DEA de Marmara pour l'EEIG: bourses longues en France conditionnées par un préengagement avec l'EEIG...
- d) de faciliter ces rapprochements au cours du Comité Paritaire de l'EEIG et du Conseil d'Orientation de la MICEL...
- e) Tarabya deviendrait ainsi en quelque sorte l'un des viviers de recrutement et de formation de certains des assistants de l'EEIG, et en attendant la maturité de l'Etablissement en matière de recherche, lui servirait de relais auprès du réseau de la F.N.S.P.

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'adopter en la matière des décisions systématiques et d'affaiblir ou de dénaturer la composante recherche de l'EEIG et le rôle conféré pour cela au réseau d'appui en cours de constitution.

La première des choses à faire serait de vérifier que de telles orientations ne suscitent pas d'oppositions radicales des responsables des deux projets.

Il convient également de préciser que ces propositions qui préservent toutes les options pour l'avenir, doivent être conduites avec une grande prudence et en fonction des opportunités locales. Il faut se garder d'y impliquer des personnalités trop marquées par les polémiques initiales ou trop porteuses d'un projet personnel.

Note, conseiller culturel / ambassadeur, « EEIG / Filière de Marmara », Ankara, 18 février 1994. Archives Nantes, carton 58.

La dimension recherche des universitaires du DSPA est minimisée : on ne connaît pas les résultats du programme de DEA (on peut développer une recherche de qualité, y compris si un programme de formation ne fonctionne pas). Et surtout, argument qui mérite d'être relevé, le DSPA ne répond pas aux objectifs initiaux qui fondent / fondaient une « filière » :

« **La marginalisation croissante de la francophonie, objectif initial de la filière,** soulève des questions non résolues, **même si** cette tendance est attribuée à une meilleure image de la filière au concours d'accès à l'enseignement supérieur **et même si** l'on peut, après tout, envisager de soutenir une filière en turc. Déjà les recrutements à l'EEIG mordent sur le vivier potentiel des candidats pour la filière. **Cette évolution montre, en tout cas, que la filière, tendanciellement, répondra de moins en moins aux besoins spécifiques de nos écoles francophones, alors que le projet d'EEIG devrait apporter des éléments de réponse.** »

Il n'est pas innocent de commencer par une généralisation (« la marginalisation croissante de la francophonie » au DSPA), alors que, d'après les arguments, cette « marginalisation de la francophonie » se résume au seul recrutement des étudiants. Restreindre la « francophonie » au recrutement des étudiants revient à considérer, comme l'on fait les concepteurs des filières, que la « francophonie » est un enchaînement du lycée (voire du primaire) à l'université, au monde du travail. Cette conception réductrice ne semble pas inclure en tout cas comme relevant de la « francophonie » (la diffusion de la langue française ?) des enseignants, un curriculum de formation, des ouvrages universitaires...

Finalement la conclusion est sans appel : il existe un meilleur outil pour réaliser cette chaîne francophone fondatrice des filières – qui semble alors indépassable (n'est-ce pas tout le fondement de ces filières ?) – : l'université Galatasaray.

On peut dire que, au-delà de la période de création, et particulièrement à partir du moment où la France s'engage dans un projet démesuré, « projet-phare de la politique culturelle de la France à l'étranger, projet dispendieux, projet presque mégalomane » (Dumont Pierre, 1999 : 123 – recteur-adjoint de l'université Galatasaray, 1995-1998), les premiers projets sont peu à peu abandonnés.

La politique des filières est une politique onéreuse.

Sur le terrain, les conseillers culturels se désinvestissent de leur propre création, qu'ils aient un mandat explicite – comme ce sera le cas dans les années 2000 – ou que, trouvant des budgets bloqués, dont ils ne peuvent pas disposer à leur guise, ils tentent de se reconstituer des marges de manœuvre. En Turquie, le conseiller culturel en poste entre 1996 et 2000 a ainsi, selon les protagonistes qui en ont été victimes, réussi avec un certain succès à récupérer la gestion de fonds qui ne lui était initialement pas dévolue. C'est le cas de la gestion du fonds alloué à la FNSP, qui permettait d'avoir un fonctionnement souple du budget du DSPA- ce qui a pour conséquence de singulièrement compliquer la tâche des acteurs intervenant au sein du DSPA¹⁰⁶⁴.

C'est aussi le cas de la gestion du budget de la MICEL, initialement attribuée au recteur-adjoint de l'université Galatasaray, qui relève du ressort du conseiller culturel à partir de 1998 (Rapport de fin de mission, annexe, note « Rôle et statut du recteur adjoint de l'université Galatasaray », adressée à M. Y. Saint-Geours, adjoint DG, par P. Dumont, directeur de la Micel, recteur-adjoint français de GSÜ, 3 mai 1998).

c) Les années 2000 : changement de stratégies

Dans les années 2000, la politique de filières francophones - incluant l'université Galatasaray - présente deux caractéristiques en Turquie, qui vont dans le droit fil des orientations de la DGCID :

- l'accélération du processus de désengagement qui avait déjà commencé dans le milieu de la fin des années 1990, au motif d'une « normalisation » ;
- l'impératif de participer à l' « Europe des universités ».

i. Le processus de désengagement est de plus en plus manifeste : la coopération de substitution

Il n'y a pas que le DSPA qui soit soumis à la pression, l'université Galatasaray elle-même devient un projet encombrant et d'autant plus encombrant qu'il est porté politiquement.

Le désengagement du DSPA est plus aisé. « Brouillon » de la Fondation Galatasaray pour l'éducation, il ne repose finalement « que » sur une convention à durée limitée (10 ans) entre l'ambassade de France et l'université de Marmara¹⁰⁶⁵. Au contraire, « un projet comme celui-là [université Galatasaray] personne ne peut l'arrêter. » (Coordonnateur MAE, projet DSPA, 1987-2003)

Mais depuis la fin des années 1990, l'université Galatasaray est également soumise à des pressions budgétaires.

La DGCID impose des budgets serrés, dans lesquels des projets de « filières » n'ont plus leur place (ci-dessus, les orientations de la DGCID). Dès lors, les marges de manœuvre des acteurs locaux (conseillers culturels et SCAC) sont singulièrement réduites. Ils gèrent l'existant, en lui faisant subir des pressions, pour retrouver une capacité d'action. Une fois l'université Galatasaray créée, leur rôle a consisté à gérer au mieux des budgets, de manière très technique (processus de suppression des postes de détachés budgétaires dans tous les lycées, trop onéreux, par la création d'une structure ad hoc – la MICEL¹⁰⁶⁶). L'enthousiasme des débuts a disparu.

Depuis 1996, les rapports des conseillers culturels, puis des attachés de coopération universitaire (depuis 2001 en Turquie) – poste créé au moment de la nouvelle politique de la DGCID – mettent constamment en avant le « poids » de ces deux coopérations (jusqu'en 2003 pour le DSPA) dans l'enveloppe du secteur universitaire du SCAC¹⁰⁶⁷.

¹⁰⁶⁴ « [Par la suite], si j'achetais un stylo à bille il fallait que j'aie présenter les trois factures au payeur du Consulat général. » (Entretien, coordonnateur pédagogique, DSPA, 1992-1999)

¹⁰⁶⁵ Ainsi que sur deux autres conventions, sans engagement diplomatique : une convention interuniversitaire », politiquement négligeable (FNSP et université de Marmara), et une convention FNSP / DGRCSST de gestion du budget alloué.

¹⁰⁶⁶ Mission de Coopération Educative et Linguistique, créée en 1994. Fonctionnant en 1995. Elle permet la mise en place de contrats de personnel « recrutés en France » équivalents à des contrats de « recrutés locaux ».

¹⁰⁶⁷ En 2001, par exemple. « Ces deux projets [DSPA et l'université Galatasaray] mobilisent en effet 88% des moyens investis dans le secteur par l'Ambassade de France, le projet de l'université Galatasaray représentant à lui seul 73% du total de ces mêmes moyens. Dans ce contexte, les échanges développés avec les autres universités et

L'argument qui s'impose à partir de la fin des années 1990 et du début des années 2000, est celui – invariablement le même - de la « normalisation » ou de régulation » du fonctionnement des structures de formation créées avec l'aide de la France, c'est-à-dire l'argument de la fin de la « coopération de substitution ».

« Normalisation », « régulation » : il s'agit explicitement de mettre un terme à des situations exceptionnelles, caractérisées par soutiens exceptionnels du gouvernement français, spécifiquement dédiés à un nombre très restreint de formations (des situations « anormales »).

Déjà en 1998 cette politique de « régulation » pèse sur Galatasaray, comme le constate amèrement en 1998, le recteur-adjoint français (1995-1998).

« Galatasaray fait peur et l'on souhaite aujourd'hui au nom d'on ne sait quelle nouvelle politique de « **régulation** » défaire une vitrine sans se rendre compte qu'elle supporte tout l'édifice. » (Dumont Pierre, op. cit.)

C'est ce que constatent l'ensemble des acteurs en poste dans les années 2000 – nous comprise, à notre niveau¹⁰⁶⁸, avec une pression beaucoup plus forte sur Marmara.

« PI- En 2002, c'était évident que dans leur tête il fallait, le département ça devenait très Pour une raison très simple qui était assignée à une politique de JPD [COCAC, 2000-2004], alors je ne sais pas si c'est JPD ou une politique du ministère lui-même, ça je ne sais pas, en tous les cas, ce qu'a voulu faire JPD, c'est de récupérer le plus possible de fric pour collaborer avec beaucoup plus de départements en Turquie, c'est-à-dire la politique a été de créer des liens avec des universités à Izmir, où sais-je encore. Et donc tout ça, ça demandait de l'argent, mais à budget constant, il a bien fallu le prendre quelque part. **Et donc l'idée, c'était une « normalisation », d'ailleurs c'était le terme du département, c'est-à-dire le fait que le département ne soit plus qu'un département parmi d'autres dans la coopération avec la France, alors voilà c'est tout, avec une spécificité historique qui fait qu'il y avait des locaux, une histoire bizarre avec les locaux.**

CT- Que ça redevienne un département parmi d'autres départements turcs ?

PI- Et JPD [COCAC, 2000-2004] était très clair là-dessus, « **la normalisation** », quoi. [...] A l'époque, l'idée c'était que le département ce n'était pas, et ça c'est arrivé au moment où JPD est arrivé je crois, DL [COCAC 1996-2000] je pense, que c'était moins fort pour lui.

CT- C'est ça que je voulais vous dire à propos de JPD [COCAC 2000-2004], je suis arrivée en même temps que lui, en septembre 2000. Il est venu à Galatasaray, à la rentrée 2000 et il nous a tous réunis [...] et la première chose qu'il a dite c'est « il ne va pas falloir croire que ça va durer tout le temps comme ça, les moyens de la France pour Galatasaray on va les distribuer ailleurs ».

PI- C'était pareil, Marmara c'était ça.

CT- Après il y a eu SP [COCAC 2004-2008], et lui aussi quand il est arrivé, la toute première chose qu'il nous a dite « ça ne va pas durer tout le temps », les conseillers culturels quand ils arrivent, ça devenait un leitmotiv... » (Entretien, coordonnateur pédagogique, DSPA, 1999-2002).

En juin 2000, Yves Saint-Geours, à la tête de la direction de la coopération scientifique, universitaire et de la recherche de la DGCID, avait adressé une note à l'ensemble des acteurs de la coopération universitaire en Turquie. Concernant l'université Galatasaray, il énonce clairement la nécessité de mettre un terme à la « politique de substitution ».

centres de recherche du réseau turc représentent forcément une part modeste des activités financées. » (Note, « La coopération scientifique et technique française en Turquie », décembre 2001, SCAC, J. B., attaché de coopération. Archives non officielles).

On retrouve même les précisions dans des rapports sénatoriaux, comme un rapport de 2004 : « La coopération scientifique, universitaire et de recherche représente environ 2,5 millions €, soit un peu plus d'un tiers de la programmation totale du poste (cette proportion s'est avérée constante au cours des 4 dernières années, et s'élève à 35,3 % en 2003). Plus de 70 % de ce montant est consacré à GSÜ (1,84 million €, soit 72,8 % en 2003), dont plus de 72 % est consacré au financement de 35 enseignants pour l'année 2002-2003. En dix ans, la France a consacré environ 35 millions € à la coopération avec GSÜ. » (Rapport d'information sur l'outil diplomatique en Turquie, présenté par Jacques Chaumont, séance du Sénat du 20 juin 2004.

¹⁰⁶⁸ Cela nous avait d'autant plus frappée que nous venions d'être recrutée et que nous avions trouvé un peu étrange cet « accueil », même s'il ne nous était pas destiné en particulier.

« A Galatasaray, le dialogue est de plus en plus franc et les problèmes sont de moins en moins escamotés. Cela ressemble à un « vrai projet de coopération ». Il n'en reste pas moins vrai que ces problèmes – hétérogénéité des niveaux des différentes filières, **trop faible usage du français par exemple** – restent lancinants et que les progrès sont bien lents. On doit admirer l'opiniâtreté du recteur-adjoint français qui, sans, jamais se départir de son esprit de dialogue, fait avancer ses vues auprès **d'un corps enseignant turc assez peu soucieux, en général, de coopération avec la France (un faire-valoir ?) et d'ouverture internationale. Le principe d'un plan de développement à cinq ans chemine cependant, comme chemine l'idée que l'avenir de l'usage du français à Galatasaray est entre les mains des Turcs et non d'une « politique de substitution » par les Français. A cet égard, tous les dispositifs qui permettraient que d'anciens étudiants, boursiers, assistants turcs se retrouvent dans la mouvance de l'établissement pour dispenser des enseignements en français seront les bienvenus.** » (Y. Saint-Geours, DGCID / DGSUR, « Rapport de mission à Istanbul : Galatasaray et Tarabya (compétition ou complémentarité ?) », 23 juin 2000. Archives non officielles).

A y regarder de près, mettre un terme à la politique de substitution revient à demander aux acteurs turcs de porter la francophonie et les enseignements de français et même de les renforcer, puisque l'on constate un « trop faible usage du français » : **« l'avenir de l'usage du français à Galatasaray est entre les mains des Turcs et non d'une « politique de substitution » par les Français.** »

On retrouve l'argument majeur utilisé par la DGCID pour détricoter progressivement une politique couteuse. Mais c'est aussi le terme employé par les auteurs des rapports d'évaluation fait pour le compte de la DG – à l'exception du rapport d'évaluation concernant Marmara –réalisé avant la mise en place de la DGCID, par une chercheuse en sciences politiques et non par des économistes, ou des experts universitaires ayant reçu le mandat d'évaluer les moyens de la coopération (voir ci-dessus). Car même si les rapports sont globalement plutôt très positifs, c'est bien par l'expression « coopération de substitution » que sont désignés les « moyens humains » - les universitaires français intervenant directement dans les formations.

Le soutien au DSPA va subir une très grosse coupe en 2003, après la relance passagère de 2000-2002. Cette coupe, concrètement, correspond pour l'essentiel à la suppression du poste du coordinateur pédagogique français, présent en permanence au sein du DSPA.

L'heure n'est plus à la politique des filières, mais, de nouveau, à la politique des bourses et à l'« attractivité de la France » (DGCID).

« L'autre principal projet de coopération universitaire française en Turquie [...] le DSPA francophone de l'université Marmara [...] est entré en 2003 dans une nouvelle phase de développement, **conforme à l'adaptation générale des actions de coopération de la France : réduction du nombre d'enseignants français et suppression de la subvention au consortium de soutien, afin de dégager des moyens pour renforcer les échanges universitaires et développer un réseau diversifié de coopération universitaire entre la France et la Turquie, d'une part, et de lancer un nouveau programme de bourses d'études.** Les crédits consacrés au financement de ce projet sont donc passés de 369.000 € pour l'année 2000 à 210.000 € pour l'année 2003. » (Rapport, Sénat, Chaumont, 2004, op. cit.)

ii. Europe des universités et glissement vers la recherche et les formations de « troisième cycle »

A partir des années 2000, outre un discours de plus en plus orienté vers la fin de la « coopération de substitution » et la mise en place, à l'université Galatasaray, d'une politique de la relève, on observe, comme à la DG, une « poussée » des instances de coopération françaises vers une politique d'eupéanisation des activités universitaires.

Cette « poussée » se traduit par une orientation très nette des activités de coopération universitaire des SCAC vers la recherche et les 3^{ème} cycles universitaires (masters / doctorats).

« Brusquement, les deux projets de coopération universitaire que la France mène à Istanbul [GSÜ, DSPA], qui semblaient si éloignés depuis leur création (1988 pour Tarabya, 1992, pour Galatasaray) se trouvent reliés par un événement soudain : la candidature de la Turquie à l'Union européenne et l'association au programme Socrates à partir de 2001. A marche forcée, le système éducatif turc est invité par ses autorités à intégrer (à vrai dire sans possibilité de refuser) dans l'Europe des universités.

Cette intégration va avoir des conséquences aussi rapides que considérables sur les structures de l'enseignement supérieur en Turquie. Elle présente pour notre coopération une très remarquable occasion de capitaliser une expérience bilatérale au niveau multilatéral, ou un risque de

« relégation » si des structures trop rigides nous empêchaient d'agir en ce sens. Dans le premier des cas, ces projets peuvent devenir des lieux de formation plurilingues, inscrits dans des réseaux internationaux, ouverts aux mobilités pour les études comme pour les stages... ils pourront devenir des pôles de mobilité européenne. Prenant en compte la recherche sur l'Europe, ils pourront constituer une fenêtre de celle-ci en direction de la Turquie. De ce point de vue, Tarabya est particulièrement bien placée.

[Pour Galatasaray] [...] Tout ce qui consolidera la vocation proprement universitaire du projet (mastères, troisième cycle...) en liaison avec un consortium renouvelé sera aussi bienvenu. Les moyens devront, si possible, progressivement « glisser » vers cette partie-là du projet. »

(Y. Saint-Geours, DGCID / DGSUR, « Rapport de mission à Istanbul : Galatasaray et Tarabya (compétition ou complémentarité ?) », 23 juin 2000. Archives non officielles).

Ce discours, porté par l'acteur central de la coopération universitaire du moment – le directeur (2000-2003) de la nouvelle direction de la coopération scientifique, universitaire et de recherche de la DGCID – revêt une importance particulière dans les définitions des catégories d'intervention qui font « autorité ». 1- La catégorie « universitaire » est réduite aux « mastères », doctorat et à la recherche – soit tout ce qui comporte à des degrés divers une dimension « recherche ». Les licences sont ainsi mises à la marge, voire exclues, du domaine universitaire (si elles ne sont pas « proprement universitaires », que sont-elles ?). Cette (re)définition du domaine universitaire suppose dès lors que la coopération universitaire se consacre tout entière aux « mastères », aux troisièmes cycles (doctorats ?) et à la recherche – sous peine de ne pas relever du domaine universitaire.

Les licences sont délégitimées : elles ne comportent pas de dimension de recherche. Du même coup, l'enseignement universitaire est aussi délégitimé et, cela va de soi, la coopération en matière d'enseignement.

2- L'usage du terme « mastère » montre la volonté ferme de s'inscrire dans un cadre européen - et non plus dans un cadre de coopération strictement « bilatéral ».

En quelques lignes, on a presque un concentré des orientations de la DGCID en matière universitaire, directement appliquées au contexte local.

Ces orientations ont une traduction concrète et immédiate dans les orientations que la coopération française « négocie » lors des comités paritaires annuels franco-turcs de l'université Galatasaray.

« La partie française [...] affirme d'autre part son souci s'agissant de l'université, de redéployer les moyens mis à disposition pour assurer une meilleure présence dans les formations universitaires notamment au niveau des troisième cycles. » (PV, XVIIIe CP, Paris, 26 janvier 2001)

Progressivement, les moyens français sont affectés aux niveaux supérieurs et de plus en plus orientés vers le développement de la recherche.

Comme le résume un des acteurs, premier coordinateur pédagogique en coopération au DSPA, par la suite coordinateur pédagogique à l'IDAI, au Caire, la fin des soutiens du MAE et des acteurs de terrain, à des formations universitaires francophones relève de questions budgétaires et à l'appropriation par les universités des programmes européens.

« ... [ce n'est pas seulement le désengagement de la coopération française du DSPA] et même aujourd'hui d'une certaine manière, on a l'impression d'un désengagement général, c'est-à-dire qu'il y a un tel problème budgétaire, et que les soutiens à ce genre d'opération ne sont plus les mêmes, même si encore aujourd'hui le soutien à Galatasaray est assez important, ne sont plus en tout cas, comme ils ont pu être par le passé, mais ça c'est un problème un peu général dans la coopération française, qui tient à la réduction du budget des Affaires étrangères, et puis au fait qu'il y ait d'autres voies de coopérations, peut-être des coopérations bilatérales avec les universités, notamment dans le cadre d'Erasmus, et dans le cadre des programmes européens. » (Entretien, coordinateur pédagogique, DSPA, 1988-1992)

Les acteurs locaux – conseillers culturels, mais aussi personnel du SCAC et ambassadeur - ont impulsé, à un moment donné, une politique de formation universitaire, qui s'est construite sur le terrain : le DSPA - le modèle de « filière francophone » de la DGRCSST de la fin des années 1980 -, puis l'université Galatasaray – le modèle d'une université francophone dans un pays non francophone.

Mais, au fur et à mesure que les budgets se réduisaient, leur adhésion à des filières francophones diminuait aussi, tandis que celles-ci leur échappaient en partie.

Si le DSPA a servi, malgré lui, de vivier en jeunes assistants à l'université Galatasaray naissante, il n'a pas été « absorbé » par l'université Galatasaray, comme l'auraient souhaité les conseillers culturels pour réaliser des « économies d'échelles » : il avait ses programmes propres, qui étaient aussi ceux de l'université de Marmara. En 1999, le rapport d'évaluation sur la coopération avec l'université de Marmara (DSPA), qui reposait sur le mandat explicite d'explorer la « nécessaire complémentarité » entre les deux programmes de la DG, concluait en remettant en cause cette « nécessité »

« Pourquoi est-ce qu'on cherche à rendre ces projets complémentaires ? A l'évidence pour des raisons financières. Sur le fond, en revanche, les projets sont d'inspiration trop différentes pour qu'il soit possible de les rapprocher ». (Evaluation DSPA, février 1998. Archives non officielles).

Globalement, les universitaires du DSPA ont développé une indépendance et une véritable activité de recherche, rares à ce moment en Turquie, marqués par des travaux originaux, dont aurait raison leur absorption par Galatasaray.

Les « filières francophones » se sont également reconfigurées, malgré les acteurs de la coopération française, échappant à leurs objectifs initiaux : attirer des étudiants des lycées bilingues, former une chaîne de l'école primaire à l'université. Certes Galatasaray remplit en partie ce rôle. Mais les trajectoires des étudiants sont imprévisibles. Un public non prévu est apparu : des étudiants ne disposant pas de compétences en langue française, ayant choisi, à l'issue du concours national d'intégrer soit le DSPA, soit un des départements de l'université Galatasaray. Quelque part, avec toutes les difficultés curriculaires, pédagogiques, l'augmentation du coût des projets que représente un tel public, n'est-ce pas là également une contribution à la francophonie en Turquie ?

Les implications des acteurs du SCAC dans les formations francophones n'ont pas varié depuis la décennie précédente. La dynamique des « filières » s'est tarie au début des années 2000. Il n'y a plus aucune promotion de « filières francophones ».

Ils gèrent toujours des héritages : l'université Galatasaray à laquelle, via la MICEL, l'Etat français alloue des ressources importantes, et le DSPA qui bénéficie toujours (en tout cas au moins jusqu'en 2015) de deux enseignants de français rémunérés par la France.

Leur action s'effectue à la marge, auprès des autres universités, dans le domaine de la recherche et non de la formation sur place, en se plaçant comme facilitateurs de partenariats internationaux avec les fonds européens. Des bourses sont également distribuées, sans être réservées aux formations francophones (fiches Curie 2011, 2014).

5. Roumanie et Bulgarie : quelle politique de filière universitaire des SCAC ?

Pendant les trois premières années de la décennie 1990, des moyens importants vont être alloués à la coopération française en Bulgarie et en Roumanie.

L'« ouverture » des pays d'Europe centrale orientale (voir II) va encourager le gouvernement français à accorder des moyens exceptionnels à la coopération française en Bulgarie et en Roumanie.

Cette coopération va se déployer dans tous les domaines. Ce sont surtout les actions de formation qui vont être encouragées. Si la formation universitaire n'est pas en reste, c'est surtout la formation des professionnels, dans tous les domaines de la vie politique, sociale et économique, qui va profiter des crédits de coopération. Dans cette période, le foisonnement d'initiatives diverses donne une impression de densité un peu brouillonne à la coopération française en Bulgarie et en Roumanie. Malgré l'importance des crédits, très peu sont accordés à des actions en faveur de la création de formations universitaires francophones. Une certaine implication dans ce type de coopération a plutôt germé en dehors des SCAC, qui se sont vus entraînés dans des projets qu'ils n'avaient pas prévus.

a) *Les années MICECO : 1990-1993 : le « suivisme »*

La période est marquée par l'intensité de la coopération française aussi bien en Bulgarie, en Roumanie, que dans l'ensemble des PECO.

Avant de voir quelle a été plus précisément l'action de la MICECO en Bulgarie et en Roumanie, et la place des formations occupée par les formations francophones dans ces actions, nous commençons par un point sur les orientations générales de la MICECO, notamment en matière de formation.

i. *Les orientations de la MICECO*

Durant les trois premières années de la décennie 1990, l'action du gouvernement français en faveur des PECO a été confiée à un organisme interministériel placé auprès du Premier ministre, créé de manière ad hoc, la MICECO¹⁰⁶⁹.

La MICECO est d'abord dirigée par E. Guigou, chargée de mission auprès du Président de la République, puis par A. Ramoff.

Le rôle de la Mission « est en priorité d'assurer la coordination des efforts français de diverses origines publiques ou privées, nationales ou locales en faveur des pays de la zone. Il est aussi de susciter des réponses aux demandes émanant des pays concernés. Et enfin d'établir des liens entre les projets français et ceux des institutions internationales à commencer par ceux de la Communauté européenne. » (MICECO, « Bilan et perspectives de la coopération avec l'Europe centrale et orientale », juillet 1991, 53 pages)¹⁰⁷⁰.

La mission assure donc une triple coordination : coordination de l'aide apportée par les différents ministères français ; coordination des demandes des acteurs locaux ; coordination avec des actions « multilatérales », l'action européenne, en particulier¹⁰⁷¹. Comme le rappellent plusieurs documents, la

¹⁰⁶⁹ Pour rappel : MICECO : Mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale.

L'essentiel des informations provient des documents d'archives de la MICECO : Archives du Cabinet du Premier ministre, Fontainebleau, fonds 19940676, cartons 9, 23, 26. Comme pour les Archives de Nantes, nous ne mentionnerons plus la référence de ce fonds et nous indiquerons « Archives Fontainebleau ».

Voir annexe 16 pour une synthèse des données chiffrées des actions de la MICECO.

L'objectif de cette consultation était de voir dans quelle mesure et avec quels moyens les grandes orientations du gouvernement français en matière de coopération avaient favorisé la création de formations universitaires francophones dans les PECO. Est-ce qu'il existait une politique de formation universitaire francophone de la part du gouvernement français ? Et - que cette politique soit explicitement formulée ou non - quels moyens mis en œuvre pouvaient favoriser ces créations en PECO ?

¹⁰⁷⁰ Archives de Fontainebleau, carton 9.

¹⁰⁷¹ La lettre de mission envoyée en janvier 1990 par le premier ministre, Michel Rocard, à E. Guigou, explicite ce cadre d'action :

contribution française à l'ensemble des programmes communautaires d' « assistance technique », y compris le programme Tempus, s'élevait à 20% du programme, soit à 2,1 milliards de francs en 1993. Il s'agit donc de rentabiliser la contribution française, à tout le moins de la valoriser.

La mission fonctionne de janvier 1990 à décembre 1993. Elle est dissoute à la fois parce que l'aide bilatérale apportée aux PECO est réduite et parce que des dissensions existent entre le MAE et les responsables de la mission et que, au final, elle s'est avérée peu en phase avec les acteurs de la coopération sur le terrain, les services culturels des ambassades, produisant des lourdeurs administratives et des malentendus¹⁰⁷². Son principal avantage est de pouvoir engager des crédits sur plusieurs années, alors que les budgets de la coopération à l'étranger, via le ministère des Affaires étrangères, sont soumis aux arbitrages budgétaires annuels du gouvernement, rendant plus incertaines des actions sur la durée.

Les grandes priorités de cette coopération mises en place très rapidement et de manière bouillonnante, voire quelque peu brouillonne¹⁰⁷³, sur le terrain, sont définies dans un « plan de relance de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale » adopté le 25 avril 1990. Ces priorités sont initialement au nombre de trois :

1- Faciliter la transition des pays d'Europe centrale et orientale d'une planification lourde à une économie de marché.

2- Consolider dans ces pays la naissance d'un véritable Etat de droit.

3- Diffuser la langue et la culture françaises.

Un an plus tard, selon les documents¹⁰⁷⁴, s'ajoutent aux trois priorités initiales deux autres actions centrales, qui nous semblent cependant plus des déclinaisons des trois premières que des priorités propres. L'une consiste à rénover les secteurs économiques-clefs (au-delà de la formation générale des personnes première priorité : il s'agit de se concentrer sur quelques secteurs particulièrement importants de l'économie. L'autre vise à développer les échanges (en particulier les échanges de jeunes) pour une meilleure compréhension mutuelle entre les populations.

Pour résumer, les objectifs de la MICECO peuvent globalement être répartis en trois catégories :

- la première est celle des objectifs traditionnels de la coopération française à l'étranger : diffuser la langue et la culture françaises ;

- la deuxième contient des objectifs propres aux pays d'Europe de l'Est dans cette période - dans la même ligne que ceux du programme Tempus : faciliter la transition vers l'économie de marché et participer à la consolidation de l'Etat de droit.

- une troisième catégorie regroupe des objectifs qui relèvent d'une stratégie non seulement de cohérence globale des actions, mais aussi financière : articuler les actions françaises avec celles d'autres acteurs de la coopération, comme les acteurs supranationaux (ou « multilatéraux »), les acteurs infranationaux (régions, universités...). Cette catégorie va, par la suite, comme nous le verrons, prendre une importance grandissante, au fur et à mesure que les budgets alloués aux postes diplomatiques diminuent.

« Vous veillerez, en particulier, à assurer la meilleure articulation entre les efforts propres à la France et ceux qui seraient menés au niveau de la CEE ou en liaison avec d'autres partenaires. Vous devrez également rechercher la meilleure synergie de ces actions et des initiatives des collectivités territoriales ou des actions privées, en vue de mobiliser l'ensemble des capacités de coopération et de promouvoir une présence française renforcée dans tous les domaines et, en premier lieu, dans celui de la formation.

Vous exercerez ce rôle en liaison étroite avec le ministre des Affaires étrangères, auquel il incombe de veiller à l'unité de notre action extérieure, le ministre de l'Economie, des Finances et du Budget et les autres départements ministériels susceptibles de contribuer à des actions de coopération. » (Archives de Fontainebleau, carton 9)

¹⁰⁷² Les échanges de courrier entre les deux organismes sont particulièrement édifiants. Un de nos interlocuteurs estime cependant que cette mission, véritable Etat dans l'Etat, composée d'experts étrangers aux affaires étrangères et à la diplomatie, bousculaient aussi souvent la routine des ambassades en proposant – ou plutôt imposant, selon notre interlocuteur – des actions inédites.

¹⁰⁷³ Les bilans transmis par les postes de coopération en Bulgarie et en Roumanie montrent des listes d'actions, engagées dans tous les sens, surtout pour les années 1990 et 1991.

¹⁰⁷⁴ Par exemple dans le document « Bilan et perspectives de la coopération avec l'Europe centrale et orientale », daté de juillet 1991 (Archives Fontainebleau, carton 9).

Globalement, comme le montre le tableau de l'évolution des moyens de la coopération française en Bulgarie et en Roumanie (ci-dessus, point 3), les moyens que le gouvernement français consacre à la coopération avec l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale¹⁰⁷⁵ vont être assez élevés les deux premières années, avant de décroître régulièrement. L'ensemble des moyens pour les PECO s'élève à 320 MF en 1990, connaissent un pic en 1991 (628 MF), avant de décroître : 455 MF en 1992 et 402 MF en 1993¹⁰⁷⁶. Il faut cependant, comme nous l'a fait remarquer l'un de nos interlocuteurs, ne pas surestimer les moyens engagés par la MICECO.

Après le pic de l'année 1991, les moyens de la coopération avec les PECO ne vont cesser de décroître, ce qui pose de nombreux problèmes pour des actions engagées en partenariat et nécessitant un suivi de plusieurs années.

« Dans un premier temps l'enthousiasme provoqué par les changements chez nos voisins orientaux a suscité un élan qui s'est traduit notamment par l'adoption le 25 avril 1990 d'un plan d'actions gouvernemental, par des visites fréquentes, par des négociations d'accords bilatéraux, par la mise en place d'une structure de coopération, la mission interministérielle de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, MICECO. Dotée de moyens conséquents celle-ci a permis de conduire des actions d'accompagnement de la transition dans des domaines essentielles comme l'instauration d'un état de droit ou l'adaptation des structures économiques à l'économie de marché ». (Note MICECO, « PECO, 3 ans après la chute du mur », novembre 1992¹⁰⁷⁷)

Mais si des moyens conséquents sont engagés – au moins au point de changer radicalement de dimension par rapport à la période précédente - les deux premières années, dès 1992 des restrictions apparaissent, comme l'indique cette note émise par la DGRCSST :

« Nos relations connaissent actuellement un certain essoufflement qui se traduit par :

- un espacement des visites à haut niveau,
- un tassement sensible en francs constants du montant de notre coopération culturelle, scientifique et technique [...],
- un manque d'agressivité de nos industriels et une prudence extrême de la part de nos banquiers. Nous sommes en moyenne au 3ème, 4ème rang des investisseurs étrangers, loin derrière les premiers. »¹⁰⁷⁸

Quels sont les outils privilégiés ?

Le moyen utilisé prioritairement par la MICECO pour réaliser les actions définies (Etat de droit, Réforme économique, Domaines cibles, Présence française, Echanges, voire Accompagnement) est « la **formation** », ainsi que le stipulait la lettre de mission du premier ministre adressée à E. Guigou en janvier 1990 (ci-dessus).

C'est ce que montre la liste des moyens et méthodes d'action de la MICECO transversaux aux axes prioritaires, définis et présentés en juillet 1990 en Conseil des ministres :

- « La nature et la variété des problèmes que rencontrent les pays de l'Est conduisent la mission à soutenir les formes de coopération les plus diverses :
- missions d'exploration, d'expertise, d'assistance technique et de suivi sur place ;

¹⁰⁷⁵ Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie (puis République tchèque et République slovaque), Roumanie et Bulgarie, en priorité ; et dans une moindre mesure, 17 autres pays « nouvellement indépendants », parmi lesquels la Russie reçoit la part du lion.

¹⁰⁷⁶ MF : million de francs. Il faut distinguer différents budgets (ce qui n'est pas toujours aisé) : dans l'enveloppe globale dont dispose la MICECO. Cette enveloppe globale est constituée des crédits alloués aux postes diplomatiques dans les PECO et des crédits réservés aux différents organismes qui opèrent en France (CNRS, ENA...). Par ailleurs, pour chaque poste, il existe des variations importantes, même la première année, entre les crédits alloués et les crédits consommés (tous les crédits alloués dans l'urgence pour l'année 1990 n'ont visiblement pas été consommés).

¹⁰⁷⁷ Archives Fontainebleau, carton 9.

¹⁰⁷⁸ Source : Archives Fontainebleau, carton 9. Note émise par la DGRCSST / sous-direction Europe orientale et centrale, « Les pays d'Europe centrale et orientale, 3 ans après la chute du mur de Berlin » (9 novembre 1992). Une note de la DGRCSST à l'attention du ministre délégué aux Affaires européennes en date du 6 janvier 1992 montre bien davantage les inquiétudes que suscite la brusque diminution des moyens : « Déjà les réductions drastiques que la direction générale s'était imposée avant cette réunion par rapport aux chiffres de la programmation initiale de 1991 (base sur laquelle de nombreuses initiatives nouvelles avaient été prises) ramènent tous les montants au niveau du strict incompressible permettant tant bien que mal de continuer à mener les actions en cours, d'honorer les contrats conclus et de respecter les engagements pris » (Archives de Fontainebleau, carton 9).

- organisation de séminaires soit en France, soit dans le pays concerné ;
- action de formation pouvant aller de quelques semaines à plusieurs mois. Dans le cadre de formation longue, le déroulement sur place est préféré y compris par la création de centres permanents ;
- participation à des colloques et invitation de responsables étrangers en France. »¹⁰⁷⁹

Comme l'indique cette liste, la « formation » sous toutes ses formes est l'action privilégiée par la MICECO (les deux tiers de la coopération française avec les PECO)¹⁰⁸⁰, avec de nombreuses « mobilités » individuelles pour accomplir ces formations, que les experts français se rendent sur place ou que les bénéficiaires des formations se rendent en France. Comme lors de la première phase du programme Tempus, c'est plutôt une action « par le bas » qui est privilégiée.

Cependant, la « formation » revêt des formes multiples. Rien ne désigne spécifiquement dans cette liste le domaine universitaire – même s'il est évidemment compris que les actions s'adressent également - et peut-être surtout - aux acteurs du monde universitaire.

Un bilan des « actions de formations menées en direction des PECO », daté de novembre 1990¹⁰⁸¹, tente de mettre de l'ordre dans les différentes actions de formation et il distingue deux grandes catégories de formations : « l'accueil d'étudiants et de stagiaires en France »¹⁰⁸² et « le montage d'action et de formation dans les pays de l'Est ».

L'accueil d'étudiants est bien une forme d'intervention sur les champs universitaires, puisque sur les quelques 780 reçus dans une université ou une grande école française, « environ (...) les 2/3 [sont des] étudiants en fin de 2ème cycle en préparation de thèse ou en année de spécialisation mais aussi [des] enseignants et [des] cadres jeunes en activité. »¹⁰⁸³

Parmi les formations délivrées directement dans les pays d'Europe de l'Est, toutes ne concernent pas les champs universitaires. Elles sont elles-mêmes classées en trois types : des séminaires de sensibilisation (préparation linguistique d'étudiants devant se rendre en France ou séminaires très spécialisés sur le droit, le tourisme...), des actions de formation linguistiques adressées à la formation de formateurs des

¹⁰⁷⁹ Note émanant du directeur du cabinet du secrétariat d'Etat aux relations culturelles internationales du MAE adressée à Madame E. Guigou, « projet de communication en conseil des ministres sur la mise en œuvre du plan de relance de notre coopération avec les PECO (mercredi 25 juillet 1990) », p. 4.

¹⁰⁸⁰ Un bilan des « actions de formations menées en direction des PECO », daté de novembre 1990 montre l'ampleur des budgets qui leur sont alloués.

« Sur l'ensemble des actions engagées en 1990 au titre du plan de relance adopté par le Gouvernement le 25 avril on peut considérer qu'environ 2/3 sont des actions de formation, ce qui représente une somme d'environ de 120 à 130 millions de francs. Si l'on tient compte des actions menées par la Fondation France-Pologne au titre de la formation (environ 25 millions de francs), des actions engagées sur leur budget propre pour la délégation à la formation professionnelle (environ 35 millions de francs), le ministère de l'Education nationale (environ 5 millions de francs), le ministère de l'Equipement (environ 5 millions de francs) et les autres ministères ainsi que les actions conduites par les collectivités territoriales et connues de la mission interministérielle (15 à 20 millions de francs) et des actions engagées par des entreprises ou des branches professionnelles et ayant fait l'objet d'un cofinancement, on parvient à un effort représentant entre 230 à 250 MF. Ce à quoi il faudra ajouter les actions engagées directement sans faire appel à la mission interministérielle, ce qui recouvre des jumelages, diverses actions émanant des collectivités territoriales et des entreprises. Au total, on peut considérer que l'effort supplémentaire engagé par la France en matière de formation auprès des pays de l'Est en 1990 représente un montant de 250 à 300 millions de francs. »

¹⁰⁸¹ Archives Fontainebleau, carton 9.

¹⁰⁸² Les « stagiaires » désignent des professionnels de tous les domaines (entre 800 et 1000 ont été reçus en France en 1990 pour des séjours de courte durée (de quelques semaines à quelques mois).

« [Pour les étudiants] environ 780 [ont été reçus] au titre du plan « Jospin » sur crédit de relance pour des études d'un an environ. Il s'agit environ pour les 2/3 d'étudiants en fin de 2ème cycle en préparation de thèse ou en année de spécialisation mais aussi d'enseignants et de cadres jeunes en activité. [...] On peut considérer que ces différentes actions [accueil de stagiaires] ont concerné ou concernent un nombre de stagiaires situé entre 800 et 1 000, mais pour des séjours de durée plus courte que dans le cas des étudiants (quelques semaines à quelques mois), ce qui porte les effectifs accueillis en France pour des actions de formation à un chiffre compris entre 1 500 et 2 000. »

¹⁰⁸³ Parmi ces quelques 780 étudiants effectuant des études en France en 1990, 53 viennent de Bulgarie et 236 de Roumanie.

lycées bilingues et enfin, le type qui concerne le plus directement les champs universitaires, des actions de formation « dans le cadre de centres implantés dans les pays de l'Est par accords avec les organismes français ». Ces centres sont encore peu nombreux en 1990¹⁰⁸⁴.

Le domaine universitaire est donc loin de constituer la totalité des actions de formations. Cependant, il fait partie des priorités au moins en 1990. Cette première année, l'urgence commande de mettre l'accent sur le domaine universitaire et sur l'enseignement du français dans le secondaire (priorité à la formation de professeurs de français). La note déjà citée de juillet 1990, montre l'amplitude des actions à mettre en place en quelques mois, avant la rentrée scolaire et universitaire.

« Priorité a été donnée à la préparation de la prochaine rentrée universitaire, échéance capitale pour le renforcement de notre présence culturelle et linguistique. 700 boursiers seront accueillis, dès l'automne, dans nos universités et écoles. Il s'agira d'étudiants des 2ème et 3ème cycles, dotés d'un bagage académique et linguistique solide. Sans négliger les disciplines traditionnelles, notre souci est de privilégier les formations professionnelles et scientifiques de pointe dans des domaines **comme la gestion, l'économie, la médecine ou les sciences de l'ingénieur**.

Pour les chercheurs jeunes ou confirmés, ayant déjà obtenu leur doctorat, 250 bourses de recherche sont en cours d'attribution. Les universités et les laboratoires français, en liaison avec leurs correspondants d'Europe de l'Est, nous ont soumis près de 15000 dossiers de candidatures.

Afin de mettre à profit le formidable élan de curiosité qui porte vers l'Europe centrale nos intellectuels et nos universitaires, différentes mesures ont été prises pour réactiver un véritable réseau d'échanges et de complicité.

Une vingtaine de « chaires dédoublées » permettant à nos professeurs de dispenser des enseignements réguliers à l'Est, sont en voie de création. Le satellite Olympus diffuse des programmes de haut niveau à destination des centres universitaires équipés par nos soins de paraboles de réception. » (op. cit : note : projet de communication en conseil des ministres... », 16 juillet 1990).

On voit donc que l'universitaire occupe une place de choix parmi les actions de formation en 1990.

Parmi les « domaines de pointe » cités, la formation à la gestion acquiert au fur et à mesure que les rapports se succèdent un statut privilégié, devenant même, dans plusieurs documents émis par la MICECO, un axe quasi indépendant¹⁰⁸⁵.

Au-delà de l'année 1990, année de démarrage de la MICECO, comment se structurent les actions de la MICECO et quelle place est réservée à l'universitaire ?

Le dernier bilan de la MICECO dont nous avons pu prendre connaissance est un bilan daté d'août 1993, d'une cinquantaine de pages (non numérotées), avec une introduction de trois pages, toutes les autres étant des « fiches pays »¹⁰⁸⁶. L'introduction dresse un bilan général afin d'orienter les futures répartitions budgétaires de la coopération, récupérée en 1994 par chaque ministère, dont le ministère des Affaires étrangères qui retrouve en quelque sorte sa capacité propre d'actions. On ne peut donc pas en tirer de conclusion sur l'action complète de la MICECO sur l'ensemble de la période 1990-1993.

¹⁰⁸⁴ « Tels sont le cas des centres de formation bancaire à Budapest et en Pologne, du centre de formation de la gestion MARCOM implanté à Sofia, des centres de formation à la gestion montés à Moscou en collaboration avec l'IFG et le centre des dirigeants d'affaires d'URSS, des opérateurs de coopération dans les mêmes domaines menée avec le CEGOS et THOMSON..., des centres de formation de personnel commerciaux en Pologne... »

¹⁰⁸⁵ Un exemple en est donné avec le long bilan dressé par les responsables de la MICECO, (53 pages), daté de juillet 1991, « Bilan et perspectives de la coopération avec l'Europe centrale et orientale », articulé en cinq grandes parties qui bousculent les trois grandes priorités initiales. Les deux premières parties ainsi que la cinquième correspondent bien aux trois grandes priorités (I- Consolider les fondements d'un Etat de droit ; II- Réformer l'économie ; V- Renforcer la présence culturelle, éducative et linguistique de la France). En revanche, les trois autres parties semblent témoigner de l'intention de redéfinir peu ou prou les priorités. Deux parties supplémentaires ont trait à l'économie. Elles suivent d'ailleurs immédiatement le point II dans la présentation (Réformer l'économie) : la formation (III- Former les acteurs économiques à la gestion et aux relations du travail dans une économie moderne) et les « domaines cibles » de l'économie (IV- Rénover certains secteurs clés de l'économie et de la société). Quant au dernier axe (VI- Réorienter les échanges scientifiques et techniques), il met en évidence la nécessité de réorienter les partenariats de recherche qui existaient déjà à l'époque communiste, en s'intéressant à de nouveaux domaines (énergie, biotechnologie, santé...) et surtout en sciences humaines.

¹⁰⁸⁶ Dont, une fiche bilan pour la Bulgarie de 4 pages et une fiche bilan pour la Roumanie de 3 pages + annexes.

Au bilan précédent, celui de l'année 1992¹⁰⁸⁷, sont associées 12 « fiches – actions », ce qui donne une bonne idée des orientations concrètes de la coopération française¹⁰⁸⁸. Deux fiches sur douze concernent notre propos : « Aide à la formation dans le domaine de la gestion des entreprises » et « Echanges scientifiques et universitaires ».

Il est rappelé que l'« aide à la formation à la gestion des entreprises » répond à « de nombreuses demandes émanant des pays de l'Europe centrale et orientale [... afin que] les entreprises soient en mesure de s'adapter aux nouvelles orientations économiques ». Des organismes français publics (universités de commerce et d'industrie) et privés (établissements de formation à la gestion, cabinets spécialisés, etc.) ont proposé de nombreux projets d'actions de formation. Ceux qui ont été jugés à « fort potentiel multiplicateurs » ont reçu le soutien de la MICECO, en liaison avec la délégation à la formation professionnelle et l'ACTIM. Cette action a représenté plus de 15 MF – soit moins de 4% du budget global de la MICECO en 1992. Elle revêt des formes assez diverses (formations ponctuelles ou formations qui tentent de s'institutionnaliser dans des structures plus pérennes), mais, d'après les exemples, il s'agit exclusivement de formation continue.

En ce qui concerne les échanges scientifiques et universitaires, quelles actions spécifiquement « universitaires » peut-on relever ?

Le rédacteur de la fiche distingue trois grandes catégories d'actions :

« 1-La coopération interuniversitaire (jumelage d'universités françaises avec des universités des pays de l'Est : échanges d'enseignants et travail soit d'enseignement, soit d'expertise sur les programmes ou sur l'organisation administrative des universités.)

2- Le système des bourses d'études, « en relation avec [la] coopération [interuniversitaire] ou indépendamment par l'intermédiaire des postes diplomatiques », qui « permet à des étudiants de venir dans un établissement d'enseignement supérieur français suivre des préparations à des diplômes universitaires ».

3- La coopération en matière de recherche, avec des formes diverses : jumelage d'organismes de recherche universitaires ou spécialisés ; chercheurs venant dans des laboratoires français (bourse de haut niveau ou Post doc) ; échange de chercheurs. Un volet particulier est réservé aux sciences humaines et sociales, « car la France souhaite en cette période difficile que les pays de l'Europe centrale et orientale contribuent à préserver ce qui existe et à favoriser la renaissance de certaines disciplines sacrifiées ou persécutées pendant la période de communisme. » (Bilan MICECO 1992, fiche « Echanges scientifiques et universitaires »¹⁰⁸⁹)

La première action relève franchement de notre propos : actions sur le contenu ou l'organisation universitaire. Dans le détail, 4,7 MF lui ont été consacrés en 1992, soit à peine plus d'1% du budget total de 1992 pour 22 jumelages interuniversitaires répartis dans l'ensemble des PECO, dont plusieurs créés à partir de PEC (programme Tempus). Un de ces jumelages se trouve en Bulgarie (IEP de Paris-Université de Sofia) et deux en Roumanie (Paris 9-Cuza de Iasi, IMP de Toulouse-Institut polytechnique de Bucarest)¹⁰⁹⁰.

La deuxième action, les bourses d'études, s'adresse elle aussi en priorité au secteur universitaire.

« L'objectif principal assigné à ce dispositif est qu'il intervienne comme instrument privilégié dans le cadre d'une coopération entre établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit là en effet d'un moyen de formation ciblé et efficace puisque le boursier séjourne en France pendant des périodes pouvant excéder une année universitaire. En 1992, la répartition des bourses et des stages selon les pays d'origine a été de 47,6 MF » (10,5% de l'enveloppe totale).

On note que le dispositif de bourses reçoit un budget 10 fois plus élevé que les actions agissant sur les programmes et les structures universitaires, mais qu'il l'appuie hautement. En 1992, 95 bourses ont été attribuées à la Bulgarie (représentant 661 mois de formations au total et un budget de 4,5 MF) ; 279 bourses ont été distribuées en Roumanie (1983 mois de formations pour 11,6 MF MF).

¹⁰⁸⁷ Archives Fontainebleau, carton 9.

¹⁰⁸⁸ Modernisation des infrastructures ; Restructuration industrielle ; Domaine financier, encart privatisation ; Santé et protection sociale ; Coopération décentralisée ; Coopération juridique et judiciaire ; Actions multilatérales ; Aide à la formation dans le domaine de la gestion ; Assistance technique administrative et militaire ; Echanges scientifiques et universitaires ; Agriculture, agroalimentaire, filière bois ; Conversion des industries de défense.

¹⁰⁸⁹ Archives Fontainebleau, carton 9.

¹⁰⁹⁰ Nous y reviendrons dans la partie consacrée spécialement aux formations universitaires francophones.

Quant à la troisième action, la recherche, elle se décompose en bourses de recherche, bourses postdoctorales et bourses de « haut niveau », pour des chercheurs de niveau international. Elles interagissent plus indirectement avec les champs universitaires, mais ces échanges ont quand même vocation à participer aux renouvellements des disciplines. C'est particulièrement le cas en sciences humaines et sociales.

Que conclure quant à l'action de la MICECO (1990-1993) concernant le domaine universitaire?

Il est difficile de l'évaluer exactement. Au-delà des actions explicitement désignées comme relevant de l'action universitaire, plusieurs actions plus sectorielles de « formation » (par exemple, en direction de la justice ou de l'administration publique – réforme du ministère de l'éducation -, sans oublier les mobilités dans le domaine scientifique) peuvent avoir des implications sur les champs universitaires. D'après les budgets globaux rendant compte de la répartition des moyens par ligne d'action, les lignes les plus susceptibles de contenir des actions en faveur de l'universitaire (bourses d'études ou de formation), les lignes « coopération linguistique et éducative » et « bourses d'études » concentrent le pourcentage le plus élevé du total des moyens alloués (12,3% en 90 et 12,6% en 91 pour les actions linguistiques et éducatives ; 11,5% en 90 et 14,6% en 91 pour les bourses d'étude)¹⁰⁹¹.

D'autres actions peuvent plus ou moins directement influencer sur les champs universitaires, comme la coopération scientifique (partenariats dans des projets scientifiques, invitation de scientifiques...), dont le champ interfère plus ou moins avec celui de l'universitaire, ainsi que c'est le cas pour les sciences humaines et sociales¹⁰⁹².

Mais d'après les rapports, on peut estimer qu'entre un gros tiers et la moitié des actions concernent, d'une manière ou d'une autre, le domaine universitaire ; une autre grosse partie concerne l'enseignement du français en milieu scolaire, une autre partie des invitations de scientifiques et de cadres de la haute administration ou de l'économie en France, mais, encore une fois, sans que la frontière entre formation / stage / universitaire ne soit très claire¹⁰⁹³.

Ce qui apparaît en revanche clairement de toute l'analyse documentaire que nous avons effectuée et du long exposé qui lui correspond, c'est que la MICECO n'a pas de politique de filières francophones explicite. Elle dispose d'un sous axe, « formation à la gestion », qui concerne tout type d'action dans ce domaine – des milieux professionnels comme des milieux universitaires. Ces formations se sont développées de manière assez disparate en Roumanie surtout. Elles ont certes pu servir de support à des formations plus pérennes, inscrites dans des offres de formations de type universitaire, associée à un diplôme universitaire, mais en général elles paraissent plus éphémères.

Au final, on ne relève donc pas de politique de formation universitaire francophone pendant la durée du mandat de la MICECO (1990-1993), pas plus à la fin de la période qu'au début, mais une myriade d'actions très diverses et très éparpillées. Ces actions se sont opportunément mises en place, grâce à la mobilisation de terrain d'acteurs universitaires qui ont bénéficié de moyens conséquents, portés à la fois par le programme Tempus et les moyens assurés par la MICECO. Mais elles sont en « ordre dispersé », comme nous avons essayé de le montrer. Elles ne se rangent sous aucun plan d'ensemble

¹⁰⁹¹ « Programmation 1990 et 1991 », novembre 1990 (op. cit.).

¹⁰⁹² Dans les budgets globaux de la MICECO, il n'y a pas vraiment de distinction entre les deux champs. Dans les SCAC les deux domaines sont souvent confiés au même attaché de coopération et le budget, de ce fait, ne les différencie pas vraiment. Les grands projets scientifiques, au-delà des années MICECO ne sont pas tributaires, ou très peu, des SCAC, les grands organismes de recherche montant eux-mêmes leurs partenariats, avec des budgets propres – ce qui est aussi le cas en théorie des universités. Mais ces dernières semblent avoir des moyens propres plus limités pour la coopération universitaire : la coopération universitaire en tant que telle, hors projets de recherche, ne semble guère bénéficier d'actions suivies, dans la durée. Ce point sera développé dans la partie suivante.

¹⁰⁹³ La MICECO a établi en novembre 1990 un bilan des « actions de formations menées en direction des PECO », mais il s'agit de l'ensemble des formations, celles effectuées sur place comme celles délivrées en France, celles très ponctuelles, de quelques semaines, comme celles plus longues sur une ou plusieurs années, celles concernant une poignée d'individus, comme celles adressées à tout un groupe professionnel. Toutes ne concernent donc pas les champs universitaires locaux.

Elles émanent moins du ministère des Affaires étrangères, un peu effacé durant l'époque MICECO, que du ministère de l'Education et des établissements d'enseignement supérieur français ou de divers organismes de formation.

Or, contrairement au ministère des Affaires étrangères ou à l'AUPELF, le ministère de l'Education n'a pas de politique de développement de formations universitaires à l'étranger, et encore moins de politique de filières universitaires francophones. D'après la note de la DAGIC de décembre 1992, on remarque que les échanges entre universités, entre universitaires, n'ont pas vocation à être pérennisés : les projets sont prévus pour ne pas dépasser deux années – même si des crédits supplémentaires d'une année sont accordés dans certains cas. Par ailleurs, la caractéristique « francophone » est peut-être sous-entendue, implicitement admise, mais elle n'apparaît pas dans les bilans d'action de la MICECO. Elle apparaît cependant dans certains descriptifs de montages de projets présentés par des universités françaises, qui figuraient dans les archives, mais non dans tous¹⁰⁹⁴.

Cependant, dans les PECO, des « filières universitaires francophones » se sont greffées sur les actions fort dispersées qui ont-elles-mêmes émergé de programmes sans contenu contraignant, basés sur les « échanges » (Tempus et/ou MICECO)¹⁰⁹⁵.

ii. Les années MICECO et les moyens et actions des postes diplomatiques en Bulgarie et en Roumanie (1990-1993)

Au début des années 1990, l'action du gouvernement français en direction des champs universitaires bulgares et roumain, conduite par les services culturels des ambassades de France en Bulgarie et en Roumanie, suit les lignes directrices de la MICECO en les adaptant aux particularités et à l'ensemble des changements majeurs à l'œuvre dans les deux pays. De nouveaux traités d'entente et de coopération entre l'Etat français et chacun des deux Etats de l'Est sont rapidement signés : le 20 novembre 1991 avec la Roumanie, le 18 février 1992 avec la Bulgarie¹⁰⁹⁶. D'une grande similarité, ces deux traités, dans leurs grandes lignes affirment le cadre européen de la coopération bilatérale entre le gouvernement français et le gouvernement de chacun des deux pays. Ce qui inclut, dans la ligne des programmes Phare et Tempus, comme de la MICECO, la consolidation d'un Etat de droit et d'une économie de marché.

Concernant le domaine universitaire, l'article 9 de chacun des deux traités souligne qu'une coopération particulière doit être apportée aux « actions de formation, notamment en matière de gestion économique ». Il met en avant la place qui doit être accordée aux relations « entre les établissements d'enseignement supérieur en encourageant les échanges et les contacts directs entre enseignants, chercheurs et étudiants ainsi que l'élaboration de projets scientifiques communs cohérents avec les programmes européens correspondants. ». Tout ceci s'inscrit dans la droite ligne des actions de la MICECO.

La forme de l'action du gouvernement français durant les premières années de transformations des PECO (1990-1993) reflète bien l'intense activité qui se déroulait dans les champs universitaires d'Europe de l'Est à ce moment.

¹⁰⁹⁴ Les fiches projets étaient très peu nombreuses. Il est possible que le ministère de l'Education, récipiendaire des projets des universités, ne les ait pas transmises à la MICECO sous leur forme originelle, mais sous une forme synthétique. Etant donné la multiplicité des actions, la MICECO avait comme rôle de coordonner, elle n'avait sans doute pas les moyens – ni la vocation – d'examiner en détails tous les projets qui transitaient par l'ensemble des ministères.

Un exemple de PEC monté par l'université Rennes 1, intitulé « GEM » (gestion des entreprises en économie de marché), en partenariat avec l'ASE (faculté de management) est sous-titré « filière francophone ». Sur le projet de jumelage entre le CEVIPOF et l'université de Sofia, présenté en vue d'un financement ou d'un co-financement sur crédits interministériels, ne figure nulle part la mention « francophone ».

¹⁰⁹⁵ Pour Tempus, si le contenu n'est pas contraignant, en revanche, le montage du projet lui-même l'est particulièrement.

¹⁰⁹⁶ Les deux traités sont disponibles sur le site France Diplomatie, dans la base documentaire relative à chacun des pays. <http://www.diplomatie.gouv.fr>. Voir ci-dessous la coopération politique avec la France.

La Bulgarie et la Roumanie ont reçu un traitement différencié de la part de la coopération française. Dans un document de la DGRCSST, intitulé « proposition de répartition géographique des crédits pour les pays d'Europe centrale et orientale », daté du 17 décembre 1990¹⁰⁹⁷, un tableau - reproduit ci-dessous - donne une idée de cette différence de priorité. Les pays sont classés selon différents critères à prendre en considération pour pondérer les attributions de subvention (intérêt politique, intérêt économique, stabilité politique, population, image et présence françaises à renforcer).

D'après les critères et la part de la subvention proposée, la Roumanie relève des pays prioritaires et la Bulgarie des pays moins prioritaires. Celle-ci figure en fin de liste. Elle obtient l'indice le plus faible (1) pour 3 critères sur 5.

Europe de l'Est, programmation 1991, critères de pondération par pays

PAYS	Intérêt politique 1 à 4	Intérêt économique 1 à 4	Stabilité politique 1 à 4	Population 1 à 4	Image & présence françaises. à renforcer 1 à 4	TOTAL
Albanie	1	1	1	1	2	6
Bulgarie	2	1	1	1	2	7
Hongrie	3	3	4	2	3	15
Pologne	3	3	2	3	2	13
Roumanie	3	2	2	3	1	11
Tchécoslovaquie	3	3	3	2	3	14
URSS	4	2	1	4	4	15
Yougoslavie	2	2	1	2	2	9
Ex-RDA		4		2	4	10

Source : Proposition de programmation 1991, DGRCSST (archives Fontainebleau, carton 9)

La prévision de la répartition de la subvention 1991 par pays est en phase avec cette classification :

- 1) URSS, Hongrie : 15 % chacune,
- 3) Tchécoslovaquie : 14 %,
- 4) Pologne : 13 %,
- 5) Roumanie : 11 %,
- 6) Ex-RDA : 10 %,
- 7) Yougoslavie : 9 %,
- 8) Bulgarie : 7 %,
- 9) Albanie :

(Classement en pourcentage de la répartition de la subvention de la MICECO)

Malgré cette différence, durant les trois années de la période MICECO, l'enveloppe de la coopération française pour la Bulgarie et la Roumanie va être assez conséquente, relativement à la période antérieure et relativement à aujourd'hui¹⁰⁹⁸. Pour la Roumanie, nous disposons de la programmation initialement

¹⁰⁹⁷ Archives Fontainebleau, carton 9.

¹⁰⁹⁸ Lors de l'entretien avec le Conseiller culturel des années 1991-1994 en Bulgarie, celui-ci nous fait remarquer que, malgré tout, la coopération française pour les PECO, la Bulgarie en particulier, est restée fort modeste relativement à celle à destination de certains pays africains, anciennes colonies françaises : « La MICECO était dotée d'un fonds réputé considérable, mais qui entre nous, n'était pas plus important que l'ensemble de l'enveloppe de coopération avec le Togo qui était un tout petit pays d'Afrique francophone. Mais nous parlons d'une époque où les pays du champ, du pré carré africain en particulier étaient je dirais scandaleusement dotés parce que ces dotations ne correspondaient pas en fait à de véritables enveloppes de coopération au sens propre, mais plutôt à ce système de prébende révolu, qui a tant posé problèmes, donc il faut comparer ce qui est comparable, mais en l'occurrence sous le plan de la politique de la francophonie ce n'est pas inintéressant de se dire que l'ensemble de l'enveloppe MICECO qui était pour tous les PECO était moins grosse que celle d'un petit pays africain. [...]. Cela dit, ça faisait quand même beaucoup d'argent par rapport à ce qu'il y avait avant, et il y a eu beaucoup de gaspillage des crédits de la MICECO parce que, comme toujours quand il y a beaucoup d'argent et qu'on arrive dans des pays où les dispositifs de coopération ne sont pas en place, où les partenariats ne sont pas encore vraiment organisés et qu'il n'y a pas d'institutions qui les incarnent, l'argent il faut le dépenser et ça va un peu, pas toujours à tous les

prévue pour le poste diplomatique, avant la chute du régime Ceausescu. Le budget prévu était au moins 20 fois inférieure (3,14 MF) à celui attribué en urgence par la MICECO quelques mois plus tard¹⁰⁹⁹.

Dans le tableau de l'évolution des budgets de la coopération culturelle, universitaire, scientifique et technique en Bulgarie et en Roumanie, présenté ci-dessus (point 3), on remarque qu'une très grosse enveloppe est accordée subitement aux deux pays en 1990 (31 MF pour la Bulgarie ; 49 MF pour la Roumanie). Même si elle diminue quelque peu en 1992, elle va rester globalement au même niveau (22,5 MF-21 MF pour la Bulgarie ; 45-41,7 MF pour la Roumanie) jusqu'en 1996, avant de décroître brutalement à la fin des années 1990 (amputation d'un tiers entre 1996 et 2000), puis régulièrement jusqu'à aujourd'hui (nouvelle diminution d'un tiers entre 2000 et 2009 et diminution de 10% annuellement).

La période MICECO, un peu étirée jusqu'en 1996, peut bien être considérée comme une parenthèse faste pour la coopération avec les deux pays.

La différence de budget entre la Bulgarie et la Roumanie a inévitablement des répercussions sur la coopération en général, la coopération universitaire en particulier, de même que sur le moindre investissement français dans les projets Tempus en Bulgarie par rapport à ceux en Roumanie. Les rapports de coopération française en Bulgarie montrent le très faible investissement des entreprises françaises pendant cette période, alors qu'en Roumanie, les investisseurs français en Roumanie sont à la 6^{ème} place, encouragés par le Trésor français.

Le cœur de la coopération, dans les deux pays, est l'action linguistique et éducative, afin de « préserver » le capital francophone de ces deux pays d'Europe de l'Est. Même si les rapports bulgares et les entretiens que nous avons conduits avec des acteurs de la coopération en Bulgarie durant cette période mettent en avant la francophonie étonnante de ce pays « redécouvert » en 1990, celle-ci est cependant sans commune mesure avec celle de la Roumanie. De plus, la Roumanie va bénéficier d'une loi de 1990 instaurant deux langues obligatoires dans le secondaire, évitant que le nombre d'apprenants de français ne dégringole trop rapidement, comme en Bulgarie et en Turquie (où l'apprentissage d'une deuxième langue vivante obligatoire est supprimé en 1998). En outre, dès 1990, des classes à enseignement français renforcé ainsi que de lycées à section bilingue français-roumain sont ouverts¹¹⁰⁰. La langue française a indéniablement des assises plus solides en Roumanie qu'en Bulgarie.

La différence est en tout cas frappante quand on compare la coopération universitaire qui se met en place dans les deux pays : très circonscrite en Bulgarie, extrêmement foisonnante et touffue en Roumanie.

En **Bulgarie**, d'après le bilan 1993 transmis à la MICECO, le centre MARCOM¹¹⁰¹ est la seule opération universitaire d'envergure qui ait été mise en place dès 1989 par la coopération française – avant même les crédits MICECO ; il existe quelques opérations de moindre envergure, comme la mise en place de séminaires et d'ateliers en Sciences sociales, mais leur nombre semble très restreint¹¹⁰².

coups là où il faut, il y a forcément de la perte en ligne, et donc le challenge était ça. » (Entretien, SCAC – Bulgarie, Conseiller culturel (1991-1994)).

¹⁰⁹⁹ La programmation culturelle, scientifique et technique pour l'année 1990 a été signifiée au poste diplomatique de Bucarest le 28 septembre 1989, soit moins de deux mois avant la chute du mur de Berlin (3 novembre 1989) et trois mois avant les premières manifestations en Roumanie contre le régime (16 décembre 1989), suivies de l'éviction de Ceausescu du pouvoir (25 décembre 1989). Non sans protestation de la part du Conseiller culturel en poste qui réplique que des raisons politiques n'ont pas permis de consommer toute la programmation précédente et qu'il lui semble tout à fait incohérent que la Roumanie, pays francophone et francophile, dispose d'un budget trois fois moins élevé que le budget alloué au poste en Bulgarie (TD « Bucarest 1550 », daté du 31 octobre 1989 ; archives Courneuve, Fonds 3278 TOPO, carton 31).

¹¹⁰⁰ Classes bilingues qui sont une composante importante de la francophonie en Turquie depuis le XIXe siècle et ont été restaurées dans les années 1950 en Bulgarie (voir ci-dessus). En 1994-1995, 2 051 018 des élèves apprenant le français ; 1 032 907, l'anglais, 474 126 le russe et 262 899, l'allemand (*L'Officiel* de la coopération franco-roumaine (1996-1997), 1997 : 30).

¹¹⁰¹ Centre franco-bulgare de formation des cadres, créé en 1989, suite à la visite de François Mitterrand en Bulgarie.

¹¹⁰² Dans les rapports de coopération : une action avec la Maison des sciences humaines, une avec l'EHESS et une avec le CEVIPOF (IEP).

Il faut adjoindre à ces actions, celles de l'AUPELF dont nous venons de parler : avec un soutien dès 1992 à la création de « filières » universitaires francophones qui se mettront en place en 1993 (chimie, industrielle, génie électrique), et avec un fort soutien de cet opérateur en 1994. Dans un champ en plein renouvellement, cette inscription « francophone » ou « française » - relativement indissociables du point de vue des acteurs locaux, même peu significative quantitativement, est susceptible d'avoir une forte résonance dans les milieux universitaires et auprès des étudiants. Ces opérations semblent même jouir d'une considération assez élevée. D'après le conseiller culturel en poste à cette époque, elles auraient même été à l'origine de la création de l'Université américaine de Blagoevgrad :

« [les Américains] ne supportaient pas l'emprise francophone et le pouvoir qu'on était en train de recueillir en développant une coopération francophone. Tout ce qu'on faisait dans le domaine du cinéma, des sciences sociales et humaines, etc. Ils ont créé une université à Blagoevgrad des sciences sociales, etc., pour lutter contre la francophonie, l'influence de la France. [...] Mais en fait c'est aussi grâce au fait qu'on a un outil de coopération, on avait un outil de coopération fabuleux et irremplaçable que tout le monde nous envoyait, ce qui nous permettait d'être présents à organiser tous ces trucs, et à tous ces fonctionnaires, tous ces gens qui observent un peu le contact avec le monde extérieur de nous dire, « mais attendez, vous êtes les seuls à faire tant de choses, c'est formidable, on essaye de faire ici, là, etc., mais il n'y a que vous qui ». Parce qu'on avait cette espèce de polyvalence, ça c'est grâce à notre modèle d'organisation de la DG, ses services culturels. Et après tout le monde a essayé de. Bon il y avait le British Council, le Goethe Institut, mais c'était des formes, disons spécialisées et puis avec des statuts un peu différents. [...] et le MARCOM ça les rendait fous [les Américains]. [...] » (Entretien, conseiller de coopération et d'action culturelle en Bulgarie, 1991-1994)

Nous n'avons évidemment pas les moyens de vérifier cette influence de la coopération française. Mais quoi qu'il en soit, on ne peut que noter que de petites actions peuvent certainement avoir parfois une grande portée.

Hormis des moyens ponctuels plus ou moins appuyés accordés aux formations soutenues par l'AUPELF, après le MARCOM, il faut attendre 1995 pour qu'ouvre la formation en gestion de la faculté d'économie de l'université Saint-Kliment d'Ohrid, avec un fort soutien de l'Ambassade de France¹¹⁰³.

Quant aux bourses, qui représentent après la coopération linguistique (enseignement secondaire, départements d'études françaises) la plus grosse part du budget (respectivement 27% et 28% de la « cartouche « Présence française » et environ 15% chacune de l'enveloppe globale), elles sont jugées « insuffisantes dans un pays où la francophonie est forte ».

En **Roumanie**, le Bilan 93 adressé à la MICECO est assez succinct, mais il peut être complété par les rapports antérieurs (Bilans 1990, 1991, 1992) et postérieurs (1994, 1996)¹¹⁰⁴. Le nombre d'actions est tout à fait impressionnant : quatre « sections francophones » sont créées dans des universités roumaines (cycle unique en 4 ou 5 ans, futures bases pour des premiers cycles), ce sont des formations en ingénierie, des formations en gestion ou encore en sciences sociales (sciences politiques à partir de 1995)¹¹⁰⁵. Dans le domaine de la formation à la gestion, de très nombreuses formations « post-universitaires » voient le jour, pour beaucoup à partir d'un programme Tempus : chacun des rapports depuis 1990 en évoque plusieurs qui se créent chaque année. En 1995-1996, quatorze d'entre elles reçoivent un soutien du MAE, dont l'INDE (institut franco-roumain de gestion), créé en partenariat entre l'ASE et le CNAM. En dehors de ces appuis de l'ambassade, le conseiller compte au moins quatre formations à la gestion, plus une douzaine avec un financement Tempus. Dans le Bilan MICECO d'août 1993, le conseiller culturel estime que, dans le domaine de la gestion,

« les choix opérés semblent bons. D'un côté assurer une formation générale dans les structures locales universitaires, essaimage du centre de formation à la gestion, et, de l'autre, former au cas par cas des cadres d'entreprise en fonction d'investissements français y compris des PME. » (Bilan 1993 : 3).

¹¹⁰³ Nous serons amenée à parler davantage de cette « filière », puisqu'elle relève de notre corpus empirique.

¹¹⁰⁴ Rapports de l'attaché en charge du secteur scientifique et universitaire auprès de l'Ambassade de France en Roumanie « Un an de neuit. Rapport d'activité 1993-1994 du secteur Coopération scientifique et technique des Services culturels de l'Ambassade de France en Roumanie », novembre 1994 ; « Bilan de quatre années de coopération scientifique et technique franco-roumaine (1992-1996) », août 1996. (Archives non officielles).

¹¹⁰⁵ Nous en parlons dans une future partie.

Mais ce qui occupe le plus les rapports, ce sont les « MEF » - Modules d'enseignement francophone – pouvant, pour certains, avoir des « extensions en DEA ». Le MEF consiste en « un enseignement de 24 heures de cours de niveau 'troisième cycle' (maîtrise ou DEA) par un professeur français avec l'aide d'une équipe d'enseignants roumains. Cette équipe se prépare en 2 ou 3 ans à reprendre seule cet enseignement. Chaque MEF fait l'objet d'une convention, d'un rapport de réalisation, d'un examen pour les étudiants » (Rapport, coopération scientifique et technique, 1996, note sur les MEF : 13).

Entre 1992 et 1995, une cinquantaine de MEF a été mise en œuvre, « certains sont restés sans lendemain ; d'autres ont créé de véritables pôles de coopération universitaire, alliant enseignement et recherche (thèses en cotutelles, formation de formateurs) et ont permis de définir des DEA francophones ou bilingues français-roumain. Beaucoup ont enclenché des programmes Tempus aux financements bien plus ambitieux. » Le conseiller culturel conclut sa note en affirmant que « les MEF sont devenus un axe essentiel de notre politique universitaire ». A tel point que c'est avec beaucoup d'optimisme qu'il trace la voie des MEF, destinés à couvrir l'ensemble du champ universitaire roumain. « Si leur succès se confirme par leur extension en DEA, nous pourrions envisager de créer en Roumanie un ensemble coordonné de DEA francophones ou bilingues, pratiquant l'équivalence des diplômes avec les universités françaises et couvrant suffisamment l'ensemble des disciplines pour que tout étudiant roumain puisse suivre un tel DEA, sous réserve d'être admis ». On voit bien les effets multiplicateurs - supposés ou réels - de ces petites opérations, ainsi que le rôle qu'on leur confère dans le champ universitaire roumain.

Par ailleurs, le nombre de bourses du gouvernement français en direction d'étudiants, de jeunes chercheurs ou d'universitaires et scientifique roumains est conséquent. Dans le bilan 1991, il est indiqué que la Roumanie est le pays qui reçoit le plus grand nombre de bourses destinées à des étudiants ou à des chercheurs. Selon le rapport de 1996, « aucun autre pays n'accorde une telle quantité de bourses ». Pour les Etats-Unis, la démarche est plus complexe, puisque les étudiants doivent s'adresser directement aux universités. A ces bourses s'ajoutent celles du programme Tempus.

« On doit aussi tenir compte, dans le flux des boursiers vers la France, de l'importance prédominante de notre pays dans le programme Tempus, qui réalise l'essentiel des mobilités d'étudiants et d'enseignants, particulièrement vers la France. La politique que nous menons dans les universités est pour une bonne part dans cette forte influence française de Tempus [...] Ceci représente chaque année plusieurs milliers de mois de bourses en France, plus que dans l'ensemble des autres pays de l'Union européenne, et nous agissons, autant que faire se peut, en complémentarité de ces projets Tempus. » (Bilan coopération scientifique et technique, Roumanie, 1992-1996, août 1996)

Comme on le voit, en Roumanie, les articulations avec le programme Tempus sont multiples et les avantages du programme ont été saisis par les acteurs de la coopération.

« Le grand vecteur de la francophonie dans les universités roumaines est, depuis octobre 1991, le programme Tempus : milliers de mobilités d'enseignants et d'étudiants, documentation, publication, restructuration des cours. Notre action dans l'enseignement supérieur a toujours intégré cette dimension Tempus [...] Nous avons proposé nos services pour trouver des partenaires français ou construire certains projets [...] » (Bilan coopération scientifique et technique, Roumanie, 1992-1996, août 1996)

Dans deux pays où la francophonie reste une ligne intangible de la coopération (50% des budgets sont consacrés à la langue et à la culture française), l'action universitaire est, à ce moment, relativement indissociable de la langue française – même si les personnes en poste dans la première moitié des années 1990 et chargées de la coopération scientifique et universitaire (qui ne s'intitule d'ailleurs pas encore « universitaire » dans les dénominations officielles au début des années) prennent soin de dissocier influence scientifique, technologique, universitaire et influence par la langue¹¹⁰⁶.

¹¹⁰⁶ Ainsi, l'attaché de coopération scientifique en Roumanie commence-t-il son rapport de 1994 par un paragraphe sur la francophonie : « Si le renforcement de la francophonie est bien sûr un but important de toute ambassade de France, ce renforcement ne passe pas par le seul renforcement des moyens pour apprendre la langue française. La mise en place de coopérations scientifiques durables, solides et à intérêts réels et partagés, la visibilité de la France comme puissance technologique et culturelle, **même si cette visibilité est véhiculée en anglais**, sont des leviers importants pour le renforcement de l'influence française et de la francophonie dans le pays. » (Bilan 1994, préambule, c'est nous qui soulignons).

L'empreinte française dans les champs universitaires est due en conséquence à la fois à la diffusion de savoirs et savoir-faire et à la présence de la langue française, outil de communication. Néanmoins, même si le quantitatif ne fait pas tout, cette empreinte est somme toute très différente en Bulgarie et en Roumanie.

iii. Quelle politique de formations universitaires francophones en Bulgarie et en Roumanie durant les années MICECO ?

Quelles formes de formations universitaires soutenues par les postes diplomatiques s'implantent durant les années MICECO en Bulgarie et en Roumanie ?

Comme nous l'avons vu, le rôle moteur, dans les deux pays a été celui du Recteur de l'AUF. Les acteurs des SCAC n'ont pas eu, au tout début de la période, de politique propre de formations francophones. Nous commençons avec la Roumanie, dans la mesure où les mises en place de formations universitaires francophones post-communistes y sont plus précoces qu'en Bulgarie.

En **Roumanie**, contrairement à la Bulgarie, une multiplicité d'actions de coopération très diverses ayant trait à la formation surtout dans le domaine de la gestion se mettent en place très rapidement. Des tas d'acteurs issus de la société civile, du monde de l'entreprise, du monde universitaire se saisissent des projets TEMPUS (voir ci-dessus le succès des projets TEMPUS avec un « partenaire » français).

Ce qui fait que l'action semble en partie s'accomplir sans le SCAC.

De la profusion d'initiatives émergent des contours de possibles formations universitaires francophones. Mais les projets les plus aboutis, qui, à partir d'un projet TEMPUS, se sont transformés en formations universitaires francophones clairement identifiées parmi l'ensemble des formations d'une université, ont bien plus bénéficié de l'impulsion de l'AUPELF-UREF que du SCAC, très en retrait.

Rappelons les propos de l'attaché de coopération en poste en 1990-1994. Quand le recteur Guillou est venu les solliciter, les acteurs de la coopération culturelle en Roumanie n'en voyaient pas le sens. Ils ont « suivi ».

Nous reprenons en partie la citation déjà faite plus haut pour nous attacher plus précisément à l'action / la réaction du SCAC, au tout début des années 1990, quand il n'y avait pas encore en poste d'attaché scientifique et que le conseiller culturel et les attachés linguistiques géraient l'ensemble de la coopération.

« PI- Parce qu'en 90, peut-être 91 en tout cas, le responsable de l'AUPELF qui s'appelait Michel Guillou est venu à Bucarest et il a expliqué ça gentiment à moi et à différents collègues, on a tous rigolé en disant, de toute façon il est fou, on ne lui a pas dit, parce qu'on est polis. On ne comprenait rien.

CT- Mais qu'est-ce qu'il expliquait ?

PI- Il veut qu'on enseigne des sciences en français dans des établissements universitaires par exemple à la faculté de construction à Cluj dans tel secteur du bâtiment à Timisoara, à Polytechnique la plus grosse université, comment elle s'appelle, de Bucarest, dans les sciences des ingénieurs, des choses comme ça.

Bon on n'y croit pas, mais l'ambassadeur était très, très preneur bien sûr. Et puis nous, on a suivi au départ, il faut bien le dire, on a suivi. Mais surtout, on ne voyait pas qui pouvait venir dans ces sections.

CT- Qui, les étudiants vous voulez dire ?

PI- Oui, quels étudiants et les profs, on disait, il faut quand même qu'ils aient une excellente maîtrise de la langue. [...]

Le conseiller culturel en Bulgarie (1991-1994) considère clairement que la francophonie n'est pas l'objectif de la coopération scientifique et universitaire, mais qu'elle était une facilité de la coopération : « [Les coopérations en sciences sociales (des ateliers traduits)] se faisaient dans la langue des pays, évidemment de préférence avec des gens qui parlaient le français parce que comme ça, puisque c'était essentiellement des programmes de mobilité de chercheurs et d'universitaires, les gens viennent en France, rencontrent leurs collègues, font ce qu'ils ont à faire, et vice versa. Il y a une aide à l'enseignement qui est plus ou moins développée, plus ou moins partenariale, mais ça se fait indépendamment, le français est une facilité, ce n'est pas le but. Maintenant il y a petit à petit, ces coopérations qui se sont développées de très différentes manières ont évolué vers, pas toutes, il y a une option qui a été prise en faveur de l'enseignement de ces sciences dans la langue française, cela a donné des filières qu'on a appelé les filières francophones universitaires. » (Entretien, SCAC-Bulgarie, conseiller culturel (1991-1994)).

Nous, en tant qu'ambassade, nous étions bien sûr en première ligne avec lui, mais sans ses secours là on ne faisait rien, il faut aussi le dire. Nous, on a beaucoup plus travaillé en amont, oui en amont [sur les lycées] je dis bien.» (Entretien, attaché de coopération pour le français, SCAC Roumanie, 1990-1994) L'attaché scientifique en poste en Roumanie à partir de 1992, en charge du secteur universitaire et scientifique, par ailleurs très loquace, manifeste de toute évidence un faible engouement pour les « filières francophones » et ses propos montrent qu'il n'a pas développé de politique spécifique de filière francophone.

L'entretien que nous avons réalisé montre— en creux - tout à fait ce manque d'intérêt. L'entretien dure longtemps, notre interlocuteur est disert. Il se souvient parfaitement de son séjour en Roumanie (1992-1996), nous décrit longuement l'action principale qu'il a lancée et développée : les « modules d'enseignement francophones » - des séminaires dans différents domaines destinés à des chercheurs ou futurs chercheurs. Sur environ trois heures d'entretien, pas plus d'une vingtaine de minutes n'aura été consacrée aux formations universitaires francophones.

A la fin de l'entretien, il nous demande « A quoi ça sert au fond une filière francophone ? » Nous lui répondons que justement, cela nous intéressait de savoir ce qu'il en pensait lui et si la question se posait déjà à l'époque. « Oui, bien sûr, c'est une question que l'on s'est toujours posée, qui se posait inévitablement, puisqu'il fallait faire des choix de financement et de rapport qualité / prix. ».

Les bilans d'activité du SCAC en Roumanie confirment le faible intérêt porté aux formations universitaires francophones par les SCAC durant cette période¹¹⁰⁷.

Que montrent les quatre rapports de bilan annuel (1990-1993) adressés à la MICECO par le conseiller culturel en Roumanie¹¹⁰⁸ ?

Il faut avoir à l'esprit que sont des rapports réalisés pour la MICECO, qui intervient dans tous les domaines. Il faut rendre compte de tout, en peu de lignes.

Ils font état de listes d'actions qui concernent surtout la formation des professionnels de pratiquement tous les secteurs de la vie sociale et économique, sous forme de stages, de séminaires.

Ils ont des allures d'inventaire à la Prévert. Ils sont à peine structurés par les grands axes de la MICECO : « démocratie » / Etat de droit » ; « économie de marché » et « formation à la gestion ».

Au milieu de cet inventaire, les filières universitaires francophones sont totalement diluées. Dans les rapports de 1990 et 1991, en une ligne sont évoquées des formations mises en place par des entreprises françaises, par la chambre de commerce (centre de management à Timisoara). Il n'y rien qui y apparaisse comme relevant d'un axe, même mineur, de la politique du SCAC : les actions rapidement mentionnées semblent lui échapper en partie.

Elles finissent par occuper quelques lignes, parmi les « points forts » de la coopération dans le bilan de 1992.

« Quelques points forts :

- La Roumanie est le pays de la zone qui compte le plus de centres culturels français (quatre), dont trois en province créés depuis 1990. Mais au cours des derniers mois de 1992 celui de Cluj a connu de sérieuses difficultés de fonctionnement.

Plusieurs actions ont concouru à **soutenir la francophonie exceptionnellement intense** qui caractérise ce pays :

- Pour l'école primaire (niveau auquel le français est la langue la plus répandue) un important financement de l'édition de nouveaux manuels scolaires (Limba Franceasa, 2 en 1992) ;

- **Pour l'université, le soutien aux filières francophones : quatre pour les étudiants en génie civil de l'Institut polytechnique de Bucarest, deux dans le domaine des services économiques à l'Académie des études économiques de Bucarest ; support à l'INDE**

- La formation des journalistes : un expert français a été détaché auprès de l'Ecole de Bucarest dans le cadre des liens établis depuis 3 ans avec l'Ecole de journalisme de Lille.

¹¹⁰⁷ Bilans d'activité, SCAC Roumanie destinés à la MICECO (1990-1993) : archives Fontainebleau (carton 9). Bilans d'activité, secteur coopération scientifique et technique du SCAC, novembre 1994 ; Bilan d'activité de coopération scientifique et technique (1993-1996), SCAC Roumanie, août 1996 ; « L'Officiel de la coopération franco-roumaine 1996-1997 », EuRom, 1997 : archives non officielles.

¹¹⁰⁸ Archives de la MICECO, Fontainebleau, carton 9.

- Enfin, il convient de mentionner que le nombre de boursiers est le plus important de tous les pays de l'Est avec parmi eux un fort contingent de mathématiciens d'un niveau exceptionnel élevé. » (Bilan MICECO, 1992, Roumanie)

Cependant, dans le détail – peu fourni – le SCAC apparaît très peu impliqué, se contentant d'enregistrer, ou d'accompagner, ce qui se crée en dehors de lui.

L'INDE (Institut national de développement économique) est présenté comme le projet phare des formations à la gestion (très nombreuses, montées par des entreprises) de la période. Il résulte d'une action politique, tout comme le MARCOM quelques années plus tôt en Bulgarie.

« En avril 1991, lors du voyage officiel du Président de la République en Roumanie un accord solennel pour la création d'un Centre national de formation à la gestion avait été signé. Les contacts établis entre l'Académie des études économiques de Bucarest et le CNAM ont permis de bâtir un projet commun dans lequel le CNAM assure l'organisation pédagogique : élaboration des programmes, sélection et formation des formateurs roumains destinés à des cadres d'entreprise du secteur public, de sociétés mixtes, ce centre a ouvert en février 1993 sous le nom de INDE, Institut national de développement économique. (MICECO, Bilan 1992, Roumanie) » (Bilan MICECO, Roumanie, 1992)

Le SCAC a certainement été une courroie de transmission dans cette association, mais globalement, l'opération a été portée au plus haut niveau, par l'implication du Président de la République française et s'est créée directement en association avec le CNAM. Le SCAC se met d'ailleurs volontairement en retrait.

« Le dernier axe prioritaire est la formation par la gestion dont le chef de file français est le CNAM, assurant la formation continue sur place et en étroite liaison avec des filières francophones en gestion, science fondamentale et science de l'ingénieur. Cette opération a été compliquée à monter dans la mesure où nous avons refusé d'être associés au fonctionnement du Centre de formation lui-même et donc mêlés aux querelles roumaines. Notre aide prévue pour trois ans a démarré en 1993, elle concerne la conception des programmes, l'intervention du professeur français, la documentation pédagogique et les stages en France. » (Bilan MICECO 1993, Roumanie)

Les créations de formations francophones en Roumanie se sont faites avec le soutien du SCAC, mais sans qu'il ne joue un rôle moteur dans ces créations. Il a suivi ce que les multiples acteurs – AUPELF, UREF, entreprises, grands organismes de formation français - qui ont occupé le champ roumain pendant cette période ont réalisé.

Que mettent en avant les bilans adressés par le conseiller culturel en Bulgarie à la MICECO ?

En **Bulgarie**, la grande action en matière de formation, voire de l'ensemble de la coopération¹¹⁰⁹, est le centre MARCOM depuis 1989. Il date de l'époque « avant » l'époque MICECO.

Le centre MARCOM a été créé en 1989, suite à la visite de François Mitterrand en Bulgarie.

« il s'agit d'un Centre de formation des cadres bulgares fondé dès le début de 1989 au lendemain de la visite du Président de la République avec le concours de l'ACTIM. C'est donc le premier du genre dans les pays d'Europe centrale et orientale. Sa formation s'adresse exclusivement à des cadres de haut-niveau ayant déjà une expérience de plusieurs années en entreprise et sélectionnés par examen avec une préformation intensive à la langue française. Il délivre un enseignement orienté vers la gestion (introduction à l'économie de marché, comptabilité, financement des entreprises, marketing, gestion de la production et des ressources humaines). La fin des études est sanctionnée par un examen et ceux qui le réussissent se voient offrir un complément de formation de trois mois à un an en France. Le Centre MARCOM organise également des séminaires spécialisés à l'intention des administrations et entreprises bulgares. » (Bilan MICECO 1991 de la coopération avec la Bulgarie¹¹¹⁰)

Le fonctionnement est assuré en partenariat entre l'ACTIM et l'Institut de marketing bulgare. Les cours sont dispensés à la fois par des enseignants universitaires français, en « mission » pour une semaine ou deux, et par des enseignants bulgares.

¹¹⁰⁹ Avec l'agriculture et la police, d'après le rapport de 1993 du Conseiller culturel.

¹¹¹⁰ Archives Fontainebleau, carton 9.

Sur trois années (1990-1993), le centre a reçu 4,5MF de la part de la part du gouvernement français et autant de la part de l'ACTIM (Rapport d'évaluation de la coopération française en Bulgarie, MAE 2003 : 125).

Considéré en 1991 comme « la vitrine » de la coopération franco-bulgare (Bilan Bulgarie, 1991), ou jugé comme « l'action la plus remarquable dans [le] domaine [de la formation] » (Bilan, Bulgarie, 1992), il perd peu à peu de son importance : en 1993, le SCAC retire son soutien ; il continue néanmoins à fonctionner jusqu'en 1998 (d'après le Rapport de la coopération française en Bulgarie (1994-1998), d'août 1998¹¹¹¹, le SCAC y consacrerait même de nouveau quelques moyens).

Le désintérêt subit entre 1991 et 1993 de la part de la coopération française tient à plusieurs raisons, selon le rapport d'évaluation de la coopération française en Bulgarie (1991-2001)¹¹¹².

La première est une raison pédagogique : sans coordinateur français sur place, les adaptations et ajustements entre les enseignants bulgares et les universitaires français en mission n'ont pas eu lieu.

« Les enseignants français, majoritairement peu informés des réalités économiques bulgares, se sont souvent bornés à dispenser des cours qui [...] 'passaient au-dessus de la tête' de leurs auditeurs bulgares ».

La deuxième raison est une raison financière : la participation bulgare s'est transformée en frais de scolarité dissuasifs à l'échelle bulgare. La troisième, un manque de débouchés des étudiants, dans un contexte où les réformes économiques ont demandé du temps. En conséquence, il n'y a pas eu d'effet d'entraînement de la formation. Enfin, et surtout, le MARCOM a été victime du « péché originel » (op. cit.) : sa mise en place sous le régime communiste.

Le bilan 1993 du Conseiller culturel en Bulgarie est amer.

« Le MARCOM, Centre franco-bulgare de formation des cadres, a été à la fois le fleuron et l'échec de notre coopération. C'était en effet l'élément le plus visible puisque fondé en 1990 [*fondé en 1989, ouvert en 1990*] pour former des cadres à l'économie de marché, cet établissement était le seul de ce type dans la zone. Malheureusement le fait d'avoir été des précurseurs nous a enfermés dans le cercle des querelles bulgares entre apparatchiks reconvertis et véritables réformateurs. La sortie n'a pu se faire qu'en se désengageant du MARCOM, mais il est indispensable de retrouver notre place dans ce secteur dès 1994 et une réflexion est en cours. »

Cette réflexion en cours correspond en fait au projet de l'IFAG (Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion) : lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophone qui s'est tenu à Maurice en 1993, le Président de la République Jeliu Jeleu, « véritable réformateur », a défendu la création d'un tel centre.

Hormis le centre MARCOM, il y a peu d'autres actions, en dehors des bourses d'études en France, en direction du champ universitaire bulgare.

La seule action universitaire, hors MARCOM, que l'on trouve est la coopération entre le CEVIPOF et l'université de Sofia dont le contenu est assez large (« formation et recherche, mise en place de cursus et d'échanges »). Elle prend la forme d'ateliers et de séminaires en direction des universitaires et des étudiants bulgares.

Par ailleurs, contrairement à la Roumanie, les entreprises françaises ne se sont pas engagées dans des dispositifs de formation.

Selon le bilan 1993, du Conseiller culturel, la plupart des actions dans les domaines économiques-clefs ressemblent à « un certain saupoudrage assez significatif des hésitations des entreprises françaises à s'engager sur ce marché ».

Les lignes directrices pour les années suivantes qui figurent en fin de bilan proposent d'orienter la coopération vers l'octroi de bourses d'études ou de recherche en France et vers « la redéfinition de notre politique en matière de formation des cadres d'entreprise » : le centre MARCOM est en ligne de mire.

L'action principale du poste est consacrée à la « présence française », où « **la clef du dispositif est bien entendu le soutien à la francophonie par tous les moyens** ». (Bilan Bulgarie, MICECO, 1993)

Les premières créations ont été un peu plus tardives en Bulgarie. Elles sont d'abord, comme en Roumanie, essentiellement le fait de l'action de l'AUPELF-UREF, auxquelles s'associe le SCAC.

La première « filière » montée par le SCAC, en coopération « bilatérale » est la formation en gestion de l'université de Sofia, avec des prémices en 1995 et un véritable développement organisé en 1997.

¹¹¹¹ Archives non officielles.

¹¹¹² Op. cit.

Dans la première moitié des années 1990, les formations francophones semblent beaucoup plus l'œuvre de l'AUPELF-UREF que des acteurs du SCAC, comme nous l'avons déjà vu précédemment. Les acteurs du SCAC ne sont pas moteurs dans ces initiatives.

Une politique de formations universitaire francophone n'apparaît pas comme une évidence aux acteurs des SCAC. Au mieux, l'initiative de l'AUPELF est perçue comme une occasion à saisir. Au pire, elle apparaît même farfelue et dénuée de sens.

De toute évidence, si une politique de « filière francophone » est en train d'être construite à Paris - en interaction avec le terrain turc -, elle n'est pas à l'ordre du jour dans les SCAC en Bulgarie et en Roumanie.

Cette absence de politique de filières universitaires francophones, en Bulgarie tout au moins, apparaît bien dans l'entretien avec l'attaché de coopération pour le français en Bulgarie de 1990 à 1997, puis en Roumanie de 2001 à 2005. Son domaine est évidemment la coopération linguistique et éducative (avec le secondaire) et non l'universitaire. Toutefois, en l'absence d'un référent pour ce secteur durant la décennie 1990 et par sa longévité dans le poste, il a été un interlocuteur particulièrement bien informé, et, qui plus est, particulièrement coopératif lors de notre enquête. Les échanges que nous avons eus (entretien et échanges de mails) confirment de manière plus explicite ce que nous pouvons retirer de nos échanges avec le conseiller culturel en fonction en 1991-1994 : les formations universitaires francophones n'ont pas été l'objet d'une « politique de filières universitaires francophones » qui aurait été guidée par SCAC. Le SCAC a suivi le recteur de l'AUPELF-UREF, beaucoup plus actif et disposant de plus de moyens dans le secteur universitaire.

Plus qu'une politique construite, c'est bien la conjonction d'un ensemble d'éléments qui permet la mise en place des formations universitaires francophones : l'action de l'AUPELF-UREF – dont on a vu ci-dessus (A) combien à cette époque elle montait en puissance et construisait une politique de formations universitaires francophones -, le nouvel espace de coopération qui s'ouvrait au gouvernement français et aux ambassades de France dans les PECO et les moyens conséquents mis à disposition de la coopération via le programme TEMPUS et la MICECO – encourageant plus particulièrement à créer des formations en gestion -, l'usage de ces crédits de coopération dans des actions multiformes qui se construisaient de manière un peu dispersée, dans tous les domaines.

« PI- Tempus était présent dès 1990. Nous avons un lien direct avec le bureau Tempus-France surtout à partir de la visite de son responsable à Sofia pendant l'année universitaire 1991-1992 [...] Nous étions informés des projets et nous tentions d'influer sur la décision finale (en toute discrétion s'entend car officiellement la démarche ne devait pas exister). Tempus à cette époque a eu un rôle éminent dans la remise à niveau des universités totalement obsolètes et sans budget réel par rapport à l'Europe occidentale.

Dans la foulée les FUF [« filières » universitaires francophones] ont été la réponse de coopération éducative intelligente apportée à ce secteur. Après les investissements Tempus (ex: les équipements informatiques modernes à l'Université technique) les FUF permettaient des échanges méthodologiques, des professeurs, d'expériences etc... Et tout cela à coûts limités.

A cette époque-là, dans la foulée de TEMPUS, notre bureau de coopération éducative a, dans un premier temps, démarché les universités locales pour se faire connaître. Puis, très vite les échanges se sont développés des deux côtés. Il faut dire que 1991-1992 fut, globalement, une année charnière. **Sur le terrain Tempus les graines AUPELF arrosées par le SCAC poussaient particulièrement vite.** Bien sûr des tensions retenaient parfois la pousse. Entre autres, la question de salaires spécifiques ou primes pour les professeurs enseignant en français: nous nous sommes régulièrement heurtés à ces demandes, Guillou aussi mais en tenant bon, et grâce à certains recteurs locaux plus ouverts et plus magnanimes la question a été réglée localement.

CT- Les initiatives locales des acteurs bulgares étaient-elles importantes, justement ? S'adressaient-elles au SCAC (90 ? 92 ?) ?

PI- Oui mais il faut bien comprendre l'arrière-plan socio-économique. Pas de nourriture (ticket de rationnement jusqu'en février 1991 ; quand les prix ont doublé, les salaires non), pas d'essence, des manifestations régulières dans les rues, des gens désorientés qui cherchaient à survivre...

Dans ce contexte les demandes étaient polymorphes ; on avait un peu de tout et de rien : du simple bouquin à l'équipement entier d'une faculté (ex. allemand ci-dessus). Nous avons beaucoup d'interlocuteurs, mais les projets fiables et les personnes sérieuses moins nombreux.

Je dirais que, à ce moment-là, le poste restait le décideur ; puis petit à petit, en apprenant la gestion de projets, les partenaires sont devenus des acteurs à part égales, c'est à dire que les projets pouvaient s'élaborer conjointement.»

(Echange de mels, attaché de coopération linguistique, SCAC Bulgarie, 1990-1997 ; SCAC Roumanie, 2001-2005)

L'entretien que nous avons réalisé avec le conseiller culturel en Bulgarie entre 1991 et 1994 a été assez long, mais nous avons obtenu directement peu d'informations sur les formations universitaires francophones, encore moins sur une éventuelle politique de formations universitaires francophones. Comme il l'a souligné à plusieurs reprises, nous faisons appel à des souvenirs vieux de plus d'une vingtaine d'années¹¹¹³.

Cependant, outre le défaut de mémoire, on peut expliquer cet entretien « infructueux », voire extrêmement laborieux, d'une autre manière qui conforte le constat porté sur les actions de la MICECO. Il n'existait pas spécialement de politique de « filières » universitaire à cette époque – époque de la MICECO. Le SCAC, comme en Roumanie, « suivait ».

Nos questions sur les « formations universitaires francophones » paraissent un peu déroutantes pour notre interlocuteur : elles renvoient difficilement à quelque chose de précis. On note un certain flottement sur ce qu'est une « filière francophone » dans les propos de notre interlocuteur. Toute forme de coopération avec les milieux universitaires est considérée comme « filière francophone », « pas au sens propre », précise-t-il, finalement. Après plusieurs exemples de « filières » - en réalité des coopérations d'ordre scientifique, ne débouchant pas sur des créations de formations sur place avec des enseignements en français -, il ressort de ses propos que la seule « véritable filière » de cette époque est le centre MARCOM et que des actions n'ont pas véritablement été engagées par le SCAC dans la première moitié de la décennie 1990 en direction de la création de formations francophones, hormis pour l'IFAG.

Nous présentons plusieurs extraits en les enchaînant, bien qu'ils soient entrecoupés par de nombreux autres sujets ([...]).

PI- La formation, alors, il faut bien voir que grosso modo, les coopérations universitaires scientifiques, scientifiques, je ne parle pas des littéraires....

CT- Dans scientifique, vous mettez les sciences dures uniquement ou il y a aussi science politique, science économique ?

PI- Non, science politique, science sociale et puis on pourrait même mettre la linguistique. [...] Elles se faisaient dans la langue des pays, évidemment de préférence avec des gens qui parlaient le français parce que comme ça, puisque c'était essentiellement des programmes de mobilité de chercheurs et d'universitaires, les gens viennent en France, rencontrent leurs collègues, font ce qu'ils ont à faire, et vice versa. Il y a une aide à l'enseignement qui est plus ou moins développée, plus ou moins partenariale, mais ça se fait indépendamment, **le français est une facilité, ce n'est pas le but**. Maintenant il y a petit à petit, ces coopérations qui se sont développées de très différentes manières ont évolué vers, pas toutes, **il y a une option qui a été prise en faveur de l'enseignement de ces sciences dans la langue française, cela a donné des filières qu'on a appelé les filières francophones universitaires**.

[...]

CT- C'est ça, il n'y a pas de filière francophone science po de l'université Sofia.

PI- Il y avait. On avait un département des sciences, non ce n'était pas une filière francophone, **ce n'était pas une filière au sens propre**. Il y avait une coopération en sciences sociales, très organisée avec, comment il s'appelle, ce Bulgare, et puis il y en avait d'autres, il y avait...

[...]

CT- Donc les filières, elles-mêmes en Bulgarie quand vous êtes arrivé, vous n'en avez pas, enfin à part le MARCOM. La filière, les filières de l'université technique par exemple ?

PI- Si, quand même on avait mis en place un outil de culture scientifique et technique avec l'ADIT, je ne sais pas s'il y a eu une suite pour l'information scientifique et technique, je sais qu'on a eu un moment échangé même de revues de l'ADIT et au sein de l'institut on avait un département, une section, au sein de l'institut enfin du Centre culturel, on avait une section culture scientifique et technique qui était assez

¹¹¹³ « PI- Il y a eu une autre époque, c'était plus frais dans ma mémoire, moi, j'aurais pu vous dire beaucoup plus de choses sur tout ça, mais moi il y a belle lurette que ce n'est plus, ma mémoire a chassé mille et une choses sans intérêt pour la suite. Et donc il faudrait retrouver des sources. » (Entretien, conseiller culturel Bulgarie, 1991-1994)

nourrie avec des produits de l'ADIT. Mais l'idée c'était d'avoir des coopérations en IST. **IST, c'est l'information scientifique et technique. Cela n'est pas universitaire.**

CT- Oui. Les filières de l'université technique ça ne vous dit rien, mais c'était plus l'AUF peut-être dès le départ ?

PI- Si, parce qu'on avait commencé à les mettre en place les filières de l'université technique. Mais je ne sais plus.

CT- C'était très rapide, au tout début des années 90 ?

PI- Au tout début, oui. Mais je ne sais plus concrètement quel.

[... plus loin durant l'entretien]

PI- Les filières francophones universitaires...

CT- Oui.

PI- Mais c'est là-dessus que vous voulez vous concentrer ?

CT- Oui, exactement. Mais ça implique un peu d'autres choses, mais c'est là-dessus que je me concentre.

PI- Est-ce que c'est, qu'est-ce que vous avez, en Turquie il y en a bien sûr, à Galatasaray elles sont très structurées, il n'y a pas de problème, c'est lisible tout ça. **En Bulgarie, c'est moins lisible, parce qu'il y a eu des tentatives, mais ce n'est pas des vraies filières au sens propre, au final de la filière, parce que les filières sont un peu à géométrie variable.** [...] Oui, moi quand je suis arrivé il y avait un truc qui ne marchait pas, on a essayé de le faire marcher, il s'appelait le MARCOM et qui était une forme de formation en français, pas trop, qui formait à la gestion et à la direction d'entreprise en français, et ça c'est une vraie filière avant la lettre parce que ce qu'on appelait filières universitaires après, c'était une école.

CT- Cela c'était avant 90, c'était à la période du communisme ?

PI- Oui. On l'avait créée avec eux et on l'a, c'était créé avec les communistes au début, mais ça a été récupéré ensuite après la chute du mur comme école de formation des élites bulgares. [...] Et ça c'est une école, c'est une filière. [...] Cela a duré des années, puisque ça durait encore quand je suis parti. [...] Cela c'est une super filière parce que c'est une école carrément. Le MARCOM. C'est nous qui payions.

CT- Oui, c'est vous qui payiez ?

PI- Oui, cela dit les gars qui, c'était une école privée, donc ils payaient aussi. Ce n'était pas autofinancé, il y avait une subvention énorme, qui posait problème à chaque fois parce qu'on regardait le résultat et on trouvait que ce n'était pas toujours à la hauteur de ce qu'on espérait, ça coûtait cher.

CT- Ce qu'on espérait, c'était quoi ?

PI- Le nombre de gens qui sortaient de là. Enfin, il y avait un certain nombre de critères qui faisaient que l'on disait, bon après tout, comme le directeur coûtait cher, qu'il fallait le payer.

CT- Parce qu'il y avait un directeur français ?

PI- Il y avait un directeur français. [CT : d'après le rapport d'évaluation de la coopération française en Bulgarie (1991-2001), 2003, le directeur n'était pas sur place] » (Entretien, conseiller culturel Bulgarie, 1991-1994)

La première formation francophone, le centre MARCOM a ouvert dès 1989, alors que le pouvoir communiste de Todor Jivkov était encore en place et avant donc que notre interlocuteur n'exerce ses fonctions. Celui-ci se souvient d'ailleurs parfaitement de cette formation. Les premières formations universitaires francophones post-communistes à avoir ouvert en Bulgarie sont des formations techniques (Génie chimique et génie électrique). Leur ouverture tient beaucoup plus à l'activité du recteur de l'AUPELF-UREF, Michel Guillou, qu'à celle des services culturels de l'ambassade de France (notre interlocuteur n'en a qu'une idée vague). Les autres formations ont été ouvertes après la fin du mandat du conseiller culturel. La formation en économie et gestion de l'université de Sofia¹¹¹⁴ ne lui évoque pas grand-chose (elle a été créée en 1995), et il la confond avec l'université d'économie mondiale (ancien Institut Karl Marx), où un lecteur de français avait été affecté (Entretien attaché de coopération linguistique, 1990-1997).

En revanche, il se souvient parfaitement de la mise en place de l'IFAG, qui a pris plusieurs années avant l'ouverture (1996)¹¹¹⁵.

« CT- Et l'IFAG, L'IFAG, l'Institut francophone d'administration et de gestion, c'était déjà là quand vous y étiez ?

PI- C'est moi qui l'ai créé, à Sofia. Je ne sais pas ce que c'est devenu, mais c'est moi qui l'ai créé avec Guillou.

CT- Oui, parce que là c'est quand même une coopération AUF ?

¹¹¹⁴ Retenue pour l'étude empirique. Voir partie 3 la présentation spécifique qui en est faite.

¹¹¹⁵ Voir également partie 3 la présentation spécifique qui en est faite.

PI- Oui, c'est ce que je vous disais, il fallait sortir du bilatéral pour échapper à la répression américaine, il faut le dire à la force de, et puis, en fait ils [les Américains] lançaient des campagnes contre nous en fait il y avait plein de... Donc il fallait multilatéraliser l'enjeu francophone, parce qu'en bilatéral on ne pouvait pas aller plus loin, et le MARCOM ça les rendait fous. [...]

Alors, c'est là qu'on a eu l'idée avec Guillou de monter l'IFAG. Cela a pas mal marché finalement pendant, enfin moi j'ai assisté à deux années assez brillantes de l'IFAG [du montage du projet, vraisemblablement], je ne sais pas ce que c'est devenu. » (Entretien, conseiller culturel Bulgarie, 1991-1994)

Ceci nous conforte dans notre conclusion : pendant les années 1990-1994, il n'y avait ni pour le SCAC de Bulgarie, ni pour la MICECO, qui avait la coopération en main durant ces années, ni probablement pour le MAE, qui commençait à mettre bout à bout les expériences de terrain (en Turquie surtout), de « politique de filières universitaires francophones ». Les formations se sont créées par des biais divers, pour certaines avec une incitation forte de l'AUF-UREF, pour d'autres pour prolonger une coopération universitaire / scientifique, pour d'autres encore par « imitation » de formations / « filières » déjà créées... Mais, on ne peut pas réellement percevoir une « politique de création de formations universitaires francophones » - au sens d'une politique « volontariste », qui guiderait l'action de terrain - de la part du SCAC ou du MAE durant ces années-là.

Cependant, dès cette époque se mettent en place de nombreuses actions qui, plus tard, ont pu constituer des embryons de futures créations de formations universitaires francophones. C'est le cas des actions mises en place en faveur des sciences sociales, domaine jugé « stratégique », ou de la gestion, domaine jugé tout aussi stratégique, dans la lignée des orientations de la MICECO.

« PI- On a privilégié cela [des actions en faveur du technique], c'était normal, mais sans exclusif parce qu'il fallait encourager aussi d'autres disciplines d'intérêt stratégique.

CT- L'intérêt stratégique ?

PI- Pas au sens militaire, mais au sens, je dirais scientifique intellectuel universitaire, je pense que les sciences sociales par exemple c'était des disciplines dans les **sciences sociales** d'intérêt stratégique pour notre coopération. La preuve, c'est que les Américains ont créé l'université de Blagoevgrad, les Américains qui se foutaient complètement de la coopération universitaire en général, qui faisaient venir les étudiants chez eux, ils les achetaient même parfois. Pourquoi aller créer une université sur place en sciences sociales et humaines, si ce n'avait été pour des raisons très politiques d'intérêt stratégique ?

CT- Alors stratégique dans quel sens ?

PI- Prendre pied dans les milieux intellectuels. On se rendait compte que les élites de demain et les pouvoirs politiques, ceux qui allaient jouer un rôle politique demain, étaient des gens qui pouvaient se former dans ce creuset des sciences sociales et humaines. Ce n'était pas faux. Des gens comme Jelev, le Président de la République, lui était lui-même un prof en sciences humaines de science po, etc., Znepolski, tous ces gens-là qui enseignaient dans les. La popularité des sciences sociales et humaines dans les universités bulgares était plus grande qu'elle ne l'est chez nous dans nos universités, qu'elles ne le sont chez nous les sciences sociales et humaines dans nos universités, ça compte plus, bon pour les raisons idéologiques qu'on devine facilement, mais cet héritage-là a pu. [...]

Il y avait. On avait un département des sciences, **non ce n'était pas une filière francophone, ce n'était pas une filière au sens propre**. Il y avait une coopération en sciences sociales, très organisée avec, comment il s'appelle, ce Bulgare, et puis il y en avait d'autres, il y avait... [...] Puis on avait aussi donc en sciences sociales et humaines avec justement Znepolski, voilà, Znepolski, on avait monté cette coopération qui marchait très, très bien à l'université de Sofia et qui marchait aussi en liaison avec la MSH, ce n'est pas forcément que de l'université, il y avait la MSH, la Maison des sciences de l'homme.» (Entretien, conseiller culturel Bulgarie, 1991-1994)

Certaines de ces actions axées sur les sciences sociales, si elles n'ont pas donné lieu directement à la création de « filières », ont pu déboucher sur des formations francophones universitaires. C'est le cas de la formation en sciences politiques de la NUB qui s'est créée en 1999, en tant que « filière » AUF, avec, à l'origine, un partenariat entre chercheurs bulgares et français rattachés au CEVIPOT.

La politique de la MICECO : une politique couvrant de nombreux domaines, avec une orientation, en matière de formations, sur le domaine de la gestion, mais une fracture entre politique de développement du français et actions en faveur des domaines sociaux à reconstruire, les actions conduites étaient protéiformes, - ce dont rendent bien compte les rapports en direction de la MICECO.

« Ce qui m'intéressait dans le contexte bulgare, on n'était pas seulement sur une coopération culturelle scientifique et technique classique mais également sur d'autres objectifs ambitieux qui pouvaient bien concerner aussi bien la mission économique que les entreprises privées, que les associations et la société civile elle-même et mobiliser, pour aller vers la démocratie. »

Parmi toutes ces actions très diverses, quelle était la place du français ? L'ancien conseiller culturel ne défend pas une vision arqué-boutée de la langue française. En Bulgarie, comme la plupart de nos interlocuteurs de cette époque, la question ne se pose apparemment guère. Mais, quoi qu'il en soit, il souligne la nécessité de faire valoir des actions de coopération orientée en direction de la langue française pour obtenir des crédits de la part de la MICECO ou du ministère.

Donc tout ça ce n'est pas habituel dans la coopération. Mais il y avait tout ça à développer en même temps, c'était formidable, passionnant. Alors évidemment la francophonie pouvait constituer un objectif en soi, mais elle était, d'abord et avant tout un moyen de travailler dans toutes ces directions. Il fallait bien utiliser le français, la plupart du temps, c'était aussi une manière de l'encourager, mais c'était d'abord et avant tout une facilité pour faire fonctionner ces, établir ses contacts et développer ces partenariats. On le faisait d'autant plus facilement que les gens étaient francophones et avec les francophones, donc c'était, mais pas toujours non plus, il fallait être attentif au fait que les meilleurs partenariats n'étaient pas forcément avec des francophones, donc voilà, avec cette propension qu'on a à considérer que rien n'est bon que ce qui est francophone, il faut se méfier, je veux dire, il y a des pièges dans lesquels il fallait éviter de tomber. Mais enfin c'était l'ambiance de l'époque. [...]

Enfin, pour ce qui est de mes télégrammes à moi, je peux vous dire que c'était d'une visibilité absolue, « Francophonie » ça se voyait très bien, on voyait très, très bien les stratégies à chaque fois, parce qu'en plus nous, on savait que c'était important. « Francophonie », ça marquait toute de suite l'attention.» (Entretien, conseiller culturel Bulgarie, 1991-1994)

b) L'après MICECO : deuxième moitié de la décennie 1990 : une politique de mise en place de formations universitaires francophones en Bulgarie et en Roumanie ?

En 1994, le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, met la politique des filières francophones au cœur de l'action culturelle, comme il l'a annoncé au « réseau » du ministère des Affaires étrangères.

En Turquie, la mise en place de l'EEIG puis de l'université Galatasaray absorbe toutes les énergies... et pratiquement tous les crédits. Plus que jamais l'heure est aux « regroupements » des actions.

En Bulgarie et en Roumanie, après les années MICECO, les moyens alloués à la coopération demeurent encore importants, même s'ils vont en diminuant progressivement, puis de manière plus accentuée à la fin de la décennie. En 1993, le Comité d'orientation, de coordination et de projets (COCOP) prend le relais de la MICECO.

« Le COCOP, instance interministérielle présidée par le ministre délégué aux Affaires européennes, réunit l'ensemble des ministères intéressés par la coopération française avec l'Est de l'Europe. Il définit les priorités de notre coopération avec cette région et décide du principe de financement ou du rejet des projets qui lui sont soumis par les ambassades de France dans les pays concernés.

L'organisation des travaux du COCOP relève de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères, qui instruit les projets en liaison avec les autres ministères » (fiche COCOP, 2002, archives non officielles)

Le COCOP concerne, tout comme la MICECO, les PECO. Tout comme la MICECO, son intérêt est de permettre aux acteurs porteurs d'un projet de coopération de bénéficier de crédits, le temps du projet, généralement limité à trois années, voire quatre années. Les projets sont ainsi préservés, le temps de leur durée, des éventuelles coupes budgétaires auxquelles peuvent être soumis les services culturels des ambassades.

La procédure est une procédure de projet : des objectifs précis doivent être définis, ainsi que les moyens demandés. Les résultats attendus doivent être précisés ainsi que les moyens envisagés pour les mesurer. Les crédits des projets ont été sélectionnés par le Comité. Le COCOP marque l'installation d'une démarche par projets à la DG. D'abord appliquée aux PECO, elle se généralise avec la DGCID.

Finalement, destinés à la coopération avec des pays qui ne sont plus jugés prioritaires, jugés trop contraignants budgétairement dans des services culturels de plus en plus soumis à des coupes claires¹¹¹⁶,

¹¹¹⁶ Voir les budgets plus haut.

peu conformes à une politique de « partenariats », ils finissent par être supprimés. Les derniers appels à projets COCOP ont eu lieu aux alentours des années 2003-2004¹¹¹⁷.

Les années COCOP correspondent à des années où les crédits alloués aux SCAC en Bulgarie et en Roumanie sont encore des crédits conséquents.

Les SCAC ont-ils mis en place une politique de filières francophones pendant ces années encore fastes, passées les années MICECO un peu « brouillonnes » ?

Après une période (la première moitié des années 1990), où les SCAC en Bulgarie et en Roumanie ont « suivi » des créations de filières francophones, ou géré l'existant (MARCOM), les conseillers culturels en poste dans chacun des deux pays se sont impliqués dans le montage d'un, voire de deux projets de coopération « bi-latérale », indépendamment des projets de l'AUPELF-UREF, qui avait donné le tempo en la matière lors des années MICECO. On est en pleine politique de filières francophones à la DGRCSST, avec le ministre qui a donné le la.

Ces projets connaîtront des fortunes diverses, en fonction de leurs parrainages, un peu à l'image de l'université Galatasaray et du département de sciences politiques et administratives de l'université de Marmara.

A part ces créations, les deux SCAC continuent à accorder leurs soutiens à quelques formations qui se sont créées durant la période précédente, généralement chapeautées par l'AUPELF-UREF.

La situation est très différente dans les deux pays, cependant. En Roumanie, la coopération, de manière générale, s'effectue « seule », c'est-à-dire sans l'aide du SCAC : de nombreuses associations, universités, régions, entreprises... françaises poursuivent leur propre coopération. De nombreuses formations francophones voient ainsi le jour, sans que le SCAC ne soit sollicité, ni parfois même informé. Les projets TEMPUS (voir plus haut) ont indéniablement joué dans ce foisonnement. Ils ont permis à de nombreux partenariats de se mettre en place, alors qu'en Bulgarie, comme nous l'avons vu, les projets TEMPUS, comme les projets PHARE, ont peu impliqué d'acteurs français.

La situation en Bulgarie est ainsi totalement différente de celle en Roumanie : ni les régions, ni les entreprises, ni les universités ne se précipitent d'elles-mêmes pour investir, créer des partenariats.

Le SCAC doit tenir plusieurs lignes à la fois et effectuer des choix.

i. Bulgarie : une politique de filières universitaires francophones « sur projet »

Parmi les actions que le conseiller culturel en poste entre 1994 et 1998 juge positives dans son bilan, les formations francophones figurent en bonne place. Elles n'étaient, hors MARCOM, que deux en 1994, au moment de sa prise de poste, toutes deux créées sous la houlette de l'AUPELF (université technique, université de chimie).

Quatre ans plus tard, au moment où sa mission s'achève elles sont six – auxquelles il faut ajouter l'IFAG et le MARCOM, dont la suppression est suggérée dans le rapport.

On peut estimer que ces créations constituent bien une « politique de formations universitaires » de la part du SCAC de Bulgarie.

Une seule est un projet « bilatéral », la formation en économie et en gestion de l'université de Sofia¹¹¹⁸. Les autres sont des appuis à des « filières multilatérales », qui signent une convention avec l'AUPELF-UREF à partir de 1994, qui reçoivent le « paquet » de l'AUPELF et sont pilotées par un consortium « multilatéral » d'universités.

Le soutien apporté par le SCAC est dans la continuité de la politique de « suivisme » des années MICECO. Il peut être important – les budgets du SCAC sont encore élevés durant toute la décennie 1990 –, mais il n'est pas « conventionnel » : il est désormais soumis, depuis que la MICECO n'existe plus, au budget annuel des SCAC.

¹¹¹⁷ Il faudrait des archives officielles pour le confirmer.

¹¹¹⁸ Voir l'étude de cas, partie 4.

Pour conclure ce rapport de mission, je me bornerai à rappeler les points qui, selon moi, sont positifs ou négatifs depuis 4 ans:

Aspects positifs:

- La création d'un Centre Culturel et de Coopération;
- Augmentation du nombre de filières universitaires francophones (2 en 94, 6 en 97);
- Ouverture de l'LF.A.G. à Sofia;
- Une solution pour l'Ecole Française Victor Hugo;
- Le développement des Alliances (avec les réserves ci-dessus);
- L'organisation de la sélection des boursiers du gouvernement français;
- La mise en place et le développement d'un service de communication au sein de l'Institut Français (Edition de plaquettes, relations avec la presse);
- L'augmentation du nombre d'étudiants apprenant le français à l'Institut, tout en maintenant un équilibre financier;
- La création d'un "Club d'entreprises" partenaires de l'Institut;

Aspects négatifs:

- Echec du projet de "Maison franco-bulgare du Droit";
- Non restitution de l'immeuble de l'Alliance Française;
- Crise économique et sociale qui rend difficile une véritable coopération équilibrée.

Source : Rapport de mission de FT, Conseiller culturel et de coopération de l'Ambassade de France à Sofia, 1^{er} septembre 1994 – 31 août 1998, conclusion, p. 33.

La décision de mettre en place une « filière bilatérale » a été encouragée par le « haut », mais sur la demande des acteurs de terrain.

Différemment du SCAC en Turquie, véritable moteur, la politique de filières francophones du SCAC en Bulgarie se construit en interaction avec les universitaires locaux, en se saisissant d'une opportunité politique venue du « haut ».

Une observation plus attentive de la formation en économie-gestion, créée avec un soutien initial du SCAC, montre le caractère très « bricolé » de cette formation¹¹¹⁹.

« CT- Au départ, au ministère ou au MAE, ces formations, c'était quoi la motivation pour les soutenir, c'était plutôt local ou c'était appuyé par le MAE, impulsé par le MAE, ou c'était des impulsions vraiment locales, ou SCAC localement ?

PI- **Je pense, je dirais que c'était plus une poussée locale du SCAC, mais qui avait un écho favorable. Dans ces années-là je pense que c'est plutôt dans cette direction-là que ça se déroule un peu. On argumentait et puis après Paris donnait son accord.**

CT- Ce n'était pas une politique qui venait d'en haut ?

PI- **Globalement si, globalement, c'était de faire plus de partenariats possibles et de faire en sorte de développer sur la base de ces partenariats, de faire que sur ce terrain-là la francophonie se développe. Mais sur, particulièrement sur cette filière [formation sciences économiques et de gestion de l'université de Sofia], je pense que ça dû se passer comme ça, c'était un argumentaire du conseiller et soutenu après par Paris.**

CT- Donc l'argumentaire, c'était, il faut absolument investir l'économie ?

PI- Ah oui.

CT- Et en français ?

PI- Oui. Donc l'argumentaire, c'était l'économie, secteur prioritaire. On avait par ailleurs dans la coopération technique effectivement, en matière d'économie c'était quelque chose qui était regardé de près, on avait un conseiller politique auprès de la présidence, comment elle s'appelait, je ne sais plus, et donc on avait une coopération à tous les niveaux vraiment importante avec la Bulgarie, donc le secteur de l'économie ne pouvait pas rester parent pauvre. Alors là, l'argumentaire c'était, le secteur économique, c'est à développer dans un pays en construction. Deuxième point, les Anglo-Saxons sont là, il faut qu'on contrebalance. Et puis, troisième point, on va valoriser la Francophonie. Donc Paris n'aurait pas pu dire non. Et en plus, en partenariat, donc là on avait tout bon.

CT- Avec l'AUF ?

PI- Non, celle-là n'était pas avec l'AUF. [...]

¹¹¹⁹ Etude de cas dans l'annexe 25 (PDF).

PI- Cette filière était strictement bilatérale.

CT- Et donc c'est partenariat avec qui alors ?

PI- Partenariat avec les locaux, avec l'université locale et les universités françaises. » (Entretien, attaché de coopération linguistique, SCAC Bulgarie, 1990-1997 ; SCAC Roumanie, 2001-2005)

En 1995, le conseiller culturel en poste depuis 1994, répond à la demande d'une petite équipe universitaire de l'université de Sofia - conduite par la vice doyenne de la faculté d'économie - qui souhaitait mettre en place des cours en français¹¹²⁰ en micro et macro économie – disciplines à l'époque encore non tout à fait pourvues de spécialistes bulgares (et qui plus est francophones).

Le SCAC crée à cet effet un poste de VSN chargé de délivrer des cours en micro et macro-économie. Une formation « en langue française » émerge donc avec les cours de micro- et macro-économie délivrés par les deux jeunes coopérants qui se succèdent (1995-1998).

En 1997, sous l'impulsion du conseiller culturel, qui implique des universités françaises, une demande de projet COCOP est déposée (1997-2002). L'objectif est de constituer un consortium universitaire, afin de transformer le programme de la faculté d'économie en « filière francophone » de gestion. (Rapport conseiller culturel Bulgarie (1994-1998) ; SFERE / MAE, 2001)

Le consortium universitaire en appui de l'université Saint Clément d'Ohrid voit le jour dans le cadre de ce projet en 1997. Il se compose de quatre universités françaises, dont Bordeaux IV est le chef de file. Le soutien apporté par le SCAC en 1997 au consortium universitaire ainsi créé est relativement similaire à celui apporté au consortium du DSPA, mais beaucoup moins important, puisque aucun poste de coordination sur place n'est prévu (le poste de VSN est supprimé dans la foulée de la suppression du COCOP, en 1998). Il consiste principalement à financer des « missions » d'enseignement d'universitaires français (entre 8 et 10 missions), des bourses de formation en France pour les universitaires bulgares et l'acquisition de documentation pédagogique.

La formation en économie et gestion présente bien les caractéristiques d'une « filière », elle correspond bien sur la forme au modèle qui a émergé avec le DSPA. Elle n'est pourtant pas perçue comme répondant à un « modèle » : c'est selon nous la preuve qu'une politique s'est diffusée, via différents montages réalisés par le SCAC et par l'AUPELF, qu'elle s'est construite, en s'émancipant d'un modèle de référence quelconque.

« PI- A l'époque où on le faisait, il n'y avait pas de modèle, on le mettait en place. Maintenant je ne sais pas. Le modèle type, le type, **les points, les critères de base**, c'est : l'enseignement implanté dans une **université locale, l'enseignement par des enseignants locaux, en langue française. Alors on reprend la cible de l'AUPELF partiellement ou entièrement en langue française, c'est à voir suivant les disponibilités locales.** Il y a des filières où l'enseignement peut être fait intégralement en français, d'autres où ça peut être qu'uniquement partiellement. C'est en fonction des ressources locales, les ressources de l'université. Et puis quatrième autre critère, c'est un **apport, un soutien par les universités du consortium**, parce que les SCAC sont là pour, encore une fois initier les projets, mais ils ne peuvent pas financer tout. Donc à partir du moment où il y a un consortium d'universités qui se met en relation, l'objectif c'est d'utiliser des mobilités dans les deux sens, des mobilités de profs allant vers cette filière et puis des mobilités de profs de l'université où est implantée la filière pour aller en formation, en observation, en stage dans l'université de l'encadrement en France ou si c'est en multilatéral, en Belgique, voire au Canada. » (Entretien, attaché de coopération linguistique, SCAC Bulgarie, 1990-1997 ; SCAC Roumanie, 2001-2005)

Sur le plan institutionnel, en revanche, elle apparaît d'emblée fragile.

Contrairement à Marmara, et a fortiori à Galatasaray, elle ne repose que sur un projet COCOP, projet inter-universitaire à durée limitée. Le SCAC n'est pas engagé au-delà du projet COCOP de cinq années¹¹²¹, aucun soutien politique ne « parraine » la filière, ni du côté du gouvernement français, ni du

¹¹²⁰ La faculté d'économie a été reconstruite avec des formations partiellement en langue anglaise avec le concours d'universités américaines. L'idée de la petite équipe francophone est donc de se faire une place dans cet univers anglophone. Ce qui correspond pleinement à la politique du SCAC.

¹¹²¹ Voir annexe 3, la Convention relative au consortium d'appui à la filière francophone de sciences de gestion de l'université de Sofia Saint Clément d'Ochrid – Bulgarie, janvier 1998, sur laquelle le SCAC engage sa signature.

côté bulgare, y compris au sein de l'université, au sein de la faculté d'économie même, où la formation n'est créée que lorsque le SCAC s'implique.

La suppression du poste de VSN qui, permettait non seulement d'assurer des enseignements en français en économie, mais aussi de réaliser des échanges avec les universitaires bulgares impliqués dans la formation entre dans le cadre de la « politique de projets », censée remplacer la « coopération de substitution ».

« PI- Alors que, on parlait tout à l'heure de la réduction des personnels, en 92 on avait reçu un télégramme nous disant qu'on **arrêtait la coopération de substitution**, on enlevait les lecteurs de partout...

CT- C'est quoi la coopération de substitution ?

PI- On prend et on fait les cours à la place des profs locaux. ... et qu'on passait en **coopération sur projets** et que donc les gens qui étaient lecteurs, que ce soit dans le secondaire ou dans le supérieur, ils disparaissaient, soit ils étaient en fin de contrat, ils rentraient en France, soit ils n'étaient pas en fin de contrat, on leur trouvait une autre affectation. C'était un télégramme absolument comminatoire de Paris, c'est comme ça, ce n'est pas autrement.

CT- En 92 ?

PI- Oui, en février 92. On n'a pas été consulté du tout.

CT- D'accord.

PI- Et donc on avait retiré nos lecteurs, **et donc là on en remettait un dans une faculté, pas une université, une faculté. Donc il y a vraiment un investissement important.** On avait également donc l'expérience sur les formations linguistiques, donc on l'a reprise, on a mis ça en place tout de suite. » (Entretien, attaché de coopération linguistique, SCAC Bulgarie, 1990-1997 ; SCAC Roumanie, 2001-2005)

Plus qu'un politique de filières, le SCAC applique une « politique de projet » et expérimente une politique de filières sur « projet ».

Le SCAC met donc bien en place une « filière bilatérale » conventionnelle, mais dans le cadre d'un politique de « projet », avec l'idée que la coopération interuniversitaire (consortium), une fois mise en place constituera une structure pouvant fonctionner indépendamment du SCAC.

« CT- C'est quand même essentiellement le SCAC qui finance les mouvements ?

PI- **A terme l'objectif est de mettre en place des accords, des accords interuniversitaires, dans le cadre desquels les relations internationales des deux universités se mettent d'accord sur la prise en charge des mobilités.** L'université d'accueil a, devant le logement, et l'université de départ paie le voyage, etc. Après c'est à négocier sur la compensation financière, mais là l'objectif c'est un accord interuniversitaire.

CT- Depuis le départ avec cette idée un peu ?

PI- **Alors ceci s'est mis en place petit à petit, et c'est oui l'objectif quand même de départ. Parce qu'encore une fois le SCAC est là pour initier des projets, mais pas pour les prendre en charge, et les valoriser sur du long terme.** On donne un coup de pouce au départ, on amorce la pompe mais après une fois que la pompe est amorcée et que l'eau continue à couler et pour que cette eau coule, que les **parties prenantes du projet lui-même se mettent d'accord sur, comment ne pas arrêter la pompe.** C'est mon effet boules de neige de la Hongrie de tout à l'heure, c'est, on donne pour dix profs ça ne coûte rien mais après c'est vingt profs, après c'est trente profs et après on ne peut plus suivre. Donc il faut qu'il y ait une conscientisation de chacun pour une rentabilité, **une pérennité du projet à long terme** » (Entretien, attaché de coopération linguistique, SCAC Bulgarie, 1990-1997 ; SCAC Roumanie, 2001-2005)

« CT- De substitution, une coopération de substitution, c'est... j'ai vraiment du mal à comprendre pourquoi « substitution »¹¹²² ?

¹¹²² Nous avons eu beaucoup de mal avec cette idée de « coopération de substitution » que notre interlocuteur a dû nous expliquer à deux reprises (voir aussi Salon, 1983 : 151, cité plus haut). Il est probable que nous ayons du mal à qualifier le travail que nous avons effectué à l'université Galatasaray pendant neuf années comme de la « coopération de substitution » : nous trouvons que ce terme est très dégradant envers la fonction d'enseignement et que, par ailleurs, il ne correspond pas du tout à la réalité du travail que nous avons effectué. Certes, des enseignants turcs auraient tout aussi bien pu effectuer les tâches d'enseignement à notre place... comme ils pourraient du reste très bien effectuer aussi de la formation de formateurs et comme ils pourraient aussi gérer une équipe d'enseignants comprenant autant de Turcs que de Français... Nous trouvons même moins violent sur le plan de la coopération

PI- Alors la substitution, c'est faire à la place de quelqu'un, donc quand je disais que j'étais au Maroc avant, c'était je prenais la place d'un prof devant les élèves, ça c'est de la substitution. Et coopération de projets, c'est, on va, le prof, le ministère des Affaires françaises envoie à l'étranger, on va le mettre en présence par exemple de futurs profs et il va faire de la formation des profs. [...] Et à l'époque du communisme, c'était tout simplement, tant de bourses ici pour tant de profs. Tant de bourses de formation pour des cadres du ministère de l'Éducation, des communes, des mairies etc. des cadres administratifs. Et puis donc tout était acté. Et puis après chaque année, quand on faisait un budget, on reprenait cette commission mixte et puis on faisait ça, mais il n'y avait pas de projets, c'était, on avait discuté avec nos partenaires et puis à leur demande, on mettait en place telle opération, voilà. Alors là aussi, 90, on change tout, plutôt 91, on change tout, c'est-à-dire que ce type de coopération disparaît et puis on négocie avec nos partenaires des projets, on dit, **voilà, est-ce qu'on peut mettre en place avec vous tel projet de coopération, donc, la filière universitaire francophone.** [...] Tel projet de relation avec un lycée pour un lycée bilingue par exemple, et puis travailler sur tel thème, et puis envisager un échange, etc. **Coopération sur projets**, c'est, il faut monter des projets. [...] C'est ça, **la coopération sur projets**, c'est-à-dire faire du travail de rénovation et d'investissement intellectuel sur du long terme, et non pas remplacer un prof ou un enseignement qui peut être fait par quelqu'un d'autre. » (Entretien, attaché de coopération linguistique, SCAC Bulgarie, 1990-1997 ; SCAC Roumanie, 2001-2005)

La politique des filières du SCAC en Bulgarie est donc très modeste : elle consiste, d'une part, à poursuivre son soutien à des filières « multilatérales », chapeautées par l'AUPELF, d'autre part, à construire une « filière bilatérale » (consortium d'universités françaises), dont la durée du soutien est clairement délimitée et réduite (5 années), dans le cadre d'une « politique de projets » appliquée par le MAE aux PECO (COCOP).

La dimension de la politique de filières du SCAC en Bulgarie est incontestablement sans commune mesure avec celle de la politique de filières mise en place en Turquie - dans un autre contexte et plus précocement.

ii. Roumanie

A lire les rapports de coopération¹¹²³, notamment *L'Officiel de la coopération franco-roumaine (1996-1997)*, qui tente un état des lieux de la coopération française en Roumanie dans son ensemble (entre autres celle du gouvernement français, mais aussi, celle des entreprises françaises, des établissements d'enseignement supérieur français, des administrations françaises), le nombre de formations universitaires francophones est très impressionnant¹¹²⁴.

Comme dans la période précédente, ces formations se sont créées sur la base d'échanges, sur la base de supports TEMPUS, sur des aides régionales...Elles échappent en grande partie au SCAC. Certaines fonctionnent parfaitement « seules », à l'instar de l'INDE, mis en place par le CNAM à l'Académie des sciences économiques (ASE) de Bucarest.

D'autres formations, montées par des professeurs roumains, sur la base d'un support Tempus arrivé à terme, ont perdu, leur partenaire français. Selon l'attaché de coopération, « elles ne survivront pas si elles ne trouvent pas un correspondant français. » (Bilan (1992-1996, SCAC Roumanie, août 1996)

Comme dans la période précédente, la politique de filières francophones du SCAC de Roumanie n'est pas très développée – mais elle se déroule dans un contexte où les échanges s'organisent quasiment spontanément entre acteurs français et roumains. L'action principale du SCAC dans le domaine « scientifique et technique » reste le développement des « MEC ».

Le soutien limité à quelques formations, la volonté de ne pas en faire un axe politique majeur du soutien aux « filières francophones » est clairement affirmé.

« Notre volonté n'est pas de multiplier au maximum les enseignements intégralement francophones.

Restant volontairement minoritaires, les filières francophones proposent à la Roumanie de former une

d'effectuer des tâches d'enseignement aux côtés de nos collègues turcs que d'effectuer des tâches d'encadrement dans un univers qui n'est pas le nôtre.

¹¹²³ Bilan de coopération scientifique et technique franco-roumaine (1992-1996), SCAC Roumanie, août 1996), *L'officiel de la coopération franco-roumaine 1996-1997*, Eurom association, 1997.

¹¹²⁴ Les « relations universitaires et scientifiques » tiennent sur plus de 20 pages en lignes serrées, présentant les listes des établissements d'enseignement supérieur français intervenant en Roumanie.

partie des futures élites destinées à prendre en main les destinées du pays en les rendant aptes à l'intégrer dans l'ensemble des pays attachés à la Francophonie. Elles doivent aussi permettre d'attirer des étudiants étrangers d'excellent niveau venus étudier en langue française. Composantes du rayonnement international de la Roumanie, elles ne sont pas concurrentes, mais complémentaires des filières anglophones ou germanophones. Ces filières sont généralement regroupées dans les facultés en langues étrangères. » (Bilan de coopération scientifique et technique franco-roumaine (1992-1996), SCAC Roumanie, août 1996)

En 1996, seules cinq filières, parmi l'ensemble des formations universitaires en Roumanie, bénéficient d'un « soutien fort » de l'ambassade » (500 000 à 900 000 francs / an – hors les bourses et hors le personnel mis à disposition, rémunéré directement par le MAE (Bilan 1992-1996, août).)

Parmi ces cinq filières, quatre sont héritées de la période précédente, montées sous la houlette de l'AUPELF - des « filières multilatérales ». Comme en Bulgarie, le SCAC leur accorde, à côté de l'AUPELF, un soutien vraisemblablement important, mais non lié à une convention :

- sciences de l'ingénieur à l'université Polytechnique de Bucarest ;
- sciences de l'ingénieur à l'université de construction de Bucarest (484 étudiants pour les deux filières en sciences de l'ingénieur en 1996) ;
- Economie, gestion, finance, à l'ASE (en coopération avec Orléans (chef de file) ; 247 étudiants, en 1996)
- Sciences politiques à l'université de Bucarest (en coopération avec Rennes 1 (chef de file) ; 204 étudiants, en 1996).

Les deux dernières font partie de l'étude empirique.

Hormis ces quatre filières, filières « multilatérales, comme en Bulgarie, dans le chemin du DSPA, voire de l'université Galatasaray (comme Galatasaray, le chef de file du consortium universitaire est Paris 1), le conseiller culturel s'implique dans la mise en place d'un projet de « filière bilatérale » : la filière en droit et droit des affaires à l'université de Bucarest.

Le projet est, comme Galatasaray, très politique.

« PI- Le conseiller culturel ne me disait pas tout. Et il se réservait certains domaines sans m'en parler, ce qui fait qu'à un moment j'ai découvert, alors que c'était mon secteur d'intervention, qu'il y avait eu la filière de droit qui s'était mise en place. Et quand la filière de droit s'est mise en place, il y avait Badinter, Capitan, des grands profs de droit de Paris 1, il y avait probablement Stoléru aussi parce qu'il est aussi d'origine judéo roumaine. Et lui, le conseiller, il parlait souvent à Paris je crois, je ne comprenais pas, et en fait il a mis en place la filière de droit. Mais un jour j'ai découvert que cette filière existait : je n'en avais jamais entendu parler ! » (Entretien, attaché de coopération scientifique et technique, SCAC Roumanie, 1992-1996)

La filière se construit sur un Institut de droit des affaires (formation de professionnels), déjà hautement parrainé.

« PI- En fait dans la coopération juridique, Paris 1 a souhaité créer un Institut de droit des affaires. Le promoteur c'était en fait Robert Badinter qui a un intérêt particulier pour les pays de l'Est, qui avait créé une association qui s'appelait ARPEJEE, Association pour le renouveau et la promotion des échanges juridiques avec l'Europe de l'Est, avec le soutien du ministère de la Justice, et il a considéré pour aider les pays ex-communistes à recréer un état de droit qu'il fallait enseigner le droit, et que c'était un moteur d'influence aussi. Donc au début, il s'appuyait sur un prof Gérard Conac qui était plutôt spécialisé sur l'Afrique et Yves Jégouzo qui est un grand spécialiste du droit commercial à Paris 1. Et donc on a décidé de faire une formation professionnelle en droit des affaires. Et là-bas, ils se sont appuyés sur Corneliu Bîrsan, qui était le doyen à l'époque et Adrian Nastase qui a été ensuite Président, Premier ministre de Roumanie, mais qui à l'époque était président du Parlement, ministre des Affaires étrangères à l'époque, ensuite il est devenu président du Parlement, il était prof à la fac de droit aussi, il a étudié en France pendant la période communiste. Et donc en fait c'était une formation à la fois pour les juristes, les magistrats, les avocats, les notaires, enfin toutes les professions. Donc c'était des formations dites professionnelles. [...]

Et là ce n'était pas une volonté de créer une filière francophone à ce moment-là, c'était des sessions en français comme ça très courtes pour les professionnels qui étaient censés de faire une promo. Et en fait j'ai fait des rapports assez négatifs sur le fonctionnement du truc, c'était assez décousu, il n'y avait pas vraiment de cursus, on créait un cours dès qu'on avait une disponibilité de formateurs français qui étaient

souvent d'un grand niveau, mais les Roumains avaient recruté un peu n'importe qui donc il y avait quand même une inégalité entre ceux qui étaient avocats, ceux qui étaient magistrats, et ceux qui étaient en post doc, donc le niveau était très faible. [...] Et donc la conclusion ça a été, il faut créer un échelon avant, dès le démarrage. [...] » (Entretien, secrétaire général du Collège juridique, 1995-2000)

La filière elle-même – le Collège juridique -, formation de premier cycle, est mise en place sur le modèle de l'université Galatasaray, avec le parrainage du gouvernement français et de grandes institutions françaises prestigieuses.

On a convoqué tous les ministères, Affaires étrangères, Justice, Enseignement supérieur, toutes les universités, les professions juridiques, l'ENA à l'époque, INAP, l'Institut national d'administration publique, qui à l'époque était séparé de l'ENA et qui formait les fonctionnaires étrangers, ils ont fusionné depuis. **Ils ont dit, on va créer, on veut créer ce centre de formation et donc il y a eu un consortium qui a été créé dans lequel il y avait ces trois ministères, dix universités.** [...] ils ont décidé de lancer ce consortium, donc d'associer dix universités françaises sur le modèle de Galatasaray en fait pour le coup. Donc il y a Paris 1 qui a répondu présent, Paris 2, Paris 11, Strasbourg, Bordeaux, Aix, j'essaie de me rappeler, maintenant c'est vieux, avant je les connaissais par cœur, Orléans, voilà il y en avait un certain nombre. Il y a eu toujours les professions juridiques et judiciaires donc, le barreau de Paris, la conférence des bâtonniers, l'ENM. [...] C'était un gros raout comme Galata [GSÜ]. Et donc ils ont décidé, ils ont signé un accord pour créer cet appui à la création de ce collège. Donc certains disant qu'ils vont fournir des enseignants gratos, d'autres qu'ils vont prendre des élèves en stage en bourses, etc., d'autres donnant des bouquins **et le MAE donnant la plus grosse des subventions, et créant un poste, donc, de secrétaire général.** [...] Dès septembre 95 je suis devenu secrétaire général sur le crédit du MAE, je suis resté cinq ans. » (Entretien, secrétaire général du Collège juridique, 1995-2000)

Née d'un parrainage politique, soutenue, comme Galatasaray, par l'université Paris 1, à bien des égards, la création du Collège juridique rappelle la création de l'université turque francophone.

Le processus est le même qu'en Turquie. Les formations jusqu'alors soutenues en complément de l'AUFELF voient leur part strictement réduite.

C'est directement le cas de la formation en sciences politiques (qui s'était initialement créée comme « faculté des sciences humaines ») de l'université de Bucarest.

Les acteurs de la formation en sciences politiques éprouvent une grande amertume face à ce désengagement, ce dont témoigne le doyen de la faculté de sciences politiques de 1994 à 2000.

En 1994, l'Ambassade de France a lâché, alors que c'était un important bailleur de fond avec l'AUF : ils ont permis notamment la création de la bibliothèque.

Ils ont tenu des « discours dégueulasses » à cause d'histoires de paperasserie. A cette époque, le gouvernement français a effectué un montage très important : le Collège juridique. En 1994, tous les fonds vont aller en faculté de droit, plus rien pour les sciences politiques. (Entretien, prise de notes, doyen de la faculté de sciences politiques, 1994-2000)

Le doyen de la faculté de sciences politiques de 2004 à 2010, qui est intervenu dans la formation dès le départ en même temps qu'il terminait un doctorat en France, appuie ce constat de désengagement de la part du SCAC et évoque le déséquilibre ainsi créé avec la « filière en droit ».

Matériellement, la filière a disposé grâce à l'AUF et à l'ambassade de France de moyens importants : des professeurs français qui venaient en mission en Roumanie, la présence d'un professeur de langue française, appuyée par l'Ambassade de France, une aide aux livres, des écoles d'été pour les étudiants, avec Rennes comme partenaire initial (les maquettes sont reprises de l'IEP de Rennes), la formation des enseignants roumains qui était prise en charge, notamment avec Rennes. [...]

La création du Collège juridique a créé une concurrence. Il y a eu des relations assez tendues avec la faculté de droit, car la faculté de sciences politiques a été la première à enseigner le droit international.

A Rennes, il y avait la 4ème ou 5ème chaire européenne, avec d'excellents professeurs qui venaient enseigner dans la formation en français. Au début, on a envoyé 3 ou 4 étudiants dans la section de droit européen.

La création du Collège juridique a créé une véritable concurrence. L'ambassade de France a retiré les moyens à la faculté. Elle a par exemple supprimé les interventions d'une enseignante française pour les cours de français délivrés aux étudiants. Tout est allé vers le Collège juridique qui avec tous ces moyens a recruté les étudiants qui étaient intéressés par le droit international.

Le CJ n'est pas dans la même logique. Le CJ ne prépare pas au renouvellement du corps enseignant, alors que Sciences po dès le départ, il y a l'idée du renouvellement du corps enseignant et de la recherche. (Entretien, prise de notes, doyen de la faculté de sciences politiques, 2004-2010)

Le courant des années 1990 n'a donc pas tant été le développement d'une politique de filières francophone de la part du SCAC en Roumanie que le développement d'un projet-phare, un projet politique, comme en Turquie.

La différence entre ces grands partenariats, encadrés par des accords bilatéraux, dans lesquels le MAE et les SCAC s'investissent en Turquie et en Roumanie, et les autres partenariats qui reposent essentiellement sur des partenariats interuniversitaires, avec le soutien mesuré soit du SCAC, soit de l'AUPELF-UREF, soit des deux, est manifeste.

c) Les années 2000 - 2010 : entre remises en cause et inertie. Un processus de retrait d'une « politique de filières »

A partir des années 2000, on relève plusieurs tendances de la coopération du gouvernement français en Bulgarie et en Roumanie, parallèles aux processus de convergence européenne impulsés dans les champs universitaires bulgares, roumains (partie ci-dessus) et français (ci-dessous) et au processus d'adhésion à l'Union européenne. Ils sont aussi concomitants aux débuts de réductions budgétaires auxquels sont soumis les budgets de la DG et des SCAC et aux orientations de la DGCID exposées ci-dessus.

Tout comme en Turquie, les filières francophones - et même, de manière plus incrémentale ou moins visible, les grands projets - sont soumises aux changements d'orientations politiques de la DGCID et à des restrictions qui vont s'accroissant tout au long des décennies 2000. Les soutiens des SCAC s'effritent.

Les SCAC, à part les « filières » dont ils ont hérités de la période précédente, ne développent plus de politique de filière, les soutiens s'épuisent.

A partir du milieu des années 2000, à peu près quand les deux pays vont adopter le système ECTS, d'une part, entrer dans l'Union européenne, d'autre part, les « filières » vont entrer dans une politique de « normalisation », comme en Turquie, perdant leur statut de « filières ».

i. Bulgarie

En Bulgarie, au début de la décennie 2000, le plus gros soutien continue tant bien que mal à être octroyé à la « filière bilatérale » ou « filière d'ambassade » de sciences économiques et de gestion de l'université de Sofia, ainsi qu'à une filière en tourisme créée en 2004, à Albena.

Les autres formations, soutenues par l'AUF – dont le paquet s'effiloche –, ne reçoivent plus que des soutiens ponctuels. La subvention du SCAC allouée, ponctuellement, à la formation francophone en sciences politiques de la Nouvelle université Bulgare, créée comme « filière AUF » est une somme destinée à publier les actes de colloques.

Mais La DGCID a abandonné la politique de filière en 1998-1999. Ce qui fait que le sens d'une politique de filières échappe aux acteurs de terrain qui reçoivent l'« héritage » des années 1990.

L'attaché de coopération universitaire en Bulgarie, en poste entre 2002 et 2006 témoigne très bien de cette absence de politique au niveau central.

PI- On vous en avait parlé, enfin, vous aviez des directives d'en haut ?

PI- Rien.

CT- Pas une petite ligne directrice ?

PI- Si, il y avait ce rapport, cette évaluation des filières¹¹²⁵. [...] Dans un sens, cela c'était pas mal quand même d'avoir ce document parce que cela donnait un, ça dessinait une feuille de route. Ils disaient, bon voilà, ils font telles ou telles recommandations, essayons de les appliquer. [...]

Là j'avais la chance, voyez, d'avoir ce document. Mais ça venait du document, vous comprenez, ça ne venait pas du ministère. [...] Au ministère lui-même, les gens, « oui, ah oui, tiens il y a ce rapport. **Moi j'ai toujours eu l'impression que la politique du ministère, que le ministère n'en avait pas, que le ministère était embarrassé qu'il y ait autant de filières francophones qui se soient créées. Parce qu'il voyait que sur le long terme, ça voulait dire qu'il faudrait déboursier beaucoup d'argent et qu'il n'en avait pas envie.** Alors par contre, il y avait une phraséologie qui disait que, oui, c'était des instruments qui étaient très bien, parce qu'en même temps on respectait, ce n'était pas comme l'université

¹¹²⁵ Rapport d'évaluation sur les filières francophones dans les PECO, commandé par le MAE et réalisé par la SFERE (SFERE / MAE, 2001 – voir ci-dessus – politique de la DG : les rapports d'évaluation).

américaine. Il y a une université américaine en Bulgarie, par exemple, bon, alors là, au contraire, on respectait le système universitaire du pays, etc. **Mais par exemple, il n'y a jamais eu des réflexions sur une question aussi simple que, voyons, si on crée une université de type américain, est-ce que ça nous coûtera plus cher ou moins cher, si on le fait par exemple à un niveau régional.**

[...]

Mais en tout cas si vous voulez je crois que. Bon, premièrement on n'a jamais vraiment défini, je dirais presque de code de bonne conduite par rapport à, bonne conduite au sens presque politique. Si on crée une filière francophone, qu'est-ce qu'on veut mettre sur pied ? De quelles façons on le fait ? Alors vous voyez, les critères de base par rapport aussi bien d'ailleurs à la langue que par rapport à la diplomation, point qui est vachement important, qu'est-ce qu'on vise quoi. Alors ça par exemple, le seul document que je n'ai jamais vu dans lequel ce genre de questions était posé, c'est justement ce rapport d'évaluation de 2001.

[...]

Je crois que c'est ça, oui. Oui, c'est ça. Alors le directeur de l'AUF de l'époque, le président de l'AUF de l'époque [M. Guillou] a vraiment poussé à la création de ces filières, même si ça leur donnait peu de moyens, et le motif était toujours un peu celui-là, c'est-à-dire, ils l'ont facilité par contre très rapidement. CT- Inciter ces pays à la science occidentale ?

PI- C'est ça, et donc à terme l'intégration de l'Europe. Alors au niveau des ambassades, c'était un peu la même idée, c'était, je ne sais plus qui, et le conseiller culturel qui était en place au moment de la création de la filière de gestion, je ne suis pas sûr, mais peut-être c'était FT [COCAC, Bulgarie, 1994-1998] ? Lui c'était un scientifique, mais bon finalement, c'était dans l'air et chaque fois qu'il voyait une équipe, avoir l'initiative de ce genre de choses, il essayait de soutenir. Donc on créait une convention et puis quelques années après on découvrait qu'on avait des problèmes de moyens. Pourquoi, parce que finalement, il n'y avait pas vraiment une politique au niveau central sur cette question. » (Entretien, ACU, SCAC Bulgarie, 2002-2006)

Plus qu'une absence de politique, c'est d'ailleurs une politique de « liquidation » des filières que recommande le MAE aux ambassades. La filière en économie gestion de l'université de Sofia, « filière d'ambassade » est sur la sellette au début des années 2000. Ce n'est que grâce à l'opiniâtreté d'un universitaire de Bordeaux IV qu'elle échappe au couperet.

Grâce à l'investissement personnel d'un universitaire français de Bordeaux IV, qui reprend en main un partenariat claudiquant - malgré le COCOP - avec le SCAC et les universités françaises. Il monte un deuxième projet COCOP (2002-2005) qui permet d'assurer le soutien du SCAC jusqu'en 2006.

Pourtant, la filière était « sur la sellette » :

« Ce que je ne savais pas ou que je n'avais pas compris [au moment où il est chargé de la coordination du consortium], mais je n'avais pas cherché à le comprendre, je ne savais pas qu'il y avait à le comprendre, c'est que **le ministère des Affaires étrangères à ce moment-là a mis l'existence de cette filière et de cette coopération sur le grill, a chargé le nouvel ambassadeur [...] de liquider quasiment, enfin, c'était peut-être un peu excessif de dire ça, mais de finir proprement cette chose-là.** [...] Le ministère des Affaires étrangères était déterminé à quitter la filière. Or il se trouve que mon rapport a été présenté, je l'ai présenté au conseiller culturel] qui était attaché à Monsieur Kuhn-Delforge [ambassadeur]. Et que je ne sais pas pourquoi, sur cette base-là, je l'ai appris par la suite, Kuhn-Delforge est allé à Paris en avion et a dit, 'Non, on continue'. » (Entretien, coordinateur du consortium, Université Bordeaux IV, 2001-2006)

Comment les SCAC concilient-ils cet héritage avec les nouvelles orientations politiques ?

Depuis le début des années 2000, les SCAC en Bulgarie et en Roumanie, comme en Turquie, reçoivent les nouvelles orientations de la DGCID :

- réaliser des co-diplomations de niveau master ;
- s'attacher à développer la « politique d'attractivité » de la France / des universités françaises, en suivant les orientations ministérielles qui leur sont fixées : la convergence européenne.

Les politiques de filières s'orientent, dans le cadre européen d'harmonisation des cursus et des diplômes, vers la co-diplomation de niveau master, comme il est d'ailleurs préconisé dans le rapport d'évaluation réalisé par la SFERE (SFERE / MAE, 2001).

« CT- On vous en avait parlé, enfin, vous aviez des directives d'en haut ?

PI- Rien.

CT- Pas une petite ligne directrice ?

PI- Si, il y avait ce rapport, cette évaluation des filières. [...] Dans un sens, cela c'était pas mal quand même d'avoir ce document parce que cela donnait un, ça dessinait une feuille de route. Ils disaient, bon voilà, ils font telles ou telles recommandations, essayons de les appliquer. Mais justement des choses comme, **essayer de faire une synergie entre formation et recherche**, ça c'était des conseils qu'il y avait à l'intérieur de ce rapport, **créer systématiquement des doubles diplomations sur les deux filières de l'ambassade**, quand j'étais là-bas sur les deux. [...] Une des premières choses que m'a demandé [l'ambassadeur] quand je suis arrivé, c'est justement de faire un télégramme dans lequel on dirait, quels allaient être les objectifs relativement aux recommandations du rapport d'évaluation. Donc c'était clair. Là j'avais la chance, voyez d'avoir ce document. Mais ça venait du document, vous comprenez, ça ne venait pas du ministère. [...] Au ministère lui-même, les gens, « oui, ah oui, tiens il y a ce rapport. » (Entretien, ACU, SCAC Bulgarie, 2002-2006)

La co-diplomation de master, associée au montage du master lui-même, accapare à ce moment toutes les énergies des acteurs impliqués dans la filière (universitaires bulgares, universitaires français, acteurs du SCAC), comme le montrent les rapports du consortium que nous avons pu consulter (archives non officielles).

La jeune VIA chargée de suivre la création du master à l'université de Sofia, avait reçu à ce sujet des directives claires dans le principe, quoique relativement floues dans le détail :

« CT- Ce souci d'enseignement européen, de cet Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche c'était vraiment quand même quelque chose que vous sentiez déjà très fort ?

PI- Ah oui, très fort, parce que moi à l'époque je n'étais pas, quand je suis arrivée je n'étais pas très sensible aux questions européennes, après j'ai basculé, je suis tombée dedans quand je suis arrivée à Sofia, mais si ça m'a tellement marquée, c'est parce que je l'ai entendu à chacune de mes conversations avec XXX. Je crois qu'il m'a envoyé, quand je l'ai rencontré au MAE avant de partir, il m'a dit, oh là, là, moi j'étais pleine d'enthousiasme, **vous voyez vous allez participer à la création de l'Espace européen de la Recherche ! Je ne savais pas trop ce que c'était, mais c'était ça, on allait faire l'Espace européen de quelque chose, c'était génial**. Aujourd'hui je comprends un petit peu plus les préoccupations aussi du MAE. Mais c'était fort, je pense dans leurs statistiques, dans leur volonté, dans ce qu'ils voulaient afficher, le diplôme conjoint était là. Néanmoins on était nous sur une aventure pionnière en Bulgarie puisque c'était le premier double diplôme à l'époque avec la France. » (Entretien, VIA, SCAC Bulgarie, 2004-2006).

Pourtant la co-diplomation de niveau master qu'on s'efforce à mettre en place dans les filières – et le montage de master qui lui est associé - entre directement en conflit avec la politique d'attractivité de la France développée au même moment.

PI- C'est impressionnant. Alors en France il y en avait beaucoup, il y en avait 3 500 [étudiants bulgares en France] quand j'étais à Sofia, sur l'ensemble du cycle, depuis la première année jusqu'au doctorat, 3 500 étudiants inscrits dans les universités françaises. Alors c'est vrai que ça a râlé, notamment ça a râlé, si vous voulez chez les directeurs de filières, parce que les directeurs de filières disaient, 'Vous nous prenez nos meilleurs étudiants, les universités françaises prennent les meilleurs étudiants'. Et du point de vue de la France proprement dite, **c'est vrai qu'il y avait eu une hésitation, savoir quel objectif le plus intéressant on devait choisir**. Je pense par exemple que Kuhn-Delforge [ambassadeur de France en Bulgarie, 2001-2004] pensait que c'était plus important qu'il y ait des filières francophones, parce que ça entretenait le français dans le pays et en plus il y a cet aspect réseau. Je pense par contre que Saint-Geours [DGCID / DGSUR, 2000-2004 ; ambassadeur de France en Bulgarie, 2004-2007], lui, voyait plutôt l'attractivité des universités françaises comme l'objectif numéro un. » (Entretien, ACU, SCAC Bulgarie, 2002-2006)

En 2006, la fin du deuxième projet COCOP marque clairement la fin du soutien régulier de la part du SCAC. C'est, du même coup, la disparition du consortium : les universités françaises impliquées ne sont plus tenues par un « contrat » de coopérer ensemble. Comme en Turquie, la formation s'est « normalisée » : ce n'est plus une « filière bilatérale » ou « filière d'ambassade ». Elle entre dans une politique « conventionnelle » identique à celle qui est appliquée aux autres formations francophones qui peuvent exister : sur projet avec des objectifs très précis, conformes à la politique générale des « filières ».

Les universités françaises sont chargées de prendre complètement en main leur coopération, d'impliquer leur ministère de tutelle, de trouver des soutiens financiers. A ces conditions, le SCAC lui-même pourra verser une subvention.

Les filières francophones relèvent désormais très clairement des universités qui leur sont associées

« [CS, conseiller de coopération et d'action culturelle en Bulgarie] rappelle qu'au départ, l'Ambassade avait apporté son soutien financier dans le cadre d'un projet COCOP de quatre ans qui devait se clore en 2005. Mais en raison de la qualité de la coopération et de son redressement par rapport aux années 2000-2001, l'Ambassade a continué d'apporter son soutien à ce projet jusqu'ici, cela d'autant plus que la création d'un master conjoint offre des perspectives de développement, et surtout de pérennisation de la coopération sur des bases très saines. Toutefois, CS rappelle qu'il faut faire attention à l'évolution des financements du côté des Affaires étrangères (**les crédits de coopération sont en nette diminution, et l'intégration de la Bulgarie dans l'UE ne fera que renforcer ce processus puisqu'elle changera le contexte d'attribution des crédits**). Elle souligne donc que la seule façon d'assurer la pérennité du soutien de l'Ambassade serait d'arriver à des bases financières saines, et surtout mieux partagées. Elle rappelle donc aux représentants de Bordeaux IV et Lille 1 [universités du consortium] ce qu'elle leur a déjà dit lors de la rencontre sur le LMD, à savoir que **si ces universités s'engagent sur le plan financier, inscrivent ce projet dans le cadre de leurs priorités, et obtiennent de leur Ministère de tutelle un financement le concernant dans le cadre du plan quadriennal, alors le soutien de l'ambassade pourra être pérennisé**. Bien entendu cela ne remet nullement en cause le soutien de l'Ambassade à un projet dont l'excellence est patente. Bien au contraire : il s'agit plutôt d'alerter les différents partenaires sur les difficultés propres à l'Ambassade, et c'est une façon de leur demander d'en tenir compte si l'on veut pouvoir construire sur du long terme. **L'Ambassade doit être en mesure aussi de rassurer son ministère de tutelle sur la pertinence des crédits engagés, et pour cela elle a besoin de signes forts des partenaires universitaires**. L'engagement demandé aux universités pourra donc prendre les formes qu'elles souhaiteront. » (Compte rendu de réunion du consortium, 30 mai 2006, CCC [Centre culturel et de coopération] - institut français de Sofia (« SCAC »)¹¹²⁶)

Des subventions vont continuer à être accordées, au moins jusqu'en 2011, ponctuelles, révisées chaque année, pour des co-diplomations, l'une de master avec Bordeaux IV, qui ne tient que 2 ans ; l'autre avec Lille 1, en 2009, pour un co-diplôme de licence, qui, a priori, tenait toujours en 2015 - grâce à des liens interpersonnels noués avec la filière depuis le premier COCOP.

L'attaché de coopération universitaire en poste entre 2010 et 2014 inscrit parfaitement son action dans ces lignes directrices :

- Rôle dévolu aux universités françaises de conduire leur politique « internationale », dans un cadre européen d'incitation aux partenariats universitaires intra-européens et internationaux ;
- Politique de soutiens aux masters et aux doctorats ;
- Participer à l'attractivité des universités françaises en attirant les élites en France.

Et dans ce cadre très international :

- Dissociation complète entre politique de coopération universitaire et politique de la langue française. Il n'y a plus de politique de filières francophones.

Nous illustrons ces points par des extraits de l'entretien réalisé auprès l'attaché de coopération universitaire (2010-2014). Dans la mesure où l'évolution du cadre de la coopération nous semble clairement explicitée dans cet entretien, nous nous permettons des citations un peu longues.

La logique du SCAC s'inscrit clairement dans celle du processus de Bologne : celle du développement des partenariats universitaires internationaux. Les universités doivent contracter entre elles. Le SCAC n'a plus qu'un rôle incitatif.

« PI- Il faut respecter la logique européenne générale et du processus de Bologne c'est-à-dire de laisser les universités contracter entre elles. Alors après elles contractent pour une durée qu'elles veulent. Généralement c'est quatre ans renouvelables tous les ans, quelque chose comme ça, il n'y a pas de cadre fixé. [...] Mon principe est simple, les universités contractent entre elles, elles font un accord cadre, après elles font des avenants et le financement de leur truc, après ils vont chercher d'autres partenaires, ça peut, ça peut être une banque, moi je pense à une banque pour faire quelque chose, ça peut être du privé, ce n'est pas forcément du public non plus. Et nous on doit être là comme incitateur, on est là aussi comme référant puisqu'on représente l'État, puisqu'ici même si je suis à l'Institut, je suis quand même l'ambassade en fait, vous savez on a la double casquette, et on peut être aussi un peu

¹¹²⁶ Nous soulignons.

financeur, mais le plus important de notre rôle ce n'est pas les finances, c'est de faire en sorte que la mayonnaise prenne et qu'ils trouvent des financements, c'est ça le plus important. On est à une étape maintenant où il faut trouver des financements externes.

CT- Donc les aider éventuellement à trouver ces financements ?

PI- Absolument. C'est ce que j'ai proposé à Bordeaux, bien sûr, qu'ils fassent un équilibre.

Sachant que moi je n'ai pas d'état d'âme, si l'établissement dit, est-ce que je peux faire ça si j'ai des frais de scolarité, et que les étudiants sont susceptibles de payer ces frais de scolarité, je ne vois pas où est le problème, moi, personnellement. On n'est pas obligé de tout faire gratuitement je veux dire. C'est une question d'équilibre financier par rapport à ces objectifs. Cela aussi, c'est un autre tabou, c'est-à-dire qu'il va falloir.

CT- Faire payer les étudiants ?

PI- Non, pas forcément, ou faire payer quelqu'un en tout cas, en tout cas être dans une logique de montage financier. Pour l'instant, c'est encore un autre truc à faire lever, ça n'est pas évident.

Non, le plus simple étant l'exemple le meilleur même si ça ne débouche sur rien, étant donné que ces universités ont intérêt chacune d'entre elles de développer des partenariats internationaux, parce que c'est leur propre organisation qui est en jeu, leur propre réputation. [...] **A partir de là, après ils** [les universités et/ou les universitaires français] **cherchent les moyens pour mettre ça en fonction quoi.** Et il ne faut pas oublier que dans le cadre des doubles diplômes, les étudiants qui sont inscrits ici, sont inscrits aussi dans une université française par exemple. Donc ce sont des étudiants qui ne sont pas virtuels qui font partie de l'effectif. Donc de là, la procédure budgétaire, etc. Ils deviennent de plein droit des étudiants d'établissements français, même s'ils sont à l'étranger. Donc il y a toute une logique institutionnelle justement là. Il faut bien leur mettre les points sur les i. [...]

La seule politique qu'on ait encore, c'est la politique des bourses. » (Entretien, ACU SCAC Bulgarie, 2010-2014).

Le SCAC conduit aussi sa propre politique, d'incitation à conclure des partenariats de niveau master ou doctorat, avec une priorité mise sur la mobilité vers la France – plus que des soutiens sur place.

« Alors il faut aussi faire la liaison avec les programmes incitatifs puisque, comme je disais tout à l'heure **on essaie de faire monter tout ça par le haut, pour les encourager à faire des thèses en commun, à avoir des stages par les équipes, à monter des blocs** etc. etc.

CT- Donc ça c'est une grosse part du financement que vous donnez finalement ?

PI- Finalement, oui.

CT- Cela devient de plus en plus la grosse part ?

PI- **En fait oui, je pense que c'est ça qui sera, en fait on devrait arrêter de financer directement des montages pédagogiques pour ne financer que des activités incitatives ou qui permettent aux gens de se rencontrer ou de monter des choses, c'est tout à fait ça, oui, rééquilibrer les choses comme ça.**

CT- Donc financer des doctorats par exemple ?

PI- Par exemple, oui. Il faut assurer la relève, etc. Là on peut payer pendant dix ans, on peut donner des subventions pendant dix ans de je ne sais pas combien à la filière pour qu'elle s'équilibre, **si personne ne fait la relève et que tout le monde part en retraite**, on arrive à quoi à la fin, du côté français comme du côté bulgare, c'est valable aussi en France, voilà ce que je veux dire. Et puis là on a tout perdu. Il y a des tas d'exemples comme ça dans les filières francophones, entre guillemets. » (Entretien, ACU SCAC Bulgarie, 2010-2014).

Preuve qu'une politique de filières, telle qu'elle avait été initialement conçue (du lycée à l'université), a bel et bien définitivement disparu, plus aucune aide – sauf exception – n'est accordée aux licences. Notre sujet d'études apparaît totalement saugrenu.

« CT- Alors excusez-moi, une parenthèse, est-ce que c'est une licence aussi ?

PI- C'est un master.

CT- Un master, parce que moi je m'intéresse, j'ai oublié de préciser, au début du cursus.

PI- Ah encore pire ! **Alors puisque c'est la licence, moi, ma politique est simple, j'interviens le moins possible en licence. Intra UE en tout cas, la politique est de dire, est d'essayer d'expliquer aux Bulgares que les premiers cycles se font dans son pays avec éventuellement une mobilité européenne, pourquoi pas, et que c'est une problématique tout à fait différente du master.**

Donc pour les Français, on a trop d'étudiants étrangers en licence, et pas assez en master, en doctorat. En gros, en France, on reçoit 42 %, je crois quelque chose comme ça en premier cycle, autant en deuxième cycle, et les autres en doctorat, c'est à peu près ça. Pour les Bulgares c'est la même chose d'ailleurs. On a 2500 bulgares à peu près en France, presque la moitié en licence. Pourquoi ? Eh bien, c'est des gens qui sont partis par eux-mêmes, et il n'y a que 20 % en gros des étudiants étrangers en France qui sont dans le

cadre d'un partenariat international, ce qui est trop faible. **Il faut que l'on augmente, un, les partenariats, deux, le poids sur le master et le doctorat.**

CT- Pourquoi c'est trop faible ?

PI- **Parce que politiquement pour nous, c'est beaucoup plus intéressant de faire des, il n'y a pas que nous, c'est une logique assez européenne ça, le processus de Bologne en général, c'est plus intéressant de creuser les coopérations au niveau de master et des études doctorales plutôt qu'en licence.** En licence, il faut organiser les mobilités, notamment avec Erasmus par exemple, mais après c'est peut-être plus intéressant d'envisager, de faire des efforts de montage au niveau du master qu'au niveau de la licence. **C'est la politique française en tout cas.**

Bon, ça n'empêche pas qu'on soutient la licence [co-diplômation Lille 1 – filière en sciences économiques et gestion] ici quand même¹¹²⁷. » (Entretien, ACU SCAC Bulgarie, 2010-2014)

La coopération universitaire conduite par le SCAC, comme c'est le cas des orientations de la DGM, dissocie de plus en plus « coopération universitaire » et « politique de la langue française ». Ce sont deux politiques disjointes.

Cette dissociation se retrouve parfaitement dans la distribution des rôles au sein des SCAC : à l'attaché de coopération linguistique et éducative, la langue française ; à l'attaché de coopération universitaire, la coopération universitaire.

« CT- Ma question c'est [...] la question de la langue en fait, du français, dans ces filières. Donc vous disiez qu'il y avait plusieurs logiques qui étaient un peu en concurrence finalement en ce moment. En ce qui concerne plus précisément ici, les ambassades, le MAE, la politique s'est un peu « ouverte » par rapport à la langue française ?

PI- Ce n'est pas le MAE qui s'est ouvert. **C'est l'Éducation nationale.**

CT- C'est l'Éducation nationale ?

PI- **Non, le MAE, il reste sur la même position.**

En cas de délocalisation, la moitié des cours au moins **doivent être faits par des Français**, par des gens qui sont, qui relèvent d'universités ou d'établissements français. En cas de doubles diplômes ou de diplômes conjoints, c'est 30 %. Mais rien jamais ne précise si ces cours doivent être faits en français ou dans une autre langue. [...]

Donc, du coup, il faut distinguer l'aspect francophone de l'aspect coopération. [...]

Alors c'est vrai qu'avec l'AUF, c'est un peu compliqué, mais l'AUF est en train de bouger. **L'AUF, par exemple, ça fait des décennies qu'ils mettent l'accent sur la langue et non pas sur les contenus à mon avis. Moi je préfère avoir un bon contenu en anglais qu'un mauvais en français. Je préfère avoir une université qui tient la route, qui me propose quelque chose en anglais qu'une université qui ne tient pas la route qui fait des coopérations pour que les gens aillent se promener à faire des trucs en français. Vous voyez ce que je veux dire ? [...]**

Il faut qu'on mette les choses à l'heure là-dessus. **Ce n'est pas la langue qui fait la coopération universitaire, sauf bien sûr si on fait de la linguistique ou de la littérature.** Et encore, moi j'ai rencontré des, quand j'étais en Russie, des spécialistes de la littérature française, je ne sais pas comment ils faisaient, mais, ils ne connaissaient pas le français, ça, ça peut exister ça. Il y en a d'ailleurs. [...]

Dans beaucoup d'autres pays, on a un tas de filières qui sont un peu en français, mais ce n'est pas ça le but du jeu principal. [...]

CT- Et ici même, donc votre poste, donc il n'y a pas de consigne particulière par rapport... ?

PI- D'instructions sur la langue elle-même ?

CT- Oui, sur la langue elle-même.

PI- **Ah non, mon travail n'est pas du tout, ça c'est le travail de mon collègue de linguistique, ça.** Moi, mon travail n'est pas de faire la promotion de la langue, il est de faire la promotion de la France, ce n'est pas la même chose. [...]

Il y a deux aspects. Soit les étudiants comprennent que leur intérêt c'est d'apprendre plusieurs langues, ce qui est en train de se faire en Pologne, en Tchéquie, en Slovaquie, les étudiants eux-mêmes sont entrés dans une logique de multilinguisme, parce qu'ils veulent se débrouiller, ils veulent être mobiles, et ils savent que l'anglais ça ne suffit pas, donc du coup le français, on a notre rôle à jouer à ce niveau-là. Mais si on est sur l'idée avec des étudiants qui ne sont pas entrés dans cette logique-là, là c'est quand même très difficile...

Donc il faut, il faut quand même essayer d'expliquer aux étudiants qu'ils ont de l'anglais, même s'ils ont appris l'allemand, mais pourquoi pas le français après, en troisième langue, ce sera un truc distinctif, ce sera une compétence en plus. Donc il faut dire, oui on en plein d'entreprises françaises installées, enfin ce

¹¹²⁷ Sous forme de soutiens à des missions d'enseignement, qui se déroulent dans le cadre du co-diplôme.

genre discours, quoi, qui sont vrais en plus, voilà. Essayer de faire un lien pour se mettre un petit peu dans les motivations des étudiants.

CT- Oui.

PI- **Faire coûte que coûte une licence d'économie en français, ce n'est pas ça la fin en soi, bon. Il faut que ce soit un outil, il ne faut pas que ce soit un objectif.** » (Entretien, ACU SCAC Bulgarie, 2010-2014).

ii. Roumanie : des formations qui fonctionnent seules ?

Dans les années 2000 et 2010, la coopération en Roumanie s'effectue, comme dans les autres pays, sur fonds de restrictions budgétaires.

Le même processus est à l'œuvre qu'en Bulgarie : de moins en moins de soutiens accordé aux filières francophones. A part le Collège juridique, au moins formellement, on était déjà dans une politique de « normalisation » depuis les années 1990. Formellement : car dans la pratique, des formes d'inertie et de « dépendance au sentier » se sont créées : en 2009, ce sont toujours pratiquement les formations qui s'étaient créées au début des années 1990, sous l'impulsion de l'AUPELF, qui bénéficient de petites subventions, remises en jeu chaque année, relativement modestes.

Au début des années 2000, la situation semble à peu près la même que lors de la décennie précédente : des filières, en grand nombre, qui s'étaient montées et qui fonctionnaient en dehors du SCAC – ce qui caractérise la Roumanie par rapport aux deux autres pays.

« Les filières tournaient un petit peu toutes seules, d'une certaine façon, parce que c'était les profs roumains, etc. Finalement, il n'y avait pas, il fallait juste les suivre et organiser quelques échanges et veiller à ce que les universités françaises soient là, soient pas mal en contact avec les universités roumaines ou autres, mais il n'y avait pas énormément, énormément de choses à faire.

CT- Cela roulait tout seul en gros ?

PI- Oui, voilà, ça roulait tout seul. Après, il y avait en fait, justement c'était un peu amené comme ça au début, ça s'est mis un petit peu comme ça, c'est-à-dire que dans les années 90, les universitaires qui sont venus, ils ont sympathisé avec des universitaires roumains. Et voilà, c'est comme ça en fait un peu que ça s'est fait. Donc en Roumanie c'est comme ça. Côté ambassade, j'ai envie de dire, bon les filières sûrement elles avaient moins d'importance [qu'à l'AUF], voilà, il y avait d'autres projets en parallèle et, finalement c'était plus, en gros, suivre que les échanges se passent bien et faire en sorte que les besoins des entreprises soient à peu près couverts, les entreprises françaises, plus quelques petites dimensions sociales pour faciliter les échanges entre les deux pays. A l'AUF il y avait quand même un souci puisque bon c'était quand même le cœur du métier on va dire à l'AUF.

CT- Le cœur du métier ?

PI- L'AUF, l'Agence universitaire c'était vraiment l'échange entre universités et puis c'est censé être une association, donc il y avait quand même plus d'indépendance par rapport, on va dire, aux États, c'était plus l'université qui était mise, les échanges d'universitaires qui étaient mis en avant, qu'un objectif d'aider les entreprises. » (Entretien, VSN-SCAC-RO, 2000-2002 ; chef de projet « filières » - BECO, 2002-2005)

« PI- Donc autant ces formations universitaires marchaient bien, elles étaient réputées bonnes etc., il y avait du monde, autant il y avait un problème sur la sortie. [...] Et donc, moi j'étais aussi en contact avec des entreprises françaises qui elles, elles cherchaient à recruter des jeunes diplômés roumains francophones et avec des entreprises franco-roumaines, et donc il nous est venu l'idée de faire un **salon de l'emploi**. Et donc on a monté le premier salon de l'emploi. Bon se sont investies la plupart des entreprises à capitaux français qui étaient installées là-bas et cela a permis à plusieurs centaines d'étudiants de venir, et de se rendre compte comment c'est le marché de l'emploi quand il est ouvert. [...] C'est surtout, c'était un marché inique qui est réservé à ceux qui connaissent quelqu'un qui connaît quelqu'un. Donc l'idée c'était de faire un marché ouvert, compétitif, voilà. Donc c'est surtout ce sur quoi je me suis impliquée. » (Entretien, attachée de coopération scientifique, SCAC Roumanie, 2001-2003).

Au fil des années 2000, les soutiens se déplacent, comme ailleurs, sur la création de masters, le partenariat avec les universités françaises, la politique des bourses, l'attractivité de la France.

« PI- Ce qui étonne déjà au départ [à son arrivée en poste], c'est le grand nombre de filières. Vous avez vu la brochure, il y en a une quarantaine. **Donc ils vivent leur vie, nous on ne soutient qu'un certain**

nombre assez restreint de ces filières. Il y en a un grand nombre, c'est très, très inégal, les qualités de formation, le nombre d'élèves, tout ça, c'est très, très inégal, même si la moitié débouche sur des doubles diplômes, donc ça donne quand même des garde-fous, en se disant quand même s'il y a des doubles diplômes, c'est.

CT- Ils ont réussi à mettre ça en place avec un partenaire français, c'est ça ?

PI- C'est ça. Oui.

CT- Ils ont fait ça tout seuls en général ?

PI- Tout seuls ou des fois avec notre aide pour trouver des partenaires, payer des missions, pour qu'ils montent des choses, mais souvent c'est ça.

CT- C'est plutôt au niveau master ces **doubles diplômes** ?

PI- Oui.

CT- En licence il n'y a pas trop ?

PI- C'est plutôt en master. [...] Parce qu'une filière entière de trois ou quatre ans, quatre ans parce que la licence était de quatre ans avant, quatre ans plus un an et demi, ça fait cinq ans et demi pour faire master, plus licence, c'est un investissement quand même.

CT- Pour la coopération vous voulez dire ?

PI- Oui c'est quand même, alors que les masters, les élèves ont déjà fait une licence. Parce que quand on les prend dès le début on ne sait pas trop non plus, il y a de l'évaporation, tandis que là les gens qui vont faire un master, en général ils le font quoi, ils ne vont pas laisser tomber en cours, et donc. C'est vrai qu'il y a une espèce de frénésie aussi pour les masters. » (Entretien, ACU, SCAC Roumanie, 2006-2010)

Cependant, vers la fin de la décennie 2000, le parc universitaire s'internationalise et s'anglicise nettement.

« [En Roumanie] on était resté sur une idée de francophonie principale, je dirais. C'est l'idée qu'on se fait de la Roumanie, ce qui est une très mauvaise idée, parce qu'en fait on n'est plus dans une idée de francophonie principale. » (Entretien, ACU SCAC Bulgarie, 2010-2014)

Certaines formations, basculent à l'anglais (L'INDE, en coopération avec le CNAM).

L'attaché de coopération universitaire en poste de 2010 à 2014, dresse un bilan beaucoup moins idyllique de la situation que ses prédécesseurs, aussi bien en ce qui concerne la place de la langue française dans les universités que le fonctionnement des partenariats.

« PI- Je vais vous résumer la situation. Quand je suis arrivé il y a un an et demi en Roumanie, j'ai été surpris parce que tout le monde parlait de la Roumanie comme un pays où les filières francophones fonctionnent bien, ce qui était une image d'Épinal, une image d'Épinal : ça n'existait pas. Il y a beaucoup d'accords Erasmus entre la Roumanie et la France, et la France est même le premier partenaire en termes d'accords Erasmus avec la Roumanie. **Néanmoins nos partenariats universitaires bilatéraux ou de la formation commune avaient complètement perdu pieds. Il a fallu qu'on fasse un peu d'évaluation de ce qui restait en place, finalement il n'y a pas grand-chose qui reste en place.** On parle de ce qui reste en place, hein, donc Bucarest, je ne parle pas de Timisoara où il n'y a plus rien, où il y avait un master commun. Iasi, il y avait un master, il n'y en a plus. Voilà donc on a fait un travail de détection des formations existantes. Et puis on a lancé un petit appel avec les moyens qui nous restent pour essayer de soutenir ces formations-là et de soutenir la mobilité essentiellement des étudiants et des enseignants-chercheurs et la bibliographie francophone. Donc ça, ça a bien marché, puisque qu'on a quand même eu à peu près une trentaine de dossiers qui ont été déposés, certains farfelus, enfin bon, on en a sélectionné une quinzaine que l'on aide avec les moyens du bord, mais à qui ça permet, ça a permis en fait de maintenir en français des filières qui étaient un peu en difficulté et à d'autres d'émerger. Et parfois même pour sauver un truc. [...] Voilà. **La situation est difficile et le fait d'avoir mis en place cet appel, ça permet de préserver quelques citadelles,** quoi. » (Entretien, ACU, SCAC Roumanie, 2010-2014)

Les soutiens du SCAC aux formations en langue française semblent plus nécessaires que précédemment, alors que l'enveloppe diminue d'année en année. Ce soutien, comme en Bulgarie se déroule dans un cadre conventionnel ponctuel, en direction, toujours, prioritairement des masters, en co-diplomation avec une université française.

« On soutient surtout au niveau master parce que c'est plus facile, mais s'il y a des filières qui veulent développer des licences et si ce sont des filières qui ne sont pas nécessairement francophones, mais qui laissent une place à la francophonie avec un certain nombre de modules en français ou un cours en français tout simplement, on n'est pas complètement fermé, parce que ça permet quand même de sauver les meubles.

CT- Est-ce que vous retenez en priorité les projets de co-diplomation ou pas forcément ?

PI- Oui, de façon privilégiée, parce que ça nous permet d'avoir un regard, un regard sur les méthodes. Les méthodes d'apprentissage et sur les échanges aussi avec la France. » (Entretien, ACU, SCAC Roumanie, 2010-2014)

« CT- Les grosses coopérations comme le Collège c'est fini en fait ?

PI- Oui, tout à fait. Celle-ci on y tient.

CT- Oui mais des nouvelles de ce type-là ce n'est plus possible ?

PI- Sur les moyens actuels, ce n'est vraiment pas la priorité, voilà. On n'y pense même pas. **La priorité aujourd'hui, on se concentre, à l'heure actuelle c'est la mobilité, l'attractivité, maintenir l'influence du gouvernement français**, c'est pour ça qu'on fait de gros efforts pour travailler avec les entreprises françaises pour trouver des moyens financiers qui nous permettent de continuer à offrir à des gens qui ont du potentiel des moyens. » (Entretien, ACU, SCAC Roumanie, 2010-2014)

6. Conclusion : Evolutions d'une politique de filières francophones de la part des SCAC et évolutions des soutiens aux formations universitaires francophones

Avec des chemins sensiblement différents (une présence moins indispensable des acteurs de la coopération française en Roumanie, due aux nombreux projets de coopération « infra-étatiques »), la politique de filières francophones des SCAC a peu ou prou suivi un chemin identique, selon une chronologie quelque peu différente.

Une période de création de filières francophones, très précoce en Turquie, avec le développement d'un modèle de « filières d'Ambassade », puis d'université.

En Bulgarie et en Roumanie, la première période a plutôt été de suivre la politique de l'AUPELF-UREF, en soutenant des filières, de manière régulière, avec des budgets initialement importants. Des projets plus conséquents voient le jour au milieu des années 1990, suivant une orientation forte de la DGRCSST. A partir de la fin des années 1990, les soutiens se délitent, à part les projet-phares, projets politiques, que « personne ne peut arrêter », les filières ne font plus partie de la politique des SCAC.

Les universités, aussi bien françaises que locales, sont chargées de prendre en main leurs partenariats.

En particulier, la rétribution par le MAE et/ou les SCAC du personnel français qui intervient dans les formations est soumise à une forte pression – quels que soient le contexte ou la formation.

Progressivement, à la même période, les postes de détachés budgétaires, très coûteux pour le MAE qui prend tout en charge en versant de grosses indemnités de résidence, sont remplacés par des délégations. Dans ce dernier cas, ce sont les universités françaises qui mettent à disposition de la formation / de l'université, pour plusieurs mois ou plusieurs années, les universitaires qu'elles continuent à rétribuer, tandis que le MAE reverse en heures de vacation l'équivalent des heures des universitaires mis en délégation à l'université.

Alors que les interventions ponctuelles d'universitaires français (« les missions ») étaient entièrement prises en charge par le MAE (billet d'avion, per diem et rétribution horaire conséquents), la part se réduit pour ne concerner que les per diem et le billet d'avion, à charge aux universités de verser éventuellement des compléments aux universitaires.

Un organisme ad hoc (la MICEL) est créé en Turquie afin, dans un premier temps, de pouvoir embaucher des enseignants non universitaires (à GSÜ, les enseignants de français ou de mathématiques et de physiques), pour la plupart « détachés » du ministère de l'Education nationale, en contournant précisément les règles du détachement (les mêmes que pour les universitaires). Cela permet des rémunérations à peu près équivalentes aux rémunérations dans l'enseignement secondaire en France, variables selon le grade et l'échelon.

Dans un deuxième temps, un statut MICEL sup, permet d'embaucher des jeunes docteurs, n'ayant pas encore trouvé de poste de maître de conférences en France.

Parallèlement à ces mesures qui contraignent les rémunérations, le nombre des enseignants rétribués par le SCAC et mis à disposition de la coopération tend à se réduire.

Dans le même temps, les interventions de personnels enseignant français, sont, de plus en plus désignées comme de la « politique de substitution » de la part de la DG, des acteurs du SCAC.

Une pression est exercée depuis les années 2000 sur le développement de co-diplomations de niveau master, la cotutelle de thèse et la recherche, délégitimant les formations de licence – presque reléguées du champ universitaire. Les motifs semblent divers, s’associant parfois. Il peut s’agir de développer les formations vers les cycles supérieurs conformément au développement « normal » d’une formation universitaire – mais, à budget « constant » ou « diminuant », en concentrant les soutiens à ce niveau. Il peut s’agir d’une raison simplement économique.

A part pour les projets-phares qui demeurent, l’université Galatasaray et le Collège juridique, projets politiques, outils de la diplomatie de la France, les conventions signées par le SCAC sont de plus en plus éphémères¹¹²⁸.

S’il est relativement aisé de « dater » l’apparition des « filières » dans la politique des SCAC, il est moins aisé de « dater » le début d’un mouvement de bascule, tant les chemins de chaque formation universitaire francophone sont différents. Mais, en gros, il coïncide avec la transformation de la DGRST en DGCID et aux modes de coopération qu’elle souhaite appliquer à ces pays, tous lancés dans un processus d’intégration à l’Union européenne - dont les issues sont diverses -, et dans des processus de convergences universitaires impulsés, à des degrés divers, par les ministères de tutelles.

D. Conclusion - une politique parallèle AUF et MAE : des cadres d’action partiellement convergents

Nous souhaitons dans cette conclusion revenir sur les convergences partielles entre les politiques de « filières universitaires francophones » du ministère des Affaires étrangères et de l’AUF.

La politique de « filières francophones » de chacun des deux grands acteurs de la coopération porteurs d’une mission « langue française » s’est initialement construite de manière très imbriquée au tournant des années 1980-1990.

Ces politiques se sont définies initialement à peu près de la même façon : mettre en place un étage universitaire devant servir de débouché aux élèves des lycées bilingues ou français à l’étranger ; développer une francophonie universitaire en s’appuyant sur des ressources locales francophones : des élites qui avaient conservé l’usage du français, dans des pays « non francophones » où la langue française était plus ou moins étendue.

Elles se sont appuyées sur des outils très similaires :

- mise en place d’un consortium universitaire ;
- soutien à la mise en place et au fonctionnement des filières par le financement de personnel universitaire intervenant dans les filières – français pour le MAE ; français, belge, canadien pour l’AUF ;
- soutien à la formation des universitaires locaux par des « invitations » ou des « stages » en France et/ou en Belgique ; bourses d’études pour former, en France et/ou en Belgique, une relève (master, doctorat) ;
- soutien à l’accès à la documentation scientifique...

Conséquentes dans un premier temps, ces aides se sont progressivement réduites, au fur et à mesure que les budgets se réduisaient.

Par ailleurs, il est apparu de moins en moins évident que les lycéens des établissements bilingues francophones suivent un parcours « francophone » aussi linéaire « du lycée à l’université ».

C’est particulièrement le cas en Turquie. Dès 1988, dès la première promotion du DSAP, avant la création de l’université Galatasaray, « concurrente », la formation ne remplit pas l’objectif initial pour lequel elle avait été créée :

¹¹²⁸ Voir annexe 3 les différentes conventions de coopération.

« Lorsque le projet en avait été formé, la filière d'enseignement supérieur en français était conçue comme débouché naturel des lycéens francophones turcs. Or, le nombre de ceux-ci parmi les admis reste réduit (17 en 1988, 17 encore en 1989¹¹²⁹) » (Rapport de mission, 22-26 septembre 1989, coordinateur du projet DSPA pour le MAE, 1987-2003)

Le concours national explique en partie cette situation. Mais quand l'université Galatasaray est créée, malgré la dérogation exceptionnelle qui a été accordée à l'université – recrutement sur concours spécifique, hors concours national, des diplômés des lycées bilingues –, les quotas ne sont pas remplis, surtout ceux du lycée Galatasaray (25% du total). Si bien que, en 1997, le comité paritaire prend la décision d'ouvrir les places laissées vacantes aux étudiants des autres lycées bilingues, en priorité, aux étudiants entrés sur concours national, dans un deuxième temps.

La situation est un peu moins claire en Bulgarie et en Roumanie. En Roumanie, les lycées bilingues n'existant que depuis 1990, ce n'est initialement pas une question.

Les rapports de l'AUF qui prenaient en compte le critère de la provenance éducative des lycéens l'abandonne en 2002.

Par ailleurs, certains de nos interlocuteurs (bureau BECO notamment) ont fait part du dilemme concernant la sélection : le critère linguistique devenant, au fur et à mesure que les flux se tarissaient, de moins en moins important pour intégrer des filières, initialement conçues pour des étudiants déjà bilingues.

Les filières ont très vite échappé à ce pour quoi leurs concepteurs des SCAC ou de l'AUF les avaient initialement destinées.

Ceci ne manque pas de donner lieu à des hiatus qui n'avaient pas été prévus et auxquels tous les acteurs sont confrontés :

- privilégier les compétences en langue française lors du recrutement ou les compétences « scolaires » (et pour les enseignants – question impensée au départ – mais qui va se poser aussi : privilégier les compétences en langue française ou les compétences disciplinaires / scientifiques) ;
- place à donner à la formation langagière dans les curriculums.

La politique de filière s'est épuisée peu à peu, pour chacun des deux acteurs à partir des années 2000. Les « paquets » deviennent de plus en plus légers ; les « filières » se « normalisent », redeviennent des formations parmi d'autres formations.

Dans un cadre européen d'harmonisation des diplômes, la co-diplomation de niveau master et doctorat est vivement encouragée, aussi bien par le MAE que par l'AUF, tirant la coopération « vers le haut ».

Ce sont des projets onéreux : la « relève » par les enseignants locaux peine dans beaucoup de cas à se mettre en place – voire n'y parvient pas.

Les consortiums universitaires sont de plus en plus activement chargés de trouver des soutiens autres pour financer le fonctionnement des formations. Les interventions des enseignants français (belges...) sont de plus en plus laissées à la charge de leur université.

Cependant, malgré ces ressemblances, des différences de conception importantes existent aussi entre les deux grands acteurs.

La première est celle de la « bilatéralité » et de la « multilatéralité ».

L'AUF-UREF / l'AUF, qui a un mandat de la Francophonie institutionnelle, est une organisation internationale, qui ne fait la promotion d'aucun pays en particulier. Elle échappe ainsi aux relations politiques et économiques entre Etats. Son projet est de développer la coopération entre universités – non entre états. Les « filières » de l'AUF sont conçues d'emblée comme des formations interuniversitaires au sein de la Francophonie.

Ceci a des conséquences notamment sur les consortiums : composés d'établissements français dans un cas, d'établissements relevant nécessairement de plusieurs pays dans l'autre. Ceci n'empêche pas les SCAC en Bulgarie et en Roumanie d'apporter leur soutien aux « filières AUF », dans la mesure où il y a un intérêt commun.

¹¹²⁹ Moins d'une dizaine après la création de l'université Galatasaray ; un de temps en temps, depuis les années 2000.

Les « filières », pour le gouvernement français, doivent contribuer au rayonnement de la France à l'étranger. C'est le cas des « filières politiques » comme, d'une manière différente, des « filières universitaires ».

L'université Galatasaray est l'illustration parfaite du projet politique qui s'est concrétisé par un accord intergouvernemental. Dans ce sens, le projet est unique. La question des soutiens du gouvernement français est une question diplomatique.

Sans reposer sur un tel accord, d'autres projets apparaissent eux aussi comme des projets politiques. C'est initialement le cas du DSPA, dont la création a été poussée par la Fondation Galatasaray de l'éducation et qui a finalement été mis en place par décision ministérielle. Mais une fois l'université Galatasaray créée, le DSPA va cesser d'être un outil politique : il devient un projet universitaire important, mais un projet universitaire et non plus politique.

C'est le cas également du Collège juridique. Avec des parrainages prestigieux, bien que ne reposant pas sur un accord intergouvernemental, il a réussi à rester un instrument diplomatique, auquel le MAE continue d'octroyer des moyens importants. Même si les soutiens des hautes institutions françaises qui avaient encouragé sa création ont peu à peu fait défection (Ecole de la magistrature, par exemple), il a réussi à former des juristes, en poste dans les rouages de l'Etat roumain. Il dispose, comme Galatasaray, d'un réseau d'influence de plus en plus étendu.

Il n'empêche que ces grands projets politiques sont eux aussi soumis à des pressions budgétaires de la part du gouvernement français.

Si le MAE supporte des formations politiques, vitrines de sa diplomatie, les SCAC apportent leur concours, de plus en plus restreint, comme l'AUF, à des « formations universitaires ».

Ces formations « universitaires », dont les universités sont de plus en plus chargées d'assumer seules le fonctionnement, sont parallèlement, de plus en plus conçues par le MAE, non comme des vitrines de la France à l'étranger, mais comme des micros outils d'influence devant servir, soit aux entreprises françaises, soit à valoriser les universités françaises et leur politique d'attractivité. Dans ce dernier cas, il s'agit de suivre les politiques d'internationalisation des universités françaises (harmonisation des cursus et des diplômes, co-diplomations...) qui se développent dans un cadre européen.

« Poursuivant cette démarche de dialogue constructif avec les coordinateurs des filières, le ministère des Affaires étrangères, en étroite coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, souhaite aller plus loin en proposant prochainement une « charte de qualité des filières », à l'occasion de l'adoption désormais effective pour l'ensemble des universités françaises du cadre européen de l'enseignement supérieur, connu sous le nom de 'processus de la Sorbonne-Bologne'.

L'adaptation des programmes aux normes du « LMD » (licence-master- doctorat) doit constituer une 'ardente obligation' pour nos formations sur le continent européen naturellement, mais au-delà, si l'on en juge par l'intérêt que suscite la référence européenne au sein des filières francophones du pourtour méditerranéen et d'Asie. » (Répertoire FUF, DGCID, 2006, préface de Philippe Etienne, directeur général)

...

Pour finir, quelle est la place de la langue française dans les politiques de filières francophones de chacun des deux organismes ? Comment s'articulent les questions proprement universitaires et les questions relatives à la langue française ?

Nul doute que le MAE et l'AUF disposent d'une mission commune de diffusion (maintien et sauvegarde, si ce n'est expansion) de la langue française.

Pour l'AUF, mission universitaire et mission langue française sont consubstantielles. C'est le sens même de son existence. Dans la lignée de la politique de la Francophonie institutionnelle, les langues locales sont « partiellement » intégrées aux « filières ». En revanche, si les cadres semblent s'assouplir (Entretien rectrice AUF, 1999-2007 ; entretien ACU, SCAC Roumanie, 2010-2014), c'est très marginalement qu'est envisagée une association avec la langue anglaise.

Pour le MAE, la langue française reste encore un incontournable de sa politique d'influence à l'étranger. A l'époque de la politique des filières, dans les années 1990, coopération universitaire et langue française étaient indissociables (discours d'Alain Juppé, 1994, op. cit.). C'est le moment de la loi Toubon relative à l'emploi de la langue française (4 août 1994).

A cette époque, les filières francophones étaient sans doute davantage, de la part du gouvernement français, un outil de politique linguistique qu'un outil de politique universitaire.

Avec l'avènement de la DGCID, d'une part, le développement des politiques d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur français, d'autre part, la coopération universitaire devient une question « universitaire » ; la langue française n'est plus la question centrale des échanges universitaires. Les SCAC, qui ne développent plus de politiques de filières, mais soutiennent ponctuellement des formations, s'engagent peu à peu dans cette voie. C'est franchement le cas quand ils servent de relais à des partenariats universitaires, sans s'impliquer dans les partenariats ainsi créés (ACU, SCAC Bulgarie, 2010-2014).

A l'égard, plus particulièrement, des « héritages » à gérer, des petites « citadelles », que sont les formations universitaires francophones, la position quant à la place de la langue anglaise s'assouplit nettement, depuis la fin de la première décennie 2000.

Le coordinateur-expert du « projet DSPA » pour le MAE - projet qui s'est terminé en 2003, avec le retrait de la Fondation nationale de sciences politiques et la fin de la mise à disposition d'un coordinateur français sur place -, témoigne qu'en 2003 la langue française n'était pas négociable.

« CT- Finalement, la langue française, qui en voulait réellement ?

PI- Le Département. Pour le département, ce n'était pas concevable que cela ne se fasse pas en français. Ça n'a jamais pu être même discuté. C'était comme ça. Une évidence, en pensant qu'il fallait former des francophones pour garder de l'influence. » (Entretien, coordinateur-expert MAE – DSPA-UM, 1987-2003)

C'est également le sentiment, par exemple, de la personne chargée de projet pour la co-diplomation de master de la filière de sciences économiques et de gestion de l'université de Sofia.

« CT- La francophonie, l'aspect francophone du master c'était quelque chose qui était, c'était quelque chose que vous sentiez comme un impératif, qui allait de soi ?

PI- Absolument, oui. A mes yeux ça n'allait pas de soi, mais j'étais peu orthodoxe, parce quand on travaille dans la finance et dans l'économie, bon, on pouvait aussi très bien imaginer, ce n'aurait pas été aberrant que les universités françaises s'implantent avec des enseignements en anglais aussi, comme elles le font de plus en plus maintenant en France. Mais à l'époque, entre guillemets, non c'était impensable. Et là pour le coup l'ambassade n'aurait pas si volontiers financé peut-être le projet si on n'avait pas préservé l'aspect francophone du projet, ça c'était vraiment très important. » (Entretien, VIA, SCAC Bulgarie, 2004-2006)

Dans la préface du dernier répertoire consacré, non aux « filières », mais aux formations françaises à l'étranger, cette ouverture à la langue anglaise était explicitement encouragée.

« S'agissant des formations auxquelles le ministère des Affaires étrangères accorde son soutien, on relève que de nombreux changements ont été opérés au cours des dernières années, sur la base de recommandations émises à la suite d'une évaluation externe conduite en 2000/2001 sur les filières en Europe centrale et orientale. Les évolutions qui sont en cours portent, suivant les cas, sur l'amélioration de la reconnaissance académique des cursus, sur le développement de l'offre linguistique avec l'ouverture à l'anglais, sur le renforcement de l'accroche de la filière au monde économique et singulièrement aux sociétés liées à la France, ou sur l'introduction de l'enseignement à distance grâce aux nouvelles techniques de l'information et de la communication. » (Répertoire FUF, DGCID, 2006, préface de Philippe Etienne, directeur général)

Certes, les subventions aux formations, quand il y a en a, sont destinées aux formations en langue française (« défendre des citadelles »). Dans ce cas, la langue française est incontournable, mais elle est soutenue par des politiques de plus en plus ouvertes à la langue anglaise, qui n'est pas seulement confinée dans des cours de langue étrangère obligatoire.

« CT- Vous, vous attendez à ce qu'ils enseignent tout en français effectivement ?

PI- Oui, dans ces filières-là oui. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas avoir des cours d'anglais ou autre chose, mais on s'attend à ce qu'il y ait une large dominante en français, il peut avoir un module ou deux. Mais quand même l'idée c'est que ça soit effectivement en français. » (Entretien, AZCU, SCAC Roumanie, 2006-2010).

Au final, les objectifs des formations universitaires francophones se sont nettement reconfigurés depuis qu'elles ont été créées.

...

Quel est précisément le statut de la langue française dans les formations dès lors que les soutiens des deux grands acteurs disposant d'une politique de la langue française se retirent, que les interventions